



Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de Tarn-et-Garonne 2024-2029

Sommaire



Modalités de gouvernance 05



Préconisations et plan d'actions détaillé 09

- 21. Les axes stratégiques 10
- 22. Fiches actions axe 1 12
- 23. Fiches actions axe 2 16
- 24. Fiches actions axe 3 20
- 25. Fiche action axe 4 24
- 26. Fiche action Transverse sur la jeunesse 25



Eléments généraux sur la démographie du département 26



Etats des lieux et cartographies thématiques 29

- 41. Les services de la vie courante 30
- 42. Les transports 34
- 43. L'offre de santé et médico-sociale 39
- 44. L'emploi et l'insertion 50
- 45. Les service sociaux et l'accès aux droits 55
- 46. Les services à destination des familles 63
- 47. La culture et le sport 73
- 48. L'éducation et la formation 78



Méthodologie 82

- Rappel du calendrier 83
- Zoom sur les entretiens 86
- Zoom sur les études de cas 88
- Zoom sur l'enquête auprès des territoires 93

01

Modalités de suivi et de gouvernance

Un schéma « intégrateur » portant une vision à la fois globale et spécifique sur l'accès aux droits et aux services

Les membres du comité technique et du comité de pilotage ont collectivement affirmé leur volonté de faire du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de Tarn-et-Garonne (SDAASP) un schéma global, axé sur l'accès aux droits, services et équipements.

Le SDAASP se veut **un outil positionné à la croisée des approches sectorielles**, permettant d'**assurer le lien entre les différentes politiques développées par ailleurs, à destination des territoires et des publics**. Cette fonction permet ainsi de croiser les regards et les besoins **concernant l'accès aux services sur l'ensemble du département**. L'articulation du SDAASP avec les politiques départementales et locales ne doit pas être oubliée. C'est pourquoi, il a été identifié au sein du SDAASP des rôles de référents thématiques qui auront à cœur de faire le lien entre les schémas sectoriels et l'approche globale du SDAASP, et ce dans l'optique de partager les interrogations et solutions en cours sur le Tarn-et-Garonne.

Le précédent SDAASP a su démontrer son intérêt pour l'amorçage de politiques nouvelles répondant à un besoin prioritaire pour les habitants. Que ce soit au travers du maillage territorial des France services, au déploiement de l'offre numérique ou sur la question de l'attractivité médicale, le SDAASP a su porter des actions concrètes sur la période 2018/2023. Parallèlement à son rôle intégrateur, **les membres du comité de pilotage souhaitent aussi renforcer sa fonction de soutien à l'innovation territoriale en portant, à titre expérimental, des actions à appuyer ou à visibiliser**. Ainsi, les besoins touchant les jeunes (16-25 ans) sont nombreux ; ils pourraient donner lieu à des temps de travail ou actions spécifiques, en lien avec les schémas sectoriels qui leur sont dédiés.

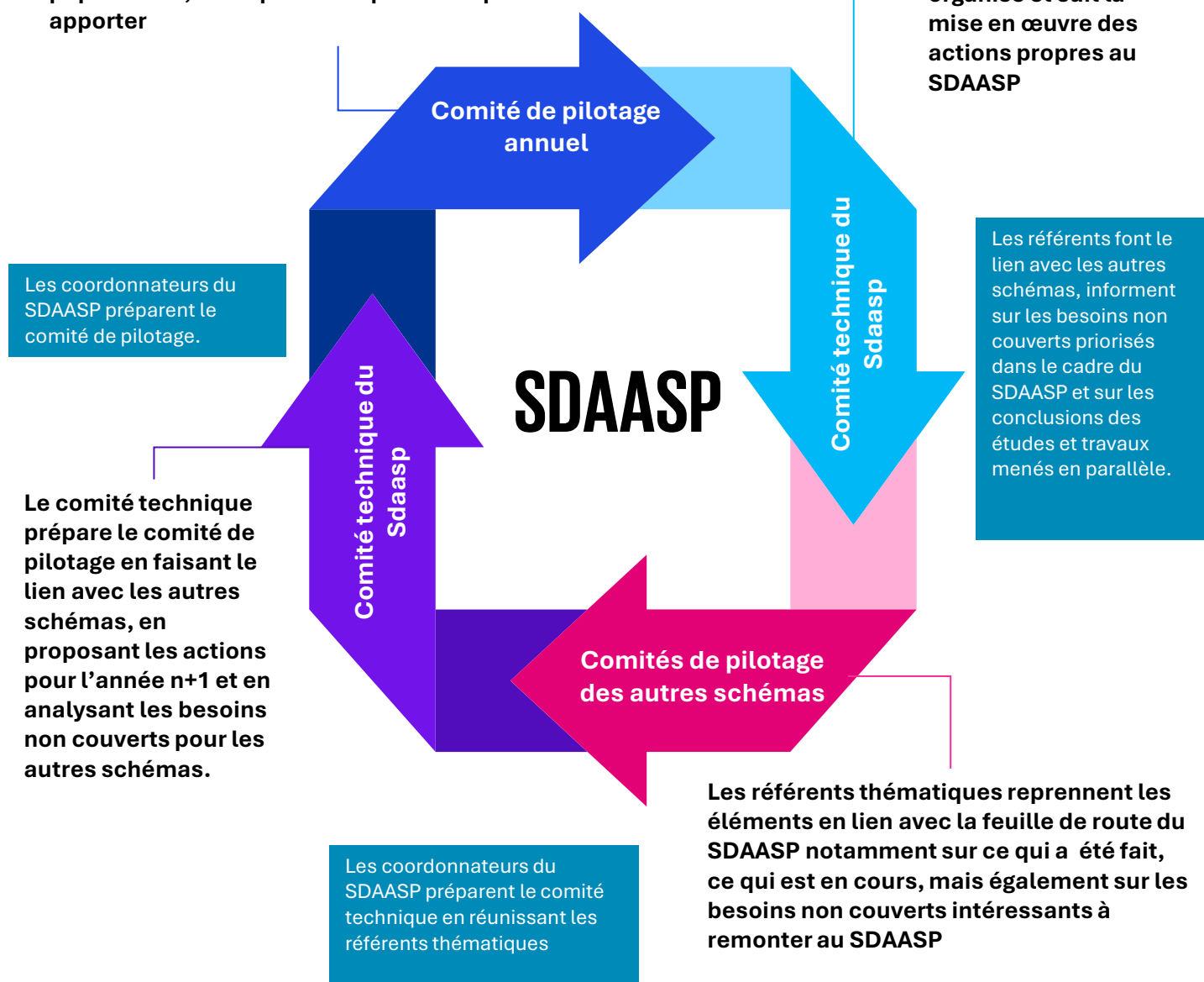
Enfin, les membres du comité de pilotage ont souhaité positionner le SDAASP comme **un levier capable d'anticiper les besoins et bâtir une politique d'accessibilité dotée d'une vision prospective** pour un département en pleine mutation. Ainsi, l'afflux de nouvelles populations sur le département, l'évolution des modes de vie, les transformations structurelles (numériques, transports, emplois etc.) doivent être prises en compte pour faire évoluer et mieux adapter les offres de services.

Un schéma « intégrateur » portant une vision à la fois globale et spécifique sur l'accès aux droits et aux services

Le comité de pilotage annuel a vocation à :

- Valider le bilan n et définir les actions prioritaires n+1
- Arbitrer sur les besoins non couverts par les autres schémas
- Décider de lancer des études transverses pour mieux connaître les besoins des territoires et des populations, anticiper et adapter les réponses à apporter

Animé et suivi par les coordonnateurs du SDAASP, le Cotech organise et suit la mise en œuvre des actions propres au SDAASP



Un schéma « intégrateur » portant une vision à la fois globale et spécifique sur l'accès aux droits et aux services

Thématiques	Binômes de référents
Santé et secours	A définir en année 1 de déploiement du SDAASP
Déploiement équipement numérique et médiation	
Culture, tourisme et sports	
Accès aux droits	
Emplois, insertion, dynamiques économiques	
Transports	
Politiques à destination des séniors	
Politiques à destination des familles	
Education et formations	
Logements, habitats	
Cohésion sociale, citoyenneté	

02

Préconisations et plan d'actions détaillé

Axes stratégiques du schéma

01

Poursuivre un axe fort sur
l'accès aux soins et secours

02

Renforcer l'accessibilité à un
service de proximité en zones
rurales et pour les publics
empêchés

03

Les mobilités : un enjeu
central en Tarn-et-Garonne

04

Poursuivre
l'accompagnement des
territoires en équipement
et à l'utilisation des outils
numériques

Axes stratégiques du schéma

01

Poursuivre un axe fort sur l'accès aux soins et aux secours

Fiche-action 1.1 : Poursuivre les travaux sur l'attractivité médicale en lien avec les autres initiatives locales ou départementales et régionales

Fiche-action 1.2 : Intégrer la question des mobilités médicales en zones rurales

Fiche-action 1.3 : Prendre en compte les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables

Fiche-action 1.4 : Garantir l'accès aux secours partout et par tous

02

Renforcer l'accessibilité à un service de proximité en zones rurales et pour les publics empêchés *

- **Fiche-action 2.1 :** Améliorer l'accès aux accueils de niveau 1
- **Fiche-action 2.2 :** Améliorer l'accès aux accompagnements de niveaux 2 et 3
- **Fiche-action 2.3 :** Poursuivre le développement d'actions "d'aller vers"

03

Considérer les mobilités comme un enjeu central en Tarn-et-Garonne

- **Fiche-action 3.1 :** Favoriser et renforcer le développement de mobilités multimodales
- **Fiche-action 3.2 :** Prendre en compte les besoins de mobilités pour les situations et territoires spécifiques
- **Fiche-action 3.3 :** Renforcer la communication en matière de mobilités

04

Poursuivre l'accompagnement des territoires dans leur transition technologique et l'utilisation des outils numériques

- **Fiche-action 4.1 :** Poursuivre le déploiement des infrastructures à très haut débit et accompagner les territoires sur l'abandon du cuivre
- **Fiche-action 4.2 :** Poursuivre les actions d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques dans le cadre du plan "France Numérique ensemble"

Nota Bene : bien que constituant un axe à part entière du Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, cet axe 4 n'a pas fait l'objet d'un groupe de travail en raison de son développement au sein du dispositif France Numérique Ensemble porté par l'Anct

* **Publics empêchés :** expression utilisée dans le cadre des politiques culturelles appliquée ici aux politiques sociales. « En France, les publics empêchés représentent, selon le ministère de la Culture, les personnes ne pouvant se déplacer aux lieux culturels. Ces publics rassemblent alors de nombreuses catégories : malades, personnes à mobilité très réduite, personnes très âgées, hospitalisés, détenus... ».

Source : Etude du ministère de la culture et de la communication, Direction générale des médias et des industries culturelles « Lecture publique et publics empêchés », janvier 2017



Les actions signalées par ce logo sont spécifiquement à destination des jeunes Tarn-et-Garonnais et sont reprises dans une fiche transverse à la fin du plan d'action. Elles sont portées par le schéma au titre d'innovation et d'expérimentation (cf. page 6).

Poursuivre un axe fort sur l'accès aux soins et aux secours

Action 1.1 : Poursuivre les travaux sur l'attractivité médicale en lien avec les autres initiatives locales ou départementales et régionales

Objectifs et publics ciblés :

- Permettre l'installation et la fidélisation des professionnels de santé et de leurs familles
- Construire un sentiment d'appartenance des professionnels aux territoires
- Garantir l'accès des professionnels de santé au logement, crèches, écoles et favoriser la qualité de leur environnement personnel
- Renforcer l'accueil des stagiaires sur le territoire et la sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé

Sous-actions à déployer	Actions spécifiques à destination des jeunes	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Promouvoir des modes de travail attractifs, diversifiés et « vivables » en s'appuyant sur l'ensemble de l'écosystème sanitaire : favoriser les exercices mixtes, promouvoir l'exercice collectif en MSP			
Associer les CPTS et les professionnels de santé (via leurs représentants) aux travaux sur l'attractivité du SDAASP			
Développer un service centralisé d'aide à l'installation permettant l'accès à un cabinet, une équipe, une estimation du coût et de l'investissement pour le professionnel, une cartographie des distances entre les villes et les services publics ainsi que des différents plateaux techniques etc. pour les professionnels, les locaux vacants...et assurer son actualisation régulière.		✓	
Développer un accueil et une intégration personnalisée des professionnels de santé et leurs familles afin de garantir leur installation sur le long terme (en libéral ou salariat) et notamment en direction des étudiants en médecine issus du département et des remplaçants en exercice ponctuel sur le territoire (stratégie de fidélisation)			
Promouvoir le titre de maître de stage universitaire auprès des médecins en exercice et accompagner l'adaptation des maisons et centres de santé à l'accueil des stagiaires			
Promouvoir les métiers de la santé auprès des jeunes lycéens		✓	
Assurer le bien-être, prévenir les risques professionnels et conserver les médecins en exercice sur le territoire			
Promouvoir le TOD-SNP 82 auprès des professionnels de santé, du social et du médico-social. Le TOD-SNP 82, porté par l'inter-CPTS 82, propose une réponse à la demande SNP auprès de médecins généralistes et de sage-femmes volontaires, en subsidiarité du médecin traitant, sur demande d'un professionnel de santé (pharmacien, IDE) ou de la régulation (116-117). (SNP : soins non-programmés ; demande de soins nécessitant une réponse dans les 24 à 48h, hors urgence vitale ou fonctionnelle grave)		✓	

Poursuivre un axe fort sur l'accès aux soins et aux secours

Action 1.1 : Poursuivre les travaux sur l'attractivité médicale en lien avec les autres initiatives locales ou départementales et régionales (suite)

Objectifs et publics ciblés :

- Permettre l'installation et la fidélisation des professionnels de santé et de leurs familles
- Construire un sentiment d'appartenance des professionnels aux territoires
- Garantir l'accès des professionnels de santé au logement, crèches, écoles et favoriser la qualité de leur environnement personnel
- Renforcer l'accueil des stagiaires sur le territoire et la sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé

Pilotes et partenaires principaux

- Conseil départemental
- CLS
- ARS
- Centre hospitalier
- MSU
- CPAM
- SDIS
- DAC INTERCPTS et CPTS (pilote sur le TOD SNP)
- URPS
- Facultés de médecine
- Education nationale
- Etablissements scolaires

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer

- Veiller à la bonne actualisation du site internet mis en place pour informer les professionnels
- Assurer la coordination des acteurs (collectivités, hôpital, Ars, conseil départemental)
- Garantir une installation des professionnels favorable à l'équilibre territorial du Département

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- Augmentation du nombre d'orientation en étude de médecine post-bac par les étudiants du territoire
- Augmentation du nombre de MSU sur le territoire
- Nombre d'installation de nouveaux médecins sur le territoire sur une période donnée
- Baisse du nombre de départ de médecins du territoire

Poursuivre un axe fort sur l'accès aux soins et aux secours

Action 1.2 : Intégrer la question des mobilités médicales en zones rurales

Objectifs et publics ciblés :

- Garantir l'accès aux soins et à la prévention à tous les âges de la vie
- Réduire les situations de non-recours et/ou de renoncement aux soins en raison des difficultés de transport

Sous-actions à déployer	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Mettre en place un site interactif permettant le repérage des différentes modalités de transports et des trajets existants (par commune et par territoire), pour les professionnels de santé et les patients. Adapter cet outil de communication aux personnes peu à l'aise à l'écrit (démarche FLAC, utilisation de symboles, pictogrammes, cartes etc. faciles d'utilisation)		
Expérimenter par un réseau d'acteurs locaux les retours à domicile des patients ayant été orientés préalablement vers une MSP dans le cadre d'une demande de soins non programmés régulée par le SAMU		
Identifier et valoriser les dispositifs existants, notamment en soutien à la mobilisation du transport individuel pour permettre l'accès aux soins (Fonds d'action sociale de la CPAM)	✓	
Valoriser les dispositifs d'itinérance existants en Tarn-et-Garonne notamment le bus proxi santé de l'APAS (prévention et médiation santé)		
Développer les actions d'itinérance et « d'aller-vers » (exemple du medicobus porté par l'APAS 82)	✓	
Engager une réflexion sur le soutien financier aux initiatives de téléconsultations portées par les professionnels de santé, notamment dans le cadre d'une réflexion avec l'interCPTS	✓	
Faciliter l'accès physique au département pour les professionnels de santé vivant en dehors du département (travail sur l'accessibilité en train, installation d'une MSP à proximité d'une gare...)		

Pilotes et partenaires principaux

- CLS
- ARS
- EPCI (TAD)
- Région (AOM)
- SDIS
- APAS (ProxiSanté)
- CPAM
- MSP
- CPTS et DAC INTERCPTS
- Education nationale
- Etablissements scolaires

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer

- Assurer le repérage des demandeurs et prendre en compte les statistiques existantes sur l'accès aux soins
- Assurer la coordination des dispositifs déjà déployés – y compris par les acteurs associatifs du territoire

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- Nombre d'actions et dispositifs d'aller-vers déployés ou renforcés
- Nombre de CPTS expérimentant les transports de proximité
- Nombre de télé-consultations
- Supports de communication permettant de promouvoir l'existant (services de soins de proximité et modalités de déplacement)

Poursuivre un axe fort sur l'accès aux soins et aux secours

Action 1.3 : Prendre en compte les besoins spécifiques des populations et territoires les plus vulnérables

Objectifs et publics ciblés :

- Favoriser une éducation au recours aux soins afin de limiter l'encombrement du système de soins
- Repérer les fragilités des publics au plus tôt, notamment auprès des 60 ans et plus
- Assurer la prévention des publics à travers des dispositifs d'aller-vers
- Valoriser et sécuriser les pratiques des paramédicaux

Sous-actions à déployer	Actions spécifiques à destination des jeunes	Actions prioritées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Traiter l'enjeu des familles monoparentales, anticiper et accompagner le vieillissement de la population à travers le développement des dispositifs d'aller-vers axés sur la prévention		✓	
Promouvoir le TOP-SNP 82 auprès des professionnels de santé, du social et du médico-social. Le TOD-SNP 82, porté par l'inter-CPTS 82, propose une réponse à la demande SNP auprès de médecins généralistes et de sage-femmes volontaires, en subsidiarité du médecin traitant, sue demande d'un professionnel de santé (pharmacien, IDE) ou de la régulation (116-117). (SNP : soins non-programmés ; demande de soins nécessitant une réponse dans les 24 à 48h, hors urgence vitale ou fonctionnelle grave).			
Promouvoir le logiciel TRADUCT MED et équiper, si besoin, les praticiens du logiciel de traduction afin de faciliter et de fluidifier la prise en charge des publics allophones (<i>ex expérimenté aux urgences de Moissac</i>)			

Pilotes et partenaires principaux :

- ARS
- CPAM
- CPTS
- Centre hospitalier
- CMP
- DAC 82 inter cpts
- URPS
- CLS
- Education nationale
- Etablissements scolaires

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer :

- Articuler l'ensemble de ces actions avec le Plan régional de santé (PRS) 2024-2029 et les contrats locaux de santé
- Assurer la coordination de l'ensemble des acteurs
- En matière de psychiatrie, veiller à identifier des actions complémentaires avec le Projet territorial de santé mentale (PTSM) et non redondantes

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- A décliner de manière opérationnelle, notamment pour l'action priorisée en 2025

Poursuivre un axe fort sur l'accès aux soins et aux secours

Action 1.4 : Garantir l'accès aux secours partout et par tous

Objectifs et publics ciblés :

- Informer la population sur les bonnes pratiques de recours aux secours
- Prévenir les risques de chutes chez les personnes âgées afin de limiter le recours aux secours
- Valoriser et promouvoir le volontariat

Sous-actions à déployer	Actions spécifiques à destination des jeunes	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Communiquer sur les numéros d'urgence et l'organisation des soins pour les publics afin de responsabiliser chaque usager		✓	
Travailler sur l'éducation aux gestes de premiers secours à travers une sensibilisation dès le collège			
Travailler sur la prévention des chutes chez la personne âgée en lien avec les CPTS et la direction de l'autonomie du CD 82			
Œuvrer en faveur de la promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers afin de mieux garder les recrues, de la protection civile et de l'action entre pairs et à destination des jeunes			

Pilotes et partenaires principaux

- ARS
- SDIS
- Organismes de formation aux gestes de premiers secours
- Organismes de protection civile
- Conseil départemental 82
- CPTS
- Centre Hospitalier
- MSP
- Education nationale
- Etablissements scolaires
- CPAM
- CLS

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer :

- Ne pas confondre secours et urgences
- Apporter la bonne définition de l'urgence
- Etendre la permanence des soins au secteur privé

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- Evolution de la carence ambulancière assurée par le SDIS. Modalités de suivi à définir.
- Amélioration de la collaboration entre le public et le privé. Modalités de suivi à définir.
- Evolution du nombre de volontaires
- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation sur les secours
- Nombre d'actions de formation aux gestes de premier secours
- Nombre d'actions de prévention sur les chutes

Renforcer l'accessibilité à un service de proximité en zones rurales et pour les publics empêchés

Action 2.1 : Améliorer l'accès aux accueils de niveau 1

Objectifs et publics ciblés :

- Réduire les délais d'accès à une information et/ou un accompagnement
- Renforcer la qualité de l'accueil et des orientations
- Faciliter l'accès aux structures, services et administrations pour les publics les plus éloignés avec des relais de proximité.
- Assurer une pérennité de l'offre portée par les associations sur les territoires en matière d'accès aux droits et services.

Sous-actions à déployer	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Développer une plateforme téléphonique gratuite pour l'ensemble du Tarn-et-Garonne permettant d'orienter les usagers vers les services de proximité les plus pertinents.		
S'appuyer sur le numéro unique du DAC 82 pour les situations complexes, publics empêchés* et en grande précarité (05 63 300 900) *publics cumulant des problématiques de santé, administratives, addiction, grande précarité etc.	✓	
Développer pour les France services une logique de guichet unique « démarches administratives » en développant les partenariats locaux en complément des opérateurs nationaux tout en veillant prioritairement à la qualité du service rendu dans les structures porteuses. Les partenaires locaux doivent cependant rester minoritaires au regard des objectifs principaux des France services.		
Etudier la possibilité de développer le nombre de séminaires annuels organisés par la Préfecture pour les France services et opérateurs et ouvrir ces temps aux partenaires locaux		
Consolider l'action des associations par un conventionnement pluriannuel des financements notamment via un comité des financeurs (durée de 3 ans), ainsi que la formation des professionnels de ces associations		
Faire une cartographie précise de ce qui n'est plus assuré sur les territoires compte tenu des disparitions de certains acteurs et analyser les besoins non couverts.		
Poursuivre les actions d'articulation, de complémentarité des services de proximité par le biais du PASIP	✓	
Renforcer la communication autour des services assurés par les associations auprès de professionnels et des usagers notamment via des événements réguliers (forum mais également séminaires entre professionnels, etc.)	✓	
Adapter si possible des solutions horaires élargis tout en restant conforme au cahier des charges national, et/ou expérimenter localement une permanence téléphonique - numéro unique	✓	
Proposer, localement et en fonction du besoin, des ouvertures continues pour assurer des temps d'accueil sur la pause déjeuner.		
Développer les visio-consultations en complémentarité de l'offre d'accueil physique (notamment sur les plages horaires élargies) en s'appuyant sur les initiatives existantes avec la CPAM, ou en cours avec la CARSAT.	✓	
Renforcer la communication entre professionnels sur les horaires d'ouverture et les fermetures exceptionnelles en temps réel.		
Renforcer l'accompagnement des usagers aux démarches de connexions avec les opérateurs pour développer l'offre en visio-consultations, en laissant l'utilisateur libre de son entretien		

Renforcer l'accessibilité à un service de proximité en zones rurales et pour les publics empêchés

Action 2.1 : Améliorer l'accès aux accueils de niveau 1

Objectifs et publics ciblés :

- Réduire les délais d'accès à une information et/ou un accompagnement
- Renforcer la qualité de l'accueil et des orientations
- Faciliter l'accès aux structures, services et administrations pour les publics les plus éloignés avec des relais de proximité.
- Assurer une pérennité de l'offre portée par les associations sur les territoires en matière d'accès aux droits et services.

Pilotes et partenaires principaux :

- Préfecture : animation départementale des services publics
- Des intercommunalités expérimentatrices
- Des opérateurs nationaux
- Education nationale
- Etablissements scolaires
- Conseil départemental (articulation PASIP)
- Autres structures locales

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer :

- Assurer le respect de la RGPD
- Adapter l'offre aux besoins de seniors notamment concernant les démarches en ligne
- Partager une définition claire des rôles des acteurs entre les trois niveaux de réponse (lignes de partage entre les niveaux)
- Réfléchir l'implantation des services en tenant compte des réseaux de mobilité (dessertes et horaires de passage)

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- Nombre d'opérateurs ayant développé une offre de permanences (physique ou téléphonique) à destination des partenaires pour les cas complexes ou urgents.
- Nombre de séminaires annuels des France services
- Nombre de personnes reçues lors des horaires élargis
- Nombre de visio-consultations mise en œuvre et panier de services proposé (opérateurs assurant les visio)

Action 2.2 : Améliorer l'accès aux accompagnements de niveaux 2 et 3

Objectifs et publics ciblés :

- Réduire les délais d'accès à une information et/ou un accompagnement
- Améliorer la gestion des situations urgentes et complexes
- Renforcer la qualité de l'accueil et des orientations notamment en précisant les services disponibles chez les partenaires et les délais de prise en charge des usagers

Sous-actions à déployer	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Renforcer les contacts avec les opérateurs de niveaux 2 ou 3 notamment en ayant un référent disponible par téléphone ou via une permanence au sein des équipements de proximité (CCAS, France services etc.)	✓	
Identifier un référent "urgence" pour chaque opérateur pour les cas complexes. Lorsque le contact existe communiquer sur ses coordonnées.	✓	
Renforcer les moyens des acteurs de niveaux 2 et 3		
Améliorer l'accompagnement des orientations vers les niveaux 2 et 3 en facilitant la mise en relation pour les publics les plus en difficultés au dela de la prise de rdv.		
Développer une plateforme téléphonique gratuite pour l'ensemble du Tarn-et-Garonne permettant d'orienter les usagers vers les services de proximité les plus pertinents.		
S'appuyer sur le numéro unique du DAC 82 pour les situations complexes et public empêchés* (05 63 300 900) *publics cumulant des problématiques de santé, administratives, addiction, grande précarité etc.	✓	

Pilotes et partenaires principaux • Départemental en copilotage pour traiter le sujet organisationnel et le lien avec l'activation d'une solution numérique (lien avec France numérique ensemble) • Préfecture et Conseil départemental • Opérateurs nationaux • France services • DAC 82	Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer : • Assurer le respect de la RGPD • Adapter l'offre aux besoins de séniors notamment concernant les démarches en ligne • Partager une définition claire des rôles des acteurs entre les trois niveaux de réponse (lignes de partage entre les niveaux)
--	---

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- Mise en œuvre de la plateforme locale d'orientation
- Nombre d'orientations et d'accompagnements sur le niveau 2 et 3 réussis

Renforcer l'accessibilité à un service de proximité en zones rurales et pour les publics empêchés

Action 2.3 : Poursuivre le développement d'actions "d'aller vers"

Objectifs et publics ciblés :

- Apporter de manière adaptée les informations aux publics
- Poursuivre et renforcer la détection des publics invisibles et empêchés : notamment parmi les aînés, les jeunes, les personnes en situation de handicap ou en difficultés économiques)

Sous-actions à déployer	Actions spécifiques à destination des jeunes	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Définir les cibles / publics ciblés et la nature des informations à partager pour adapter les modalités de communication. Adapter les modalités de mise en œuvre aux besoins des publics en situation de handicap, invisibles, empêchés et/ou en grande précarité économique et ayant des difficultés d'accès aux soins. Repérer les structures partenaires et lieux pour mettre en place ces actions : marchés, forum, lycées etc. selon les publics et sujets ciblés et proposer des actions ciblées sur des événements de la vie (naissance, décès, majorité etc.) pour toucher un public intéressé			
Développer les actions "sortantes" de la part des opérateurs et acteurs y compris via des appels téléphoniques et SMS			
Valoriser les itinérances de services existantes et les actions d'« aller-vers » mises en place par les opérateurs et s'appuyer sur les retours d'expérience de ces derniers			
Développer les actions de sensibilisation aux démarches administratives à destination des lycées (dans le cadre de la citoyenneté) en partenariat avec les opérateurs et France services. Des actions de sensibilisation avec la coordinatrice départementale peuvent être envisagées		✓	
Développer le pouvoir d'agir des usagers et s'appuyer sur les actions d'aller-vers déployées			
Renforcer la simplification des démarches et des formulaires lorsque cela est possible			

Pilotes et partenaires principaux

- Intercommunalités expérimentatrices et CCAS
- Conseil départemental
- Région Occitanie (dispositif « ma maison de région près de chez moi »)
- Préfecture
- France services
- Education nationale
- Opérateurs nationaux
- Etablissements scolaires

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer :

- Assurer les moyens de mise en place d'une itinérance polyvalente
- Consolider les moyens des services déjà présents
- Réserver et utiliser les créneaux pour les opérations spécifiques de dépistage (octobre rose, novembre moustache, ...)

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- Nombre de lycées ayant mis en place ce type de sessions d'information
- Nombre de communes maillées par un circuit d'itinérance
- Nombre de personnes reçues lors des circuits d'itinérance
- Nombre de sessions d'information par "événements de vie" mis en place

Action 3.1 : Favoriser et renforcer le développement de mobilités multimodales

- Objectifs et publics ciblés :**
- Acculturer les habitants aux transports publics et aux déplacements doux
 - Valoriser et faciliter la lisibilité de l’offre existante en termes de mobilité hors voiture
 - Lever les freins psychologiques à la mobilité, notamment chez les jeunes, pour amener les publics à se déplacer hors de leur bassin de vie
 - Développer des parcours multimodaux (train-vélo/ vélo-covoiturage / bus-vélo, etc.)

Sous-actions à déployer	Actions spécifiques à destination des jeunes	Actions priorisées pour 2025	Priorités 2025
Soutenir les actions favorisant la complémentarité des modes de déplacements : Relancer localement des opérations laissées en suspens, notamment les axes voies vertes, ainsi que l’usage des petites gares. Travailler sur des incitations à covoiturer à destination des usagers et des conducteurs – prévoir des incitations financières contrôlées et l’aménagement d’aires et de parkings de covoiturage gratuits. Soutenir les associations qui œuvrent pour la promotion des déplacements alternatifs. Soutenir et promouvoir l’équipement et les aménagements spécifiques dans les entreprises et collectivités (vestiaires, appuis-vélos etc.)			
Organiser des témoignages d’usagers, notamment des jeunes et de leurs parents, et des retours d’expérience sur leur usage des transports en commun et sur les avantages observés			
Sensibiliser les jeunes dans les collèges et à travers divers canaux (réseaux sociaux, sollicitation d’un influenceur) à l’usage des transports en commun			
Développer une plateforme numérique recensant les offres de mobilité du territoire et permettant à l’usager de construire son itinéraire.			
Créer une application proposant des solutions de mobilité en temps réel (exemple de CityMapper et Google Maps)			
Assurer un accompagnement au changement de pratiques des usagers et sensibiliser à la sécurité (trottinettes électriques notamment)			

Pilotes et partenaires principaux :

- Région (AOM régional)
- Grand Montauban (AOM sur l’agglomération)
- EPCI, Conseil départemental, communes, associations
- SNCF
- Etablissements scolaires
- Partenaires assurances (kits sécurité)

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer :

- Prendre en compte la spécificité d’un territoire composé de petites communes sans centralité caractérisées par un habitat dispersé rendant la construction d’une offre de mobilité plus complexe
- Cibler les bons canaux de communication par type de public
- Assurer la fiabilité des transports en commun pour les usagers
- Utiliser une seule application pour tout le territoire

- Indicateurs de suivi et de d’évaluation :**
- Evolution du nombre d’usagers :
 - Par tranches d’âge
 - Par territoires
 - Par types de trajets (à l’intérieur/à l’extérieur du territoire)
 - Nombre de transports utilisés pour un même trajet

Action 3.2 : Prendre en compte les besoins de mobilité pour les situations et territoires spécifiques

- Objectifs et publics ciblés :**
- Travailler en complémentarité entre autorités organisatrices des transports afin d’offrir un meilleur service à l’usager et densifier l’effort
 - Développer des solutions adaptées au publics en situation de handicap, en insertion, aux mineurs non scolarisés, aux personnes âgées et allophones, aux familles monoparentales, et jeunes
 - Développer des itinéraires cyclables entrants dans Montauban depuis les axes péri-urbains, pour les publics sans voiture
 - Valoriser et porter à connaissance les offres du transport à la demande auprès des publics empêchés

Sous-actions à déployer	Actions spécifiques à destination des jeunes	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Améliorer notre connaissance des initiatives et besoins locaux : ○ Conduire un benchmark auprès de territoires ayant mis en place des actions adaptées (taxi...) ○ Identifier les publics cibles sur lesquels travailler en priorité et construire un diagnostic avec une dimension prospective		✓	
Prendre en compte les parcours de coordination (parcours de soins, sorties d’établissement etc.)			
Œuvrer en faveur du développement de « communautés de co-voitureurs » pour assurer le développement du covoiturage dans les territoires les plus isolés (enjeux du dernier/1er km)			
Faciliter l’accès et l’usage des mobilités douces notamment : ○ Promouvoir le vélo électrique pour les « publics empêchés » ○ Mettre en place une aide à l’acquisition de véhicules deux roues (vélo cargo ou longtail) pour les familles ○ Développer des prêts de véhicules deux roues et de véhicules sans permis pour les publics en insertion – notamment les jeunes ○ Développer des itinéraires cyclables entrants dans Montauban depuis les axes péri-urbains			
Combler les carences des lignes les plus isolées (Saint-Antonin - Montaigu – Lomagne)			
Faciliter l’accès aux transports en commun en mettant en place un billet inter-opérateurs destiné aux scolaires et au-delà, en élargissant et adaptant les horaires des transports en commun			
Organiser des sessions sur le « savoir-rouler », sur le modèle du CD de la Creuse, auprès des collégiens du territoire			

- Pilotes et partenaires principaux**
- Région (AOM régional)
 - Grand Montauban (AOM sur l’agglomération)
 - EPCI, Conseil départemental, communes, associations
 - SNCF
 - Etablissements scolaires
 - Assurances (fourniture d’équipements de sécurité vélo etc.)
 - Transports Montalbanais (bus, vélos, maison du vélo...)
 - Centre universitaire : faire remonter les besoins des étudiants

- Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer**
- Prendre en compte la spécificité d’un territoire composé de petites communes sans centralité caractérisées par un habitat dispersé et des enjeux de fracture numérique
 - Cibler les bons canaux de communication par type de public
 - Assurer la fiabilité des transports en commun pour les usagers
 - Adopter une vision prospective et se projeter par rapport aux différents publics identifiés
 - Porter une vigilance accrue aux nouveaux modes de déplacement tels que la trottinette électrique, les voitures sans permis, les voitures type « taxi » etc.

- Indicateurs de suivi et de d’évaluation :**
- Nombre de dispositifs créés par public spécifique et par territoire

Considérer les mobilités comme un enjeu central en Tarn-et-Garonne

Action 3.3 : Renforcer la communication en matière de mobilités

Objectifs et publics ciblés :

- Valoriser l'offre existante en termes de mobilité hors voiture - et notamment la plateforme LIO ainsi que les petites gares
- Permettre aux habitants du territoire d'avoir connaissance de l'ensemble des transports à disposition sur leur bassin de vie et plus largement
- Offrir une cartographie des modes de transport disponibles sur le territoire pour tous les publics

Sous-actions à déployer	Actions spécifiques à destination des jeunes	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes pour les actions 2025
Mobiliser des canaux de communication adaptés aux différentes catégories de publics (réseaux sociaux et influenceurs pour les plus jeunes, témoignages des usagers pour les adultes, relais locaux tels que les clubs 3 ^{ème} âge pour les plus âgés)		✓	
Œuvrer en faveur d'une communication accrue sur les avantages et la plus-value de l'usage de transports en commun pour les habitants du territoire			
Porter un discours commun auprès des élus (et par les élus)			
Renforcer le rôle des Frances services pour relayer l'information « quotidienne » (services existants de proximité, actualités, fermetures exceptionnelles etc.) auprès de leur public et s'appuyer sur eux en tant que relais de terrain en faveur d'une offre lisible et facilitée.			
S'appuyer d'avantage sur les aidants et accompagnants de certains publics pour les accompagner dans les démarches			
Dédier une communication spécifique aux aidants, relative aux dispositifs déjà en place sur le territoire		✓	
Profiter des semaines évènementielles du territoire pour mettre en lumière le sujet des mobilités (semaine mobilité européenne en septembre : gratuité bus, ou tickets offerts)		✓	
Créer une plateforme numérique et une application pour recenser les options et offres de mobilités sur le territoire (type CityMapper)			

Pilotes et partenaires principaux

- Région (AOM régional)
- Grand Montauban (AOM sur l'agglomération)
- Etablissements scolaires
- Réseaux de transport en commun
- France services et relais locaux
- EPCI, Conseil départemental, communes, associations
- SNCF
- Transports montalbanais (bus, vélos, maison du vélo...)

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer :

- Mise en commun de toutes les études (EPCI, Pays, Insee, Flux visior, centre universitaire,...)

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

- Nombre post/communication déployées et nombre de personnes touchées
- Evolution du nombre d'utilisateurs :
 - Par tranches d'âge
 - Par territoires
 - Par types de trajets (à l'intérieur/à l'extérieur du territoire)
- Nombre de transports utilisés pour un même trajet
- Evolution du nombre et de la distance des pistes cyclables

Poursuivre l'accompagnement des territoires dans leur transition technologique et l'utilisation des outils numériques

Axe 4 : Des actions fortes pour lever les freins du public et des aidants et médiateurs numériques

Action 4.1 : Poursuivre le déploiement des infrastructures à très haut débit et accompagner les territoires sur l'abandon du cuivre

Objectifs stratégiques :

- Mettre en place un programme et des outils visant à diffuser une information adaptée aux publics les plus éloignés du sujet,
- Permettre une prise en compte des enjeux et des échéances de l'arrêt du cuivre auprès des usagers et des professionnels,
- Faciliter les modalités de raccordement au réseau des usagers par un échange personnalisé en amont et un suivi.
- Il s'agira de diffuser une information permettant à tout public de résoudre ses problématiques de raccordement à la fibre, en lien avec l'arrêt du service cuivre d'ici 2028.

Modalités de mise en œuvre : accompagner l'extinction du réseau cuivre

Assurer des permanences ou réunions publiques dans toutes les communes avec Octogone Fibre et les opérateurs de télécoms pour permettre aux usagers d'obtenir des informations concernant le raccordement à la fibre optique ainsi qu'à la fin du service cuivre ;

- Développer le lien avec les acteurs de l'inclusion numérique, de la santé, du domaine socio-économique et des services publics afin de permettre une diffusion efficace de l'information de l'extinction du cuivre ;
- Promouvoir les sites internet « www.82amenagement.fr » et « www.octogone-fibre.fr » permettant aux usagers de suivre leur éligibilité et/ou leur raccordement, faire des demandes particulières à l'aide de formulaire de contact et être tenu au courant des dernières actualités ;
- Favoriser les échanges et la transmission d'information par les réseaux sociaux (Facebook, X, LinkedIn) et l'accueil téléphonique ;
- Créer et distribuer, par l'intermédiaire des collectivités, des flyers d'informations adaptées aux publics ciblés (CCAS, PIJ, EHPAD).

Afin d'accompagner au plus près les usagers vers cette extinction du cuivre, Tarn-et-Garonne Aménagement, en partenariat avec Octogone Fibre, Orange et les équipes municipales concernées, lancent une expérimentation unique :

- Croiser les fichiers de recensements des adresses et des raccordements. Ainsi, par une analyse au détail, chaque point de raccordement sera vérifié et les noms des usagers remontés pour permettre un passage à la fibre optique.
- Accompagner techniquement les usagers, si des difficultés sont recensées.

Étapes et calendrier prévisionnel :

2024 – 2027 : permanences et réunions publiques

2025 – 2027 : réunions partenariales

Pilotes et partenaires principaux :

Pilotage : TGA

Partenaires :

Octogone Fibre, CD82, EPCI, et communes, conseillers numériques, acteurs de l'accompagnement et inclusion, opérateurs télécoms, Orange, conseillers municipaux.

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer

- Prise en compte des publics éloignés, notamment non référencés par les différents acteurs
- Appui sur les nombreux acteurs de l'inclusion : mairies, associations, conseillers France services
- Public non informé de l'arrêt du cuivre et risque d'isolement accru.

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

Evaluation

Mesure de la fréquentation des réunions publiques
Mesure du nombre d'appels reçus
Mesure du nombre de raccordements standards constatés
Mesure du nombre de raccordements complexes accompagnés

Indicateurs de suivi et objectifs cibles :

Nombre de raccordements standards : 20 000
Nombre de raccordements complexes accompagnés : 400
Taux de pénétration fibre : 75%
Nombre de permanences et réunions publiques : 30

Poursuivre l'accompagnement des territoires dans leur transition technologique et l'utilisation des outils numériques

04

Axe 4 : Des actions fortes pour lever les freins du public et des aidants et médiateurs numériques

Action 4.2 : Poursuivre les actions d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques dans le cadre du plan France Numérique Ensemble

Objectifs stratégiques :

- Former les aidants et les médiateurs numériques, accompagner et sécuriser leurs pratiques professionnelles
- Améliorer l'inter-connaissance des acteurs du numérique pour mieux accompagner les publics sur les territoires et répondre à leurs besoins spécifiques
- Structurer sur les territoires la fonction de référent numérique et développer des actions locales de médiation numérique et d'« allers vers »
- Améliorer l'accès des usagers à un équipement numérique adapté par le recours au réemploi, en structurant la filière localement
- Sensibiliser les publics à la sobriété numérique
- Fédérer les acteurs du numérique autour d'actions communes et transversales

Modalités de mise en œuvre :

La mise en œuvre de cette action est prévue dans le cadre de la feuille de route « France Numérique Ensemble », signée par le préfet de Tarn-et-Garonne et le Président du Conseil départemental le 30 octobre 2024. Cette feuille de route prévoit des actions sur la période 2024/2027 :

- Outiller et former les aidants (es) et les médiateurs (rices) numériques pour les faire monter en compétence,
- Structurer une force de coordination des initiatives numériques à l'échelle des territoires intercommunaux,
- Promouvoir une offre numérique mobile sur le principe de "l'aller vers",
- Accompagner la qualification de l'offre par un référentiel qualité,
- Créer des parcours "usagers" dédiés à l'apprentissage du numérique, la citoyenneté numérique (la cybersécurité, l'identité numérique, le numérique responsable) et d'autres parcours spécifiques à l'enfance / jeunesse,
- Développer et organiser une filière locale de réemploi numérique pour réduire l'impact écologique du numérique et répondre aux enjeux sociaux et économiques d'accès à un équipement,
- Organiser des animations et des ateliers de sensibilisation à la sobriété numérique,
- Créer une cartographie des acteurs du numérique en Tarn-et-Garonne,
- Développer des outils de communication interne pour faire vivre le réseau des acteurs du numérique en Tarn-et-Garonne,
- Proposer un événement à l'échelle départementale, point de rencontre des acteurs(rices) du numérique et inscrire cet événement dans une dynamique nationale

Étapes et calendrier prévisionnel :

2024 – 2027

Pilotes et partenaires principaux :

Pilotage : CD / Sous-préfecture

Partenaires :

CDG 82, la Ligue de l'enseignement, RHINOCC, DSDEN

Gendarmerie nationale, Mission locale, CCI, CMA, Canopée, acteurs du numériques, association caritatives, SDD82, France services, opérateurs nationaux, Région, organismes de formation habilités, Conums

Conditions de réussite / Points de vigilance / Moyens et ressources à associer

- Garantir que les équipements numériques et les ressources associées sont facilement accessibles géographiquement et économiquement pour tous, en mettant en place des points de distribution dans des endroits stratégiques,
- veiller à l'adaptation des outils et actions aux publics spécifiques (personnes âgées, publics allophones, personnes vulnérables, publics empêchés)

Indicateurs de suivi et de d'évaluation :

Evaluation

Nombre d'aidants numériques formés

Nombre d'actions de communication mis en place

Nombre d'outils internes au réseau créées

Maillage des référents numériques

Filière réemploi numérique créée

Zoom sur les actions spécifiques à destination des jeunes Tarn-et-Garonnais

Action transverse : Apporter une attention particulière à l’accessibilité des jeunes (16-25 ans) aux services publics

- Objectifs et publics ciblés :**
- Renforcer le rôle innovateur du schéma
 - Porter à titre expérimental des actions qui seraient à appuyer ou à visibiliser

Sous-actions à déployer	Fiche action	Actions prioritisées pour 2025	Pilotes des actions 2025
Mobiliser des canaux de communication adaptés aux différentes catégories de publics (réseaux sociaux et influenceurs pour les plus jeunes, témoignages des usagers pour les adultes, relais locaux tels que les clubs 3 ^{ème} âge pour les plus âgés)	2.3 et 3.3	✓	
Prendre en compte les parcours de coordination (parcours de soins, sorties d’établissement etc.)	3.2		
Développer des prêts de véhicules deux roues et de véhicules sans permis pour les publics en insertion – notamment les jeunes	3.2		
Organiser des témoignages d’usagers, notamment des jeunes et de leurs parents, et des retours d’expérience sur leur usage des transports en commun et durables	3.1		
Organiser des sessions sur le « savoir-rouler » auprès des collégiens du département	3.1		
Sensibiliser les jeunes dans les collèges et à travers divers canaux (réseaux sociaux, sollicitation d’un influenceur) à l’usage des transports en commun	3.1		
Développer les actions de sensibilisation aux démarches administratives à destination des lycées (dans le cadre de la citoyenneté) en partenariat avec les opérateurs et France services.	2.3	✓	
Travailler sur l’éducation aux gestes de premiers secours à travers une sensibilisation dès le collège	1.4		
Œuvrer en faveur de la promotion du volontariat et de la fidélisation chez les sapeurs-pompiers et la protection civile, de l’action entre pairs et à destination des jeunes	1.4		
Promouvoir les métiers de la santé auprès des jeunes lycéens	1.1	✓	

03

Portrait socio- démographique du département

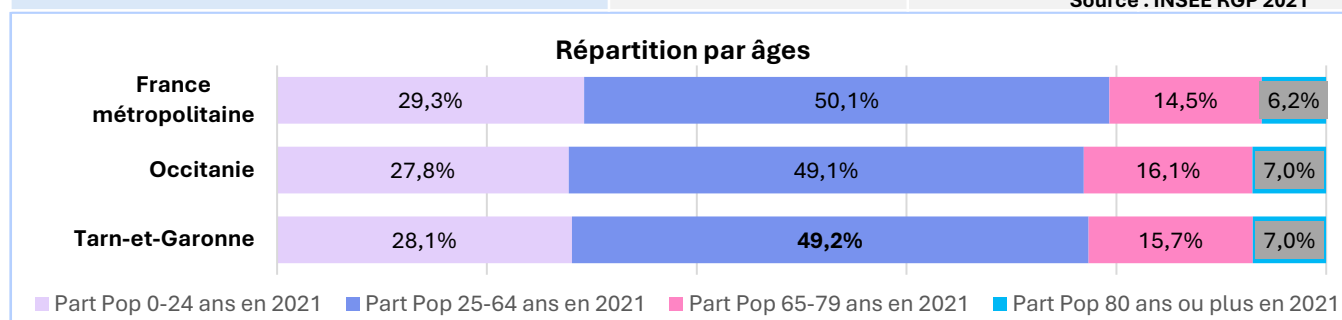
Un département attractif qui reste jeune

Données clés



Habitants	263 377		
Ménages	115 043		
Evolution annuelle moyenne	0,5%	0,7%	0,3%
Soldes migratoires	0,6%	0,7%	0,1%
Soldes naturels	0%	0%	0,2%
Indice de vieillesse	94,7% +8,4 points depuis 2015	104,3 + 11,1 points depuis 2015	87,5 +10,2 points depuis 2015
Part des propriétaires	66,8%	58,9%	57,7%
Part des résidences secondaires	5,7%	15,3%	9,8%

Source : INSEE RGP 2021



En 2021, 28,1 % de la population départementale est représentée par les jeunes de 0 à 24 ans, ce qui est moins que la part nationale (29,3%) et plus que la part à l'échelle régionale (27,8%). Le Tarn-et-Garonne est le département le plus jeune d'Occitanie.

L'indice de vieillesse est plus faible qu'en région ; outre la part plus importante des jeunes de moins de 25 ans, il s'explique également par une moindre représentation des seniors de 65 ans et plus, certainement contenue par le solde migratoire positif, traduisant l'attractivité pour les ménages actifs

Les particularités infra-départementales

Nous attirons votre attention sur les données des EPCI suivants dont le nombre d'habitants est faible : CC du Pays de Serres en Quercy, CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (autour de 7 000 et 8 500 habitants) et pour lesquelles les résultats (notamment d'évolutions) peuvent être « exagérés » compte tenu de la faiblesse des effectifs.

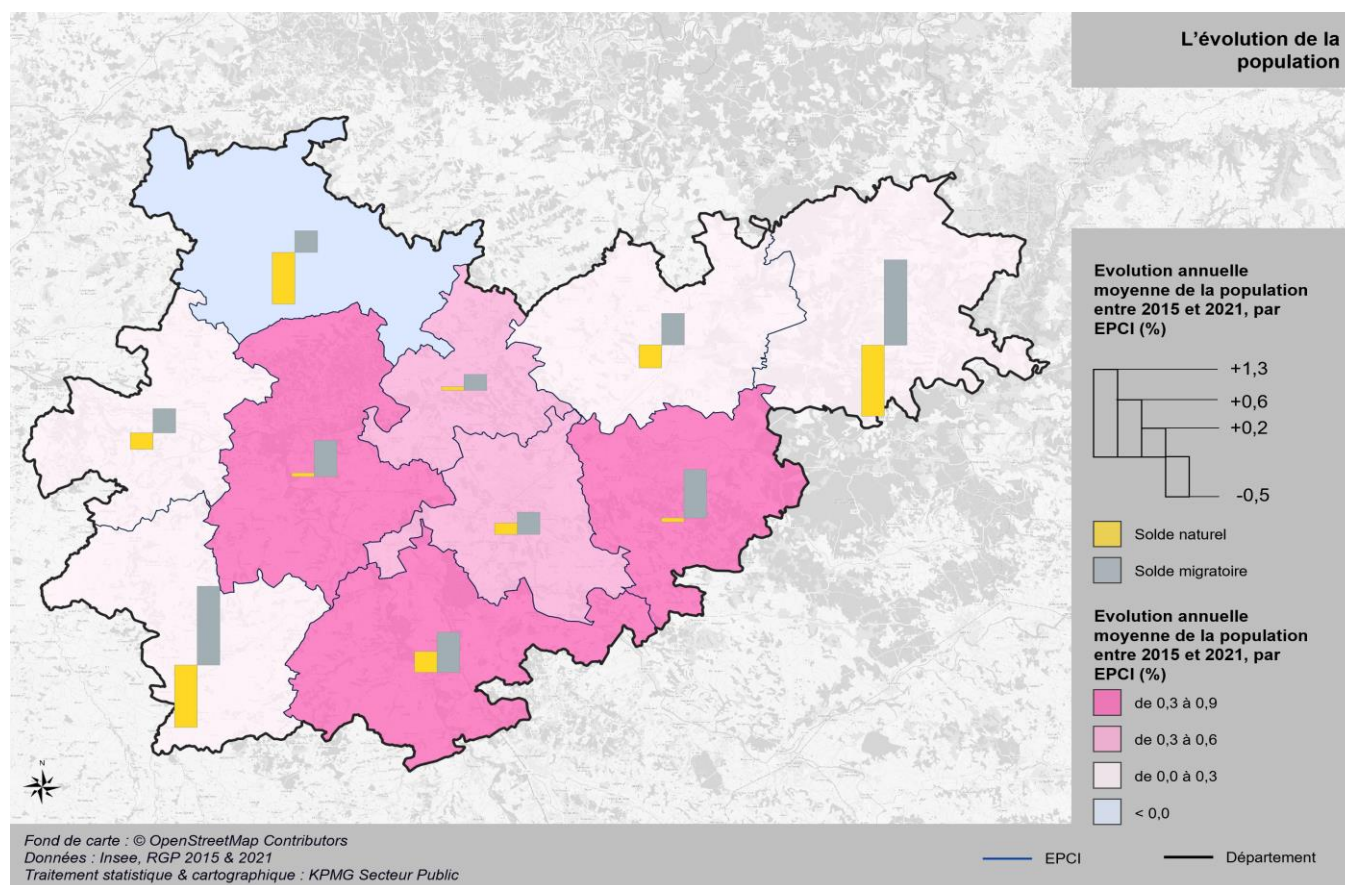
A contrario, trois EPCI concentrent les habitants et représentent 62,5% de la population : 16% au sein de la CC Terres des Confluences ; 16% sur le Grand Sud Tarn-et-Garonne ; 30% sur la CA Grand Montauban

La CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise présente des spécificités : l'évolution de sa population de 0,3% due au solde naturel négatif (-1%) est compensée par un solde migratoire fortement positif (+1,3%). La CC se caractérise également par une population plus âgée (+4% pour les 65 ans et plus entre 2015 et 2021) et un indice de vieillissement de 138,4 (+18 points depuis 2015).

A l'inverse la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne connaît une évolution positive de 1% due à un solde naturel de +0,3% et à un solde migratoire de +0,7%. La CC est également plus jeune avec 31,1% de la population ayant moins de 25 ans et un indice de vieillissement de 61,7 (+6,5 points depuis 2015). De même, la Communauté d'agglomération du Grand Montauban et la Communauté de communes Terres des Confluences enregistrent une part de jeunes de moins de 25 ans au-dessus de 29%²⁶ avec notamment une évolution positive autour de 1,2% pour les 18-24 ans (soit deux fois la moyenne départementale).

Les indices de vieillissement se situent autour de 90.

Des EPCI centraux dynamisés par l'attractivité de Montauban



Les particularités infra-départementales

La carte ci-dessus démontre une attractivité accrue du centre du département autour de l'agglomération de Montauban. Celle-ci est à mettre en perspective avec un solde naturel positif et à un solde migratoire globalement positif sur tout le département.

Le réseau routier et de transports (par train ou bus) favorise le développement et l'arrivée de nouvelles populations sur certains territoires caractérisés par un prix de l'immobilier moindre et des déplacements facilités vers la ville-préfecture.

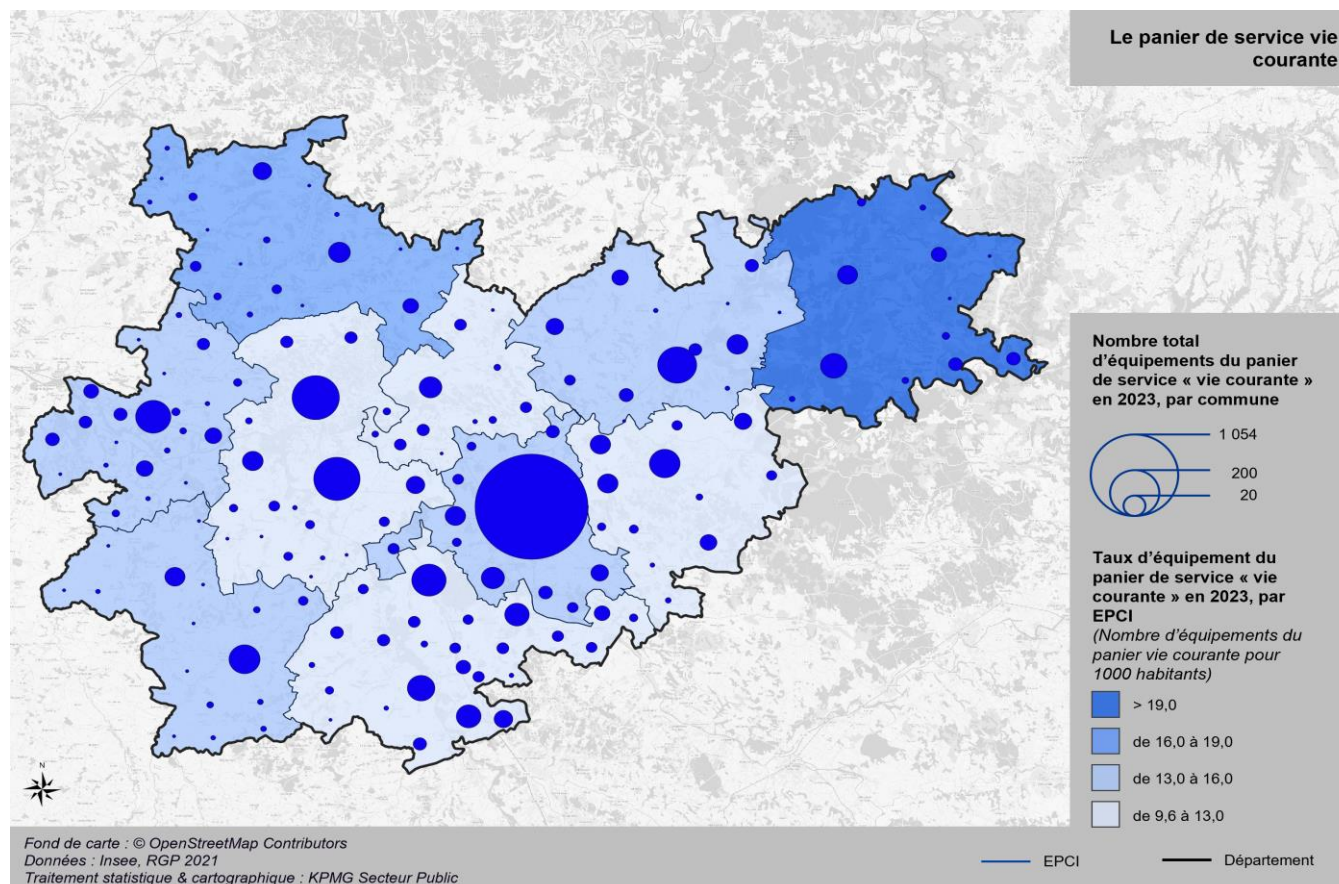
04

Etats des lieux et cartographies thématiques

41. Les services de la vie courante

Analyse de l'offre en matière de services de la vie courante

La carte ci-dessous recense le nombre de services et la part pour 1000 habitants parmi l'offre du panier de services « vie courante » définie par l'INSEE. Il est intéressant de constater le taux d'équipement pour la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, démontrant l'existence de services mais également la proximité de ces services / équipements.

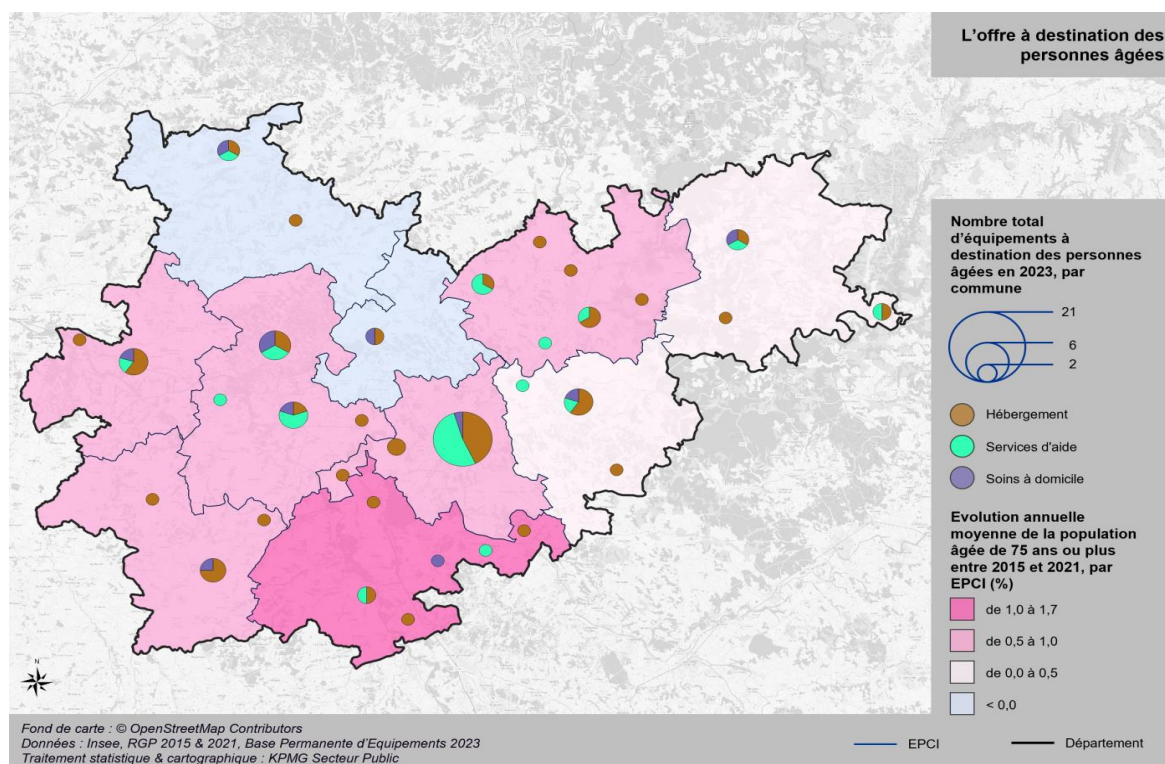


Le « panier de la vie courante » comprend 22 équipements ou services. Ceux-ci ont été choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils comprennent une grande partie des équipements de la gamme dite de proximité dont : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;.

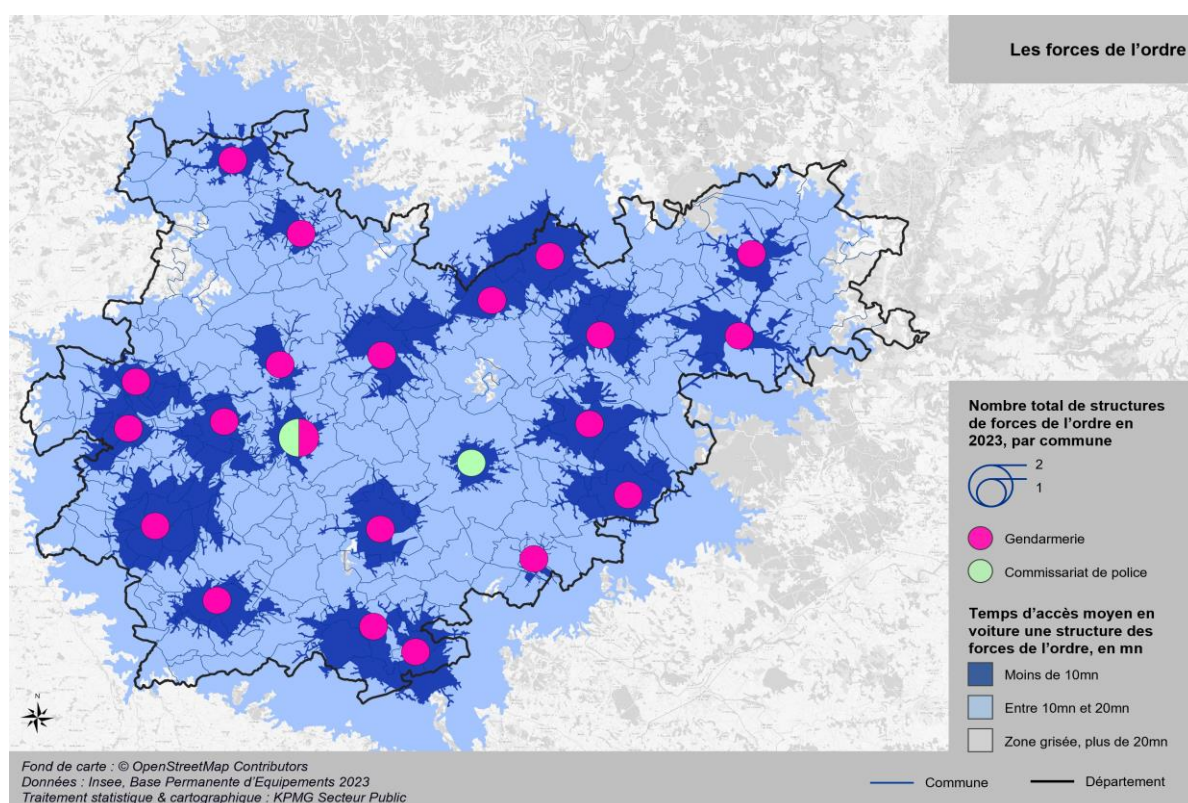
Analyse de l'offre en matière de services de la vie courante

Un zoom plus spécifique sur l'offre à destination des séniors met en exergue les types et le nombre d'équipements disponibles au regard de l'évolution de la population des plus de 74 ans.

Le Sud et l'Ouest du Département concentrent des territoires au sein desquels cette population augmente, parfois de manière notable, et où les besoins spécifiques sont significatifs.



La carte ci-dessous illustre l'accessibilité en voiture aux services de forces de l'ordre : si la plus grande part du département est bien maillée (compris entre 10 et 20 minutes – moins pour les zones urbaines) la dépendance à la voiture reste une limite importante que rencontre le département.



Principaux enjeux en matière de services de la vie courante

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Un maillage territorial des services quotidiens intéressant, même en zone rurale.	Une gérontocroissance à accompagner en termes d'offre et d'accessibilité de services, compte tenu de la mobilité réduite de cette population.
Des contrats / conventions et schémas locaux recensant les ressources et besoins pour apporter des réponses locales et pertinentes (ex. : CTG)	Un enjeu d'accessibilité aux services pour les zones rurales

42. Les transports et la mobilité

Éléments de contexte

Données clés

Taux d'équipement des ménages	90,6%	85,5%	81,4%
Part des ménages ayant au moins une voiture en 2021	84,6%	78,9%	77,2%

Source : INSEE RGP 2021

Région présentant la deuxième plus grande superficie en France sur lequel sont concentrés 4 des 20 départements les moins densément peuplés de France, l'Occitanie présente un taux d'équipement automobile des ménages plus élevé que la moyenne française et se place en 3^{ème} position nationale au regard du volume de véhicules en circulation sur son territoire (7 737 000 sur le territoire, 37,9 millions en France). Cette tendance s'accroît depuis 2015 et illustre la dépendance forte à la voiture des habitants du territoire

Les particularités infra-départementales

Marqué par sa ruralité, le Tarn-et-Garonne connaît un taux d'équipement automobile des ménages très élevé et une part de ménages ayant au moins deux voitures plus importante que la moyenne régionale et nationale (45% contre 35% à l'échelle nationale).

Avec 85,4% de trajets réalisés en voiture pour aller au travail par les actifs de 15 ans ou plus, la voiture s'inscrit comme le moyen de locomotion principal du territoire: les transports en commun ne constituaient que 2,5% de la part des moyens utilisés pour se rendre au travail en 2021.

Si l'ensemble des EPCI du département connaît un taux supérieur à 83 % de ménages possédant au moins une voiture, la Communauté d'agglomération du Grand Montauban, parmi les plus pauvres du département (17% de taux de pauvreté), affiche le taux le plus faible (82%). Celui-ci s'inscrit néanmoins dans le contexte de développement de l'offre de mobilité du Grand Montauban, marqué par le renforcement de la couverture territoriale grâce à une offre étoffée de 5% sur chacune des lignes.

A l'inverse, c'est la CC du Pays de Lafrançaise, parmi les moins pauvres et les plus rurales, qui observe le taux d'équipement le plus élevé (90%), allant de pair avec un recours moindre aux transports en commun, faute d'une offre suffisante.

Une analyse plus fine sur les mobilités professionnelles permettrait de préciser les besoins entre les différents pôles d'activités et de déployer un panel de solutions complémentaires adaptées entre les mobilités douces, les transports en commun ou le co-voiturage. Un rapport du Services de Données et Etudes Statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique précise l'importance préalable du développement d'infrastructures pour stimuler les solutions multimodales : « *quand la densité du réseau cyclable d'une commune dépasse 2500 mètres par km², la pratique du vélo est, toutes choses égales par ailleurs, presque trois fois plus importante que dans une commune qui ne compte aucun réseau.*¹ ».

A cet égard, les équipements pour les véhicules légers (vélos, VAE ou trottinettes électriques notamment) constituent des solutions complémentaires.

Analyse de l'offre de transports et mobilités



L'offre de transport ferroviaire ou en autocar s'articule parallèlement aux voies routières reformant le « Y » dessiné par le réseau TER et les voies rapides. Le Grand Montauban est desservi par les transports urbains. A contrario, les secteurs au nord sont moins bien desservis. C'est notamment le cas de la CC du Pays de Serres en Quercy, la CC du Pays de Lafrançaise, la CC du Quercy Caussadais et la CC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron.

Un travail de communication sur l'offre existante et les tarifs se poursuit en collaboration entre la maison de la Région et le Département. Le transport à la demande se développe également sur certains territoires notamment pour rejoindre les lignes régulières.

La région déploie sa compétence en matière de transport scolaire à destination des écoles, des collèges et des lycées.

Par ailleurs, la CA du Grand Montauban, qui constitue l'épicentre des mobilités du département, a mis en place sa nouvelle marque réseau (TGM) et propose une évolution de l'offre de mobilité sur l'agglomération, plus complète grâce à de nouvelles lignes, des fréquences renforcées et une meilleure adaptation aux communes membres.

Ces évolutions doivent être lues au regard du solde migratoire positif traduisant de plus nombreuses installations des ménages, dans un territoire de mieux en mieux maillé en termes de réseaux ferroviaires.

Problématiques émergentes en matière de transports et de mobilités

Le département de Tarn-et-Garonne connaît un phénomène de gérontocroissance important : la part des personnes âgées au sein de la population augmente. Marqué par sa ruralité et la faible densité de certains territoires, les enjeux de mobilité des personnes âgées se posent de manière croissante alors que la voiture reste le mode de déplacement largement privilégié.

En outre, la forte dépendance à la voiture que connaissent les habitants du département constitue un frein majeur dans le retour à la formation et à l'emploi, notamment chez les jeunes, mais également d'accès aux services quotidiens et à la santé.

La planification de la LGV entre Bordeaux et Toulouse est un projet qui impactera fortement les mobilités inter-régionales et les dynamiques locales notamment pour Montauban et sa grande périphérie. Le Syndicat des mobilités de Tarn-et-Garonne pour la LGV, composé du Grand Montauban et du Département, a été créé le 17 juin 2024 par délibération de l'Assemblée départementale. Ce dernier a pour objectifs la réalisation des études nécessaires à la réflexion sur la mobilité induite par la future gare LGV de MTB et les autres équipements que sont :

- l'hôpital
- Le futur quartier de la gare
- Les échangeurs routiers Ab2/A20
- Le Boulevard Urbain Occitanie
- Les routes départementales avec déviation d'agglomérations

En outre, un arrêté préfectoral a été adopté le 20 septembre 2024, portant création du Syndicat mixte ouvert.

Principaux enjeux en matière de transports et de mobilités

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Un maillage territorial amorcé en matière de transports publics	Un territoire souffrant d'une offre de mobilité insuffisamment développée, entravant l'accès de la population aux services publics, aux soins et à la formation et à l'emploi.
Des dispositifs portés par les acteurs du territoire en faveur de la mobilité des habitants (aides pour le permis, forfaits transports à destination des étudiants...) et notamment des jeunes	Une offre existante parfois mal connue notamment concernant la tarification.
Des démarches locales notamment via les contrats territoriaux qui permettent de structurer la recherche de solutions avec les principaux acteurs.	Des horaires et fréquences qui semblent insuffisants.
La maison de la Région qui accueille les usagers, les associations et partenaires et décline les politiques régionales dont le transport.	Des freins psychosociaux à la mobilité pouvant toucher certains publics.
Le développement des lignes LIO mixtes	Une dépendance forte à la voiture
La création du Syndicat mixte des mobilités du Tarn-et-Garonne pour la LGV	Enjeu à mettre en lien les différents plans qui structurent ou intègrent la question centrale des mobilités (Schéma tourisme durable, CTO, Axes d'insertion et d'attractivité des territoires etc.)
Un schéma directeur cyclable en cours d'élaboration au niveau du Département	

43. L'offre de santé et médico-sociale

Éléments de contexte

Données clés



Nombre de bénéficiaires de l'AAH	6 143		
Part de foyers bénéficiaires de l'AAH	5,2%	5%	4,1%
Nombre de bénéficiaires de l'AEEH	2 481		
Part de foyers bénéficiaires de l'AEEH	2%	1,9%	1,3%
Population 65-79 ans	41 288 + 2,5% par an	+2,7% par an	+2,4% par an
Part de la population 65-79 ans	15,7%	16,1%	14,5%
Population 80 ans ou plus	18 395 + 0,4% par an	+0,9% par an	+0,8% par an
Part de la population 80 ans ou plus	7%	7%	6,2%
Indice de vieillesse	94,7	104,2	87,5
Montant mensuel moyen des retraites touché	1 798€	1 919€	2 030€
Part de la population de 80 ans ou plus vivant seule	42,9%	45,3%	48,7%

Sources : INSEE RGP 2021 et CAF Novembre 2023

Un zoom spécifique est apporté sur les personnes âgées et les foyers percevant une allocation de handicap.

Il est à noter que l'ARS a produit des portraits de territoire dans le cadre du projet régional de santé 2023-2028 recensant plusieurs analyses des états de santé des Tarn-et-garonnais. Parmi les éléments présentés, nous mettons en exergue :

- Un taux de mortalité supérieur à la moyenne régionale.
- Une incidence des affections de longues durées et un taux d'hospitalisation plus élevé.
- Une surmortalité des maladies cardio-vasculaire supérieure aux mailles régionale et nationale.
- Un nombre annuel moyen d'accidents de la circulation, de suicides et d'accidents de la vie courante supérieur à la moyenne régionale.



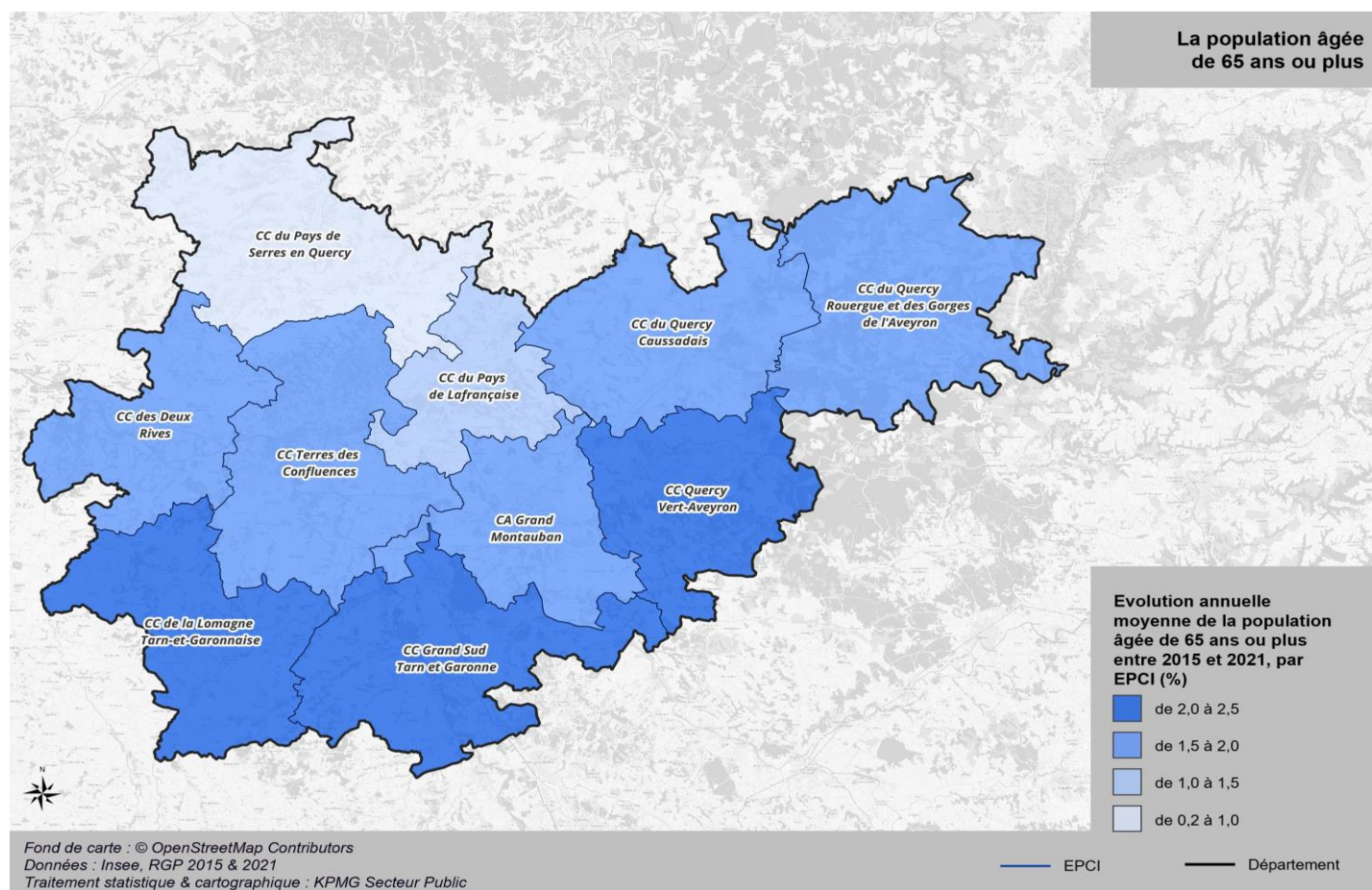
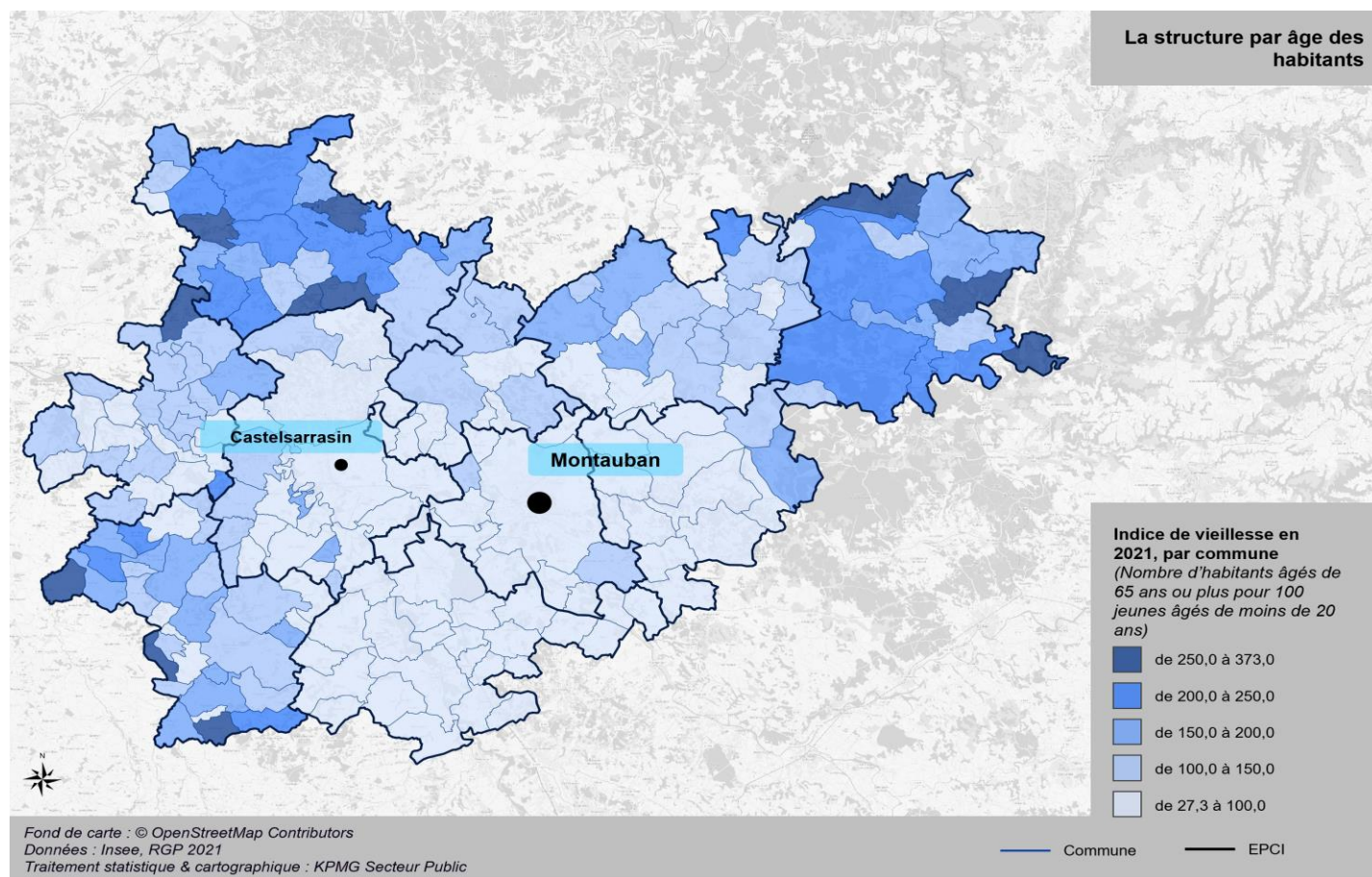
Les particularités infra-départementales

Les cartes, sur la page suivante, illustrent la gérontocroissance importante du département et les besoins à anticiper.

Si le Nord du département présente un indice de vieillissement plus important (notamment les CC du Pays de Serres en Quercy et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron) cela est dû à la fois à l'avancée en âge de la population mais également à une représentation moindre des moins de 20 ans sur ces territoires.

De manière complémentaire, la carte suivante met en lumière l'évolution importante et rapide du sud du département avec des taux d'évolution annuelle moyens de l'âge de la population supérieurs à 2% par an.

Éléments de contexte



Analyse de l'offre de santé et médico-sociale



Sans viser l'exhaustivité du diagnostic, plusieurs caractéristiques sont à noter au niveau départemental :

- Le Tarn-et-Garonne est le département avec la plus faible densité en médecin généraliste (81,3 médecins pour 100 000 habitants) et avec de fortes disparités entre EPCI (49,2 en Quercy Vert Aveyron).
- 42% des médecins généralistes ont 60 ans ou plus. Les soins ambulatoires comptent 148 médecins généralistes qui participent aux permanences dont 59 médecins ont plus de 60 ans.
- Les professions paramédicales ou certaines spécialités sont également en forte tension notamment les infirmiers libéraux (281/100 000), les masseurs kinésithérapeutes (113/100 000) et les chirurgiens-dentistes (47,2/100 000). Le manque est également notable dans le secteur du médicosocial qui manque de ressources médicales au niveau du diagnostic et de l'accompagnement auprès des publics fragiles (personnes âgées, handicap, santé mentale etc.).
- Parmi les besoins recensés plus spécifiquement notons le rattrapage pour l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap, un besoin de médicalisation des établissements d'hébergement des personnes adultes handicapées et un besoin de répondre à la forte évolution des personnes âgées notamment dépendantes.
- Pour le secteur des personnes handicapées, le schéma territorial de l'ARS souligne qu'*« un besoin de places est identifié au regard du taux d'occupation et des listes d'attentes actuelles. »* Pour les personnes âgées, le schéma relève *« un taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes élevé mais peu de places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et en résidences autonomie »*. Ces constats sont illustrés par les cartes suivantes.
- Le constat sur le besoin de nouvelles installations de médecins est largement partagé : de nombreux partenaires insistent sur une accessibilité aux soins qui s'est fortement dégradée, aboutissant parfois à des situations catastrophiques. Si l'exemple du développement des téléconsultations est cité comme une innovation intéressante, elle ne remplace pas la consultation en présentiel. De la même manière, les démarches en ligne ou l'accueil en France services ne permettent pas de résoudre les situations d'accès aux droits les plus complexes.
 - Plusieurs actions dont le développement des centres de santé ont pu se mettre en œuvre dans le cadre du GIP « Ma santé, Ma Région » qui réunit les institutions et les collectivités volontaires et vise l'objectif de recruter 200 professionnels au niveau régional. C'est dans ce cadre que trois projets de centre de santé sont portés par les collectivités sur le département (aucun centre de santé n'est ouvert à date). Le développement de ces centres de santé doit se faire en complémentarité avec l'offre locale pluridisciplinaire. Les enjeux d'intégration territoriale sont donc importants s'agissant du GIP.
- L'exemple des urgences de Montauban a été cité à plusieurs reprises pour illustrer la pénurie de médecins.
- Notons enfin le bon maillage du territoire en Maisons de santé pluriprofessionnelle et équipes de soins primaires mais la difficulté pour certaines structures de fonctionner et perdurer en l'absence de médecins en nombre suffisant (MSP de Saint-Antonin Noble Val, MSP de Montaignu de Quercy), malgré le très bon niveau d'investissement des collectivités dans les infrastructures d'accueil.



Analyse de l'offre de santé et médico-sociale



Le schéma régional de santé définit 6 axes stratégiques pour la période en cours dont plusieurs à la croisée des orientations actuelles du Sdaasp :

- Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie,
- Accompagner chaque personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé,
- Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires,
- Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge,
- Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements,
- Soutenir l'attractivité des métiers de la santé.



Le non-renouvellement des médecins généralistes engendre des difficultés supplémentaires dans la prise en charge des personnes âgées mais également des publics moins mobiles et empêchés (zones rurales, familles monoparentales). Certains professionnels proposent la mise en place d'une offre de type médico-bus, ce qui pourrait répondre en partie à ce besoin d'aller-vers.

Une démarche portée par l'ARS et l'URPS Occitanie vise à favoriser, de manière opérationnelle et priorisée, l'attractivité de certains territoires prioritaires pour les médecins. Sur le Tarn-et-Garonne les premiers échanges ont eu lieu en septembre 2024. Une articulation avec les travaux de l'ARS dans le cadre d'Occitanie Santé, les actions portées par la Cpm, celles portées par le Département et les collectivités locales et, plus largement, dans le cadre de la coordination du Sdaasp, semble primordiale pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions émanant de ce programme.



Département Tarn-et-Garonne - 82

Besoins en santé – Indicateurs en santé

Méd'in Occ

APL aux MG âgés de 65 ans et moins
en 2022
Drees-Irdes



Légende

APL aux médecins généralistes

■] 3,2 ; 7,5]

■] 2,6 ; 3,2]

■ [1,1 ; 2,6]



www.med-in-occ.org

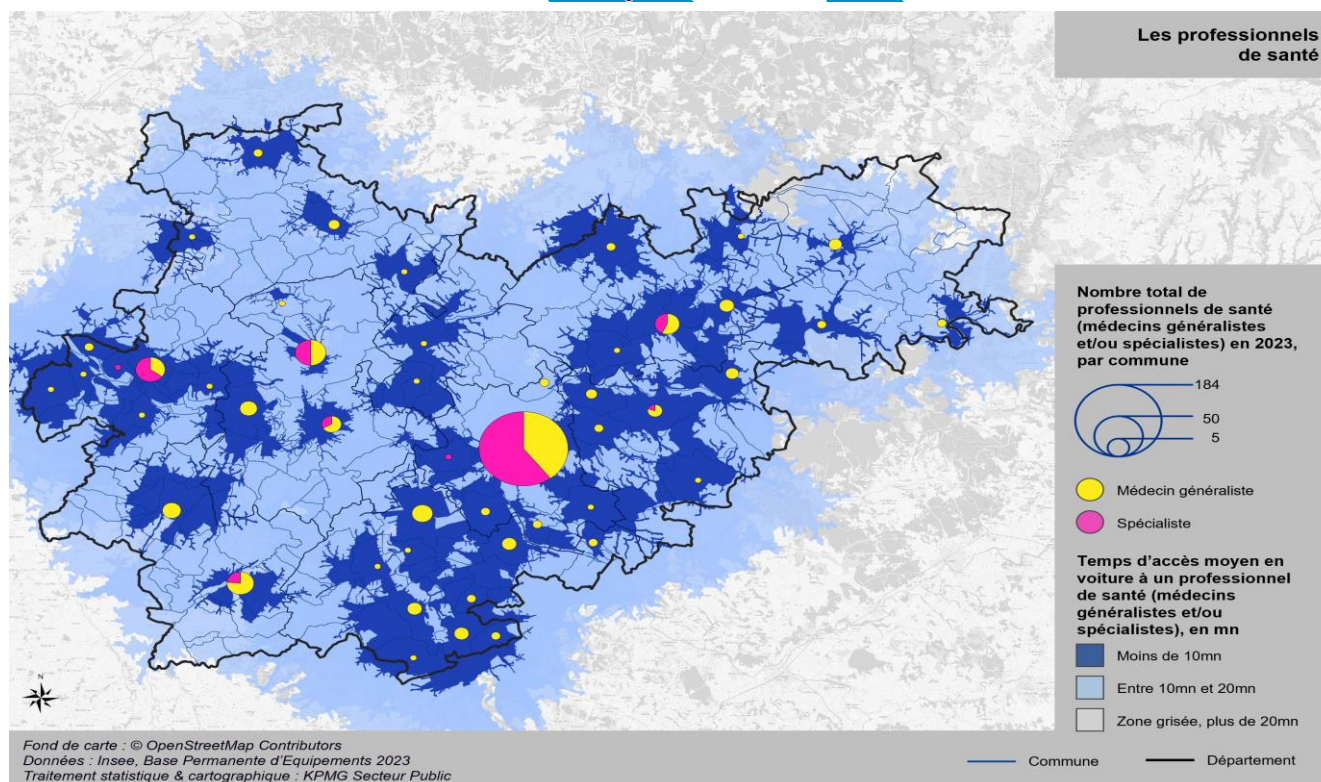
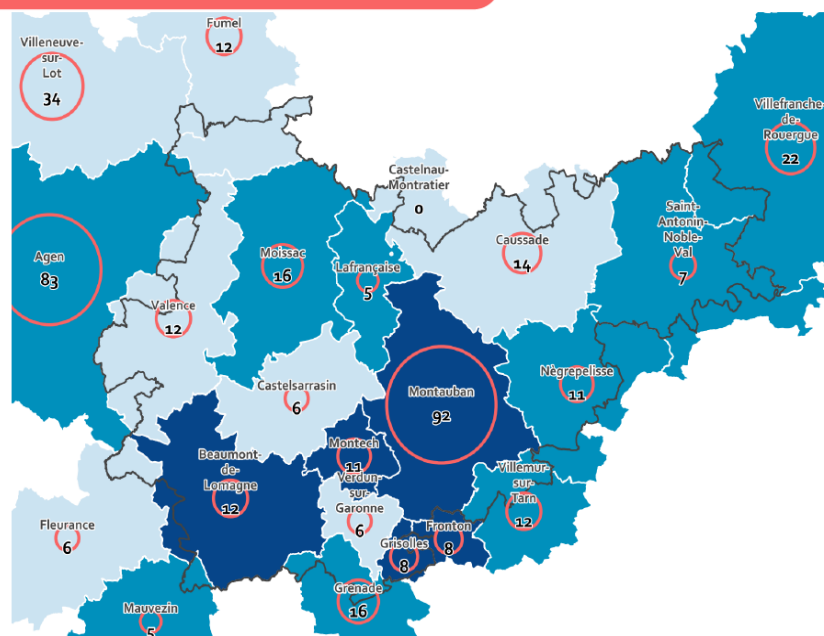
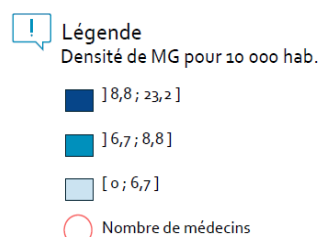
Analyse de l'offre de santé et médico-sociale

 Département Tarn-et-Garonne - 82

Offre de santé - Démographie

Méd'in Occ

Nombre de médecins spécialistes en médecine générale et densité en 2023
FNPS



Les cartes ci-dessus illustrent l'accessibilité aux professionnels de santé que ce soit par l'indice d'accessibilité potentiel, la densité médicale ou le temps d'accès moyen à un médecin (généraliste ou spécialiste) selon le lieu d'habitation.

La mise en parallèle de ces données avec la carte sur l'indice de vieillissement montre l'un des enjeux d'accompagnement des personnes âgées. Si le « croissant Sud » du département semble mieux doté, le nombre de professionnels reste faible et soumet donc ces territoires à des problématiques potentiellement importantes si 2 ou 3 professionnels cessaient leur activité ou partaient – ce qui souligne également le fort enjeu de la fidélisation des professionnels de santé sur le territoire.

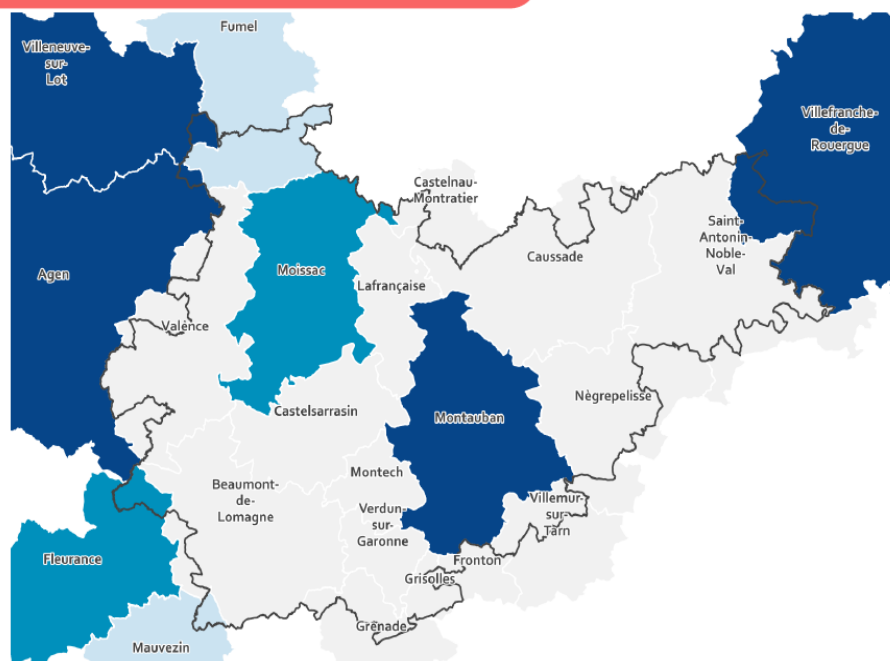
Analyse de l'offre de santé et médico-sociale

Taux d'équipement en hospitalisation complète en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO)
Drees, SAE

Légende

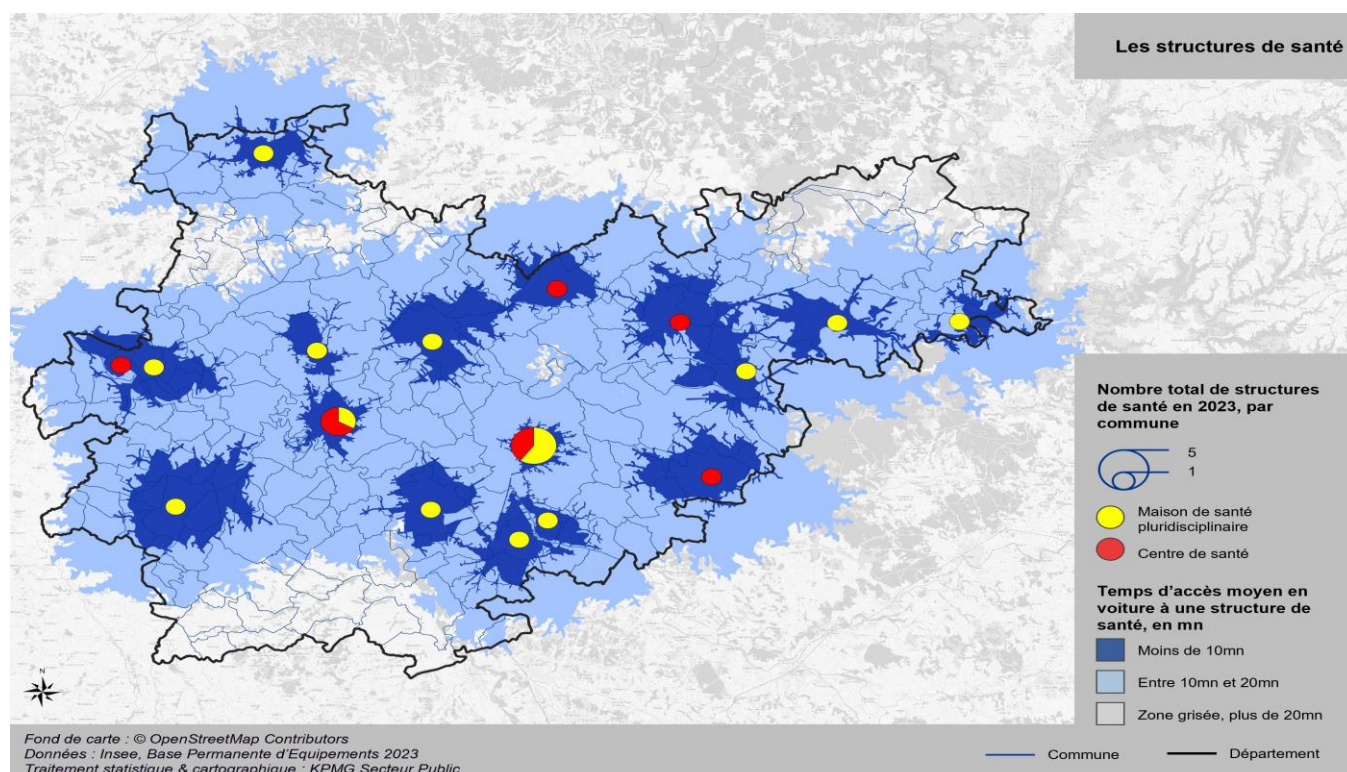
Nombre de lits publics et privés en hospitalisation complète en MCO pour 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2022

-]30; 82]
-]15; 30]
-]0; 15]
- 0

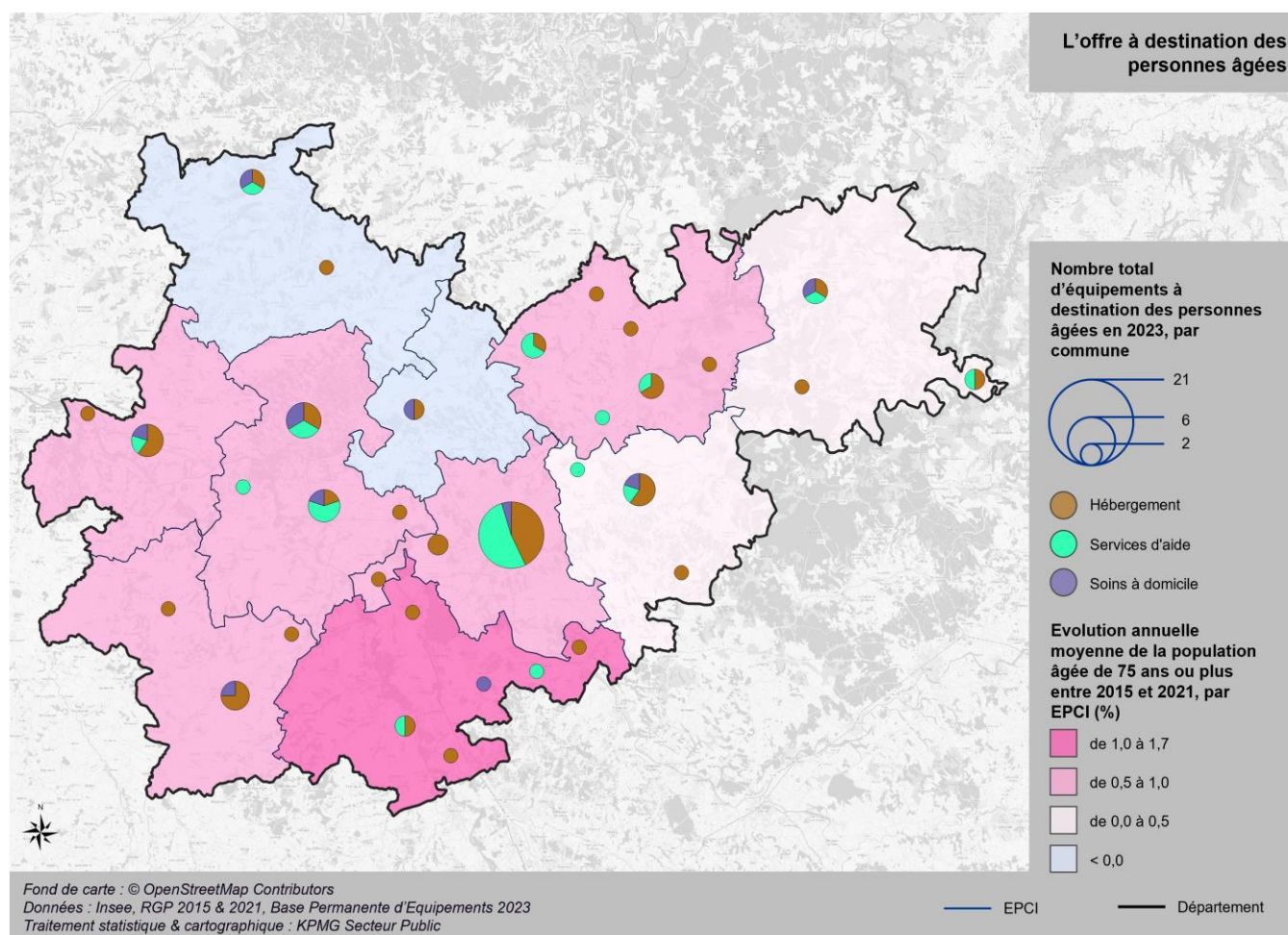


La polarisation de l'offre de lits hospitaliers sur Montauban et Moissac, rapprochée au temps de déplacement en voiture, illustre la tension existant sur le département. Le contexte de fermeture des urgences de Moissac la nuit accentue cette tension dans la gestion des urgences.

Le déploiement des MSP ou centres de santé se poursuit sur le département facilitant l'accès aux soins. Les constats partagés mettent en lumière le besoin parfois de renforcer l'animation sur les territoires.



Analyse de l'offre de santé et médico-sociale



La carte présente les équipements spécifiques à destination des personnes âgées. L'évolution intercensitaire pour les séniors de 75 ans et plus est mise en parallèle pour illustrer les possibles tensions, notamment en matière d'hébergement ou de soins à domicile, sur plusieurs territoires en particulier au sud du département.

La question de l'attractivité des métiers de services à la personne se pose sur l'ensemble des publics, depuis la petite-enfance aux séniors.

Les partenaires font également remonter des besoins accrus sur le public des séniors dépendants et des personnes handicapées (adultes et enfants).

L'offre en matière de diagnostic et d'accompagnement en santé mentale, à destination des adultes ou des enfants, est particulièrement insuffisante. Les acteurs notent un manque de places en psychiatrie et pédopsychiatrie et des services en ambulatoires de jour insuffisants surtout pour les enfants. Les services de proximité tel que le CMPP quittent le territoire compte tenu notamment des problématiques de mobilité.

Bilan évaluatif du précédent schéma

Les orientations du SDAASP 2018-2023 en matière de santé

	Actions	Déclinaison
Axe 2 : Faciliter l'installation des professionnels de santé en vue d'améliorer la couverture d'accès aux soins	Soutenir l'accueil de stagiaires en médecine générale à travers la création d'une mission accueil	Ouverture d'un point d'information téléphonique et numérique à destination des internes stagiaires pour un appui à l'organisation de leur arrivée sur le territoire en partenariat avec l'ADT 82 (démarche courante : logement, garde d'enfants, loisirs, découverte du territoire et rencontres avec les élus).
	Soutenir le logement de stagiaires en médecine générale	Lancement d'un appel à projets la destination des collectivités locales pour la création de 3 maisons des internes selon un cahier des charges
	Promotion du Département du Tarn-et-Garonne auprès des internes et des étudiants en médecine	Participation au forum des internes à Toulouse ; mise en place d'un réseau social et de pages web "santé" sur le site internet du Département.
	Accompagner les initiatives locales en matière de santé – <i>financement par le CD de nombreux investissements en faveur des projets de MSP, centres de santé.</i>	Pour suivre l'accompagnement des projets d'investissement des maisons de santé pluridisciplinaire, maisons et centres de santé, positionner les « transports à la demande » sur l'acheminement des patients vers les consultations médicales.
	Décliner au niveau des territoires les dispositifs d'accès à la santé	Soutien aux contrats de santé locaux gérés par l'ARS.

Les actions menées ont été nombreuses sans pour autant avoir un impact suffisant. La situation actuelle reste préoccupante mais le précédent schéma a permis plusieurs avancées. Avant de lister plusieurs actions menées, notons que de nombreux acteurs ont souligné l'apport du schéma comme outil de coordination et de rencontre des acteurs. En effet, plusieurs sujets n'auraient pas été évoqués ou travaillés sans le diagnostic et la dynamique lancée dans ce cadre. Cette articulation reste à assurer au regard des initiatives qui se poursuivent afin de garantir la cohérence des actions tout en associant les territoires et en favorisant les complémentarités locales et départementales.

Parmi les actions menées par les différents acteurs de la santé :

- La mise en place d'un circuit spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soin (TOD). Si l'idée est séduisante et permettrait de libérer 300 plages de soins non programmés par semaine, le constat est pour le moment mitigé, avec un taux de recours d'environ 15-20% aujourd'hui. Un travail de communication et de retours d'expériences devrait permettre d'amender le processus actuel et de favoriser la bonne connaissance du dispositif (l'inter CPTS-DAC 82 assure le rôle de coordonnateur du dispositif).
- La promotion de l'exercice médical sur le territoire, sur l'unité premier recours.
- Plusieurs actions partenariales mobilisant la CPAM, le CD, l'ARS etc. afin de valoriser le territoire et permettant de toucher 350 internes au total : 2 sessions d'accueil, 3 forums et congrès, 4 séjours individuels offerts, 1 séjour collectif, la structuration et le soutien aux conditions d'exercice et d'implantation via la création de 3 maisons des internes créées, le déploiement semestriel de stages d'accueil à destination des internes chez les pompiers.
- Le Sdaasp a permis de soutenir plusieurs initiatives locales portant sur l'accès aux soins, la prévention.

Problématiques émergentes en matière de santé et au médico-social

- Les acteurs pointent les difficultés concernant les urgences à la fois compte tenu des processus mis en œuvre depuis 2022 (gestion des urgences la nuit sur un seul hôpital) et le manque de médecins mais également le besoin de sensibiliser encore la population sur la bonne utilisation des secours et des urgences (notamment à destination de parents de jeunes enfants).
- La focale prise autour des médecins ne doit pas faire oublier les autres métiers de l'écosystème sanitaire à la fois pour répondre aux manques mais également car il s'agit d'un levier d'actions pour attirer des professionnels, tous métiers confondus, améliorer les conditions de travail, lutter contre l'isolement et maintenir les professionnels sur site.
- Le nombre croissant de personnes sans médecin traitant reste une préoccupation.
- Le timide déploiement de la télémedecine qui pourrait être mieux accompagné auprès des professionnels et du public notamment en termes de communication mais également en structurant les réponses entre téléconsultations, télé-expertise et consultations assistées.
- La qualité des soins non programmés reste pour beaucoup d'acteurs un enjeu pour la période à venir avec une dégradation d'ores et déjà observée.
- La question du logement des professionnels est à mettre en lien comme levier d'attractivité des professionnels selon les partenaires interrogés.
- Enfin malgré les actions entreprises, les résultats semblent peu concrets en termes d'attractivité. L'interrogation des jeunes médecins ou internes permettrait peut-être de dégager de nouvelles pistes. Enfin des propositions de création d'un lycée avec une option BAC santé a été formulée afin de susciter des vocations locales et créer une filière au plus tôt sur le département. Pour rappel, il existe une L.AS adossée à la faculté de droit Capitole accessible au centre universitaire à Montauban.

Principaux enjeux en matière d'accès à la santé et au médico-social

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Des actions mises en œuvre de manière partenariale.	Un territoire avec une part importante de personnes fragiles et dont la part et le nombre sont et seront en augmentation
Des acteurs concernés qui ont créé une dynamique au niveau local et départemental	Des zones enclavées et un besoin de développer des moyens de toucher ces publics isolés.
La création d'un « guichet unique »	Un besoin de coordination de l'action sur le terrain mais également entre les différents schémas ou plans structurant les initiatives au niveau local et départemental
Une structuration des échanges entre acteurs notamment avec l'ARS, la Cnam, la Région, l'URPS, le Conseil départemental etc.	Des besoins importants notamment à destination des seniors et des seniors en perte d'autonomie
Des CLS couvrant une bonne partie des territoires	Un écosystème sanitaire à renforcer pour poursuivre les actions d'attractivité et de maintien de l'offre
Des formations Santé, Social et médico-social qui s'étoffent (L.AS, Manipulation radio etc.)	L'âge important des professionnels de santé et plus généralement le départ des professionnels de santé à la retraite
Des CPTS actives, forces de proposition et de mobilisation des professionnels de santé autour d'actions communes et concertées	Une communication à renforcer entre les acteurs pour porter un message et des mesures claires à destination des professionnels, des administrations et du public
	Des CLS qui sont souvent restés à l'étape du diagnostic et qui ont peu mis en œuvre leurs actions notamment par manque de moyens pour suivre et piloter le contrat

44. L'emploi et l'insertion professionnelle

Eléments de contexte

Données clés

			
Indice de concentration de l'emploi en 2021	0,89	0,98	0,98
Taux de chômage en 2021	12,3%	13,2%	11,7%
Taux de chômage des jeunes	26%	26,6%	23,2%
Taux de population de 15 ans ou plus sans diplôme en 2021	23%	19%	20%
Ratio CSP+/CSP- en 2021	70	90	90
Source : INSEE RGP 2021			

En matière de chômage, le Tarn-et-Garonne se situe entre le niveau régional et le niveau national avec un taux de chômage de 12,3%. Notons que le chômage des jeunes est sur-représenté au niveau départemental par rapport au chômage global – par habitude nous avons constaté que le taux de chômage des jeunes est généralement deux fois plus important que celui de l'ensemble de la population, ce qui est effectivement le cas pour l'Occitanie et la France métropolitaine contrairement au Tarn-et-Garonne. La page suivante illustre le taux de chômage des jeunes par EPCI.

En 2022, 21% des Tarn-et-Garonnais travaillent hors du département – c'est le 12^{ème} département français où cette part est la plus élevée – renforçant encore la dépendance à la voiture de ces-derniers. La mobilité géographique s'impose comme une composante essentielle de l'accès à l'emploi. Ce frein à la mobilité pourrait être l'un des facteurs expliquant le taux élevé de chômage des jeunes. Par ailleurs, 44% des demandeurs d'emploi rencontrent au moins un frein périphérique à l'emploi dont le premier est l'exclusion numérique (20%), suivi de celui des moyens de transports (13%) et de leur état de santé (10%).

Au 1^{er} trimestre 2024, 52% des demandeurs d'emploi étaient des femmes, 28% des seniors de plus de 50 ans et 12% des jeunes de moins de 25 ans. Il est à noter que l'indicateur de durée de chômage est également plus élevé sur le département qu'en région Occitanie (417 jours contre 355 jours).

Les particularités infra-départementales

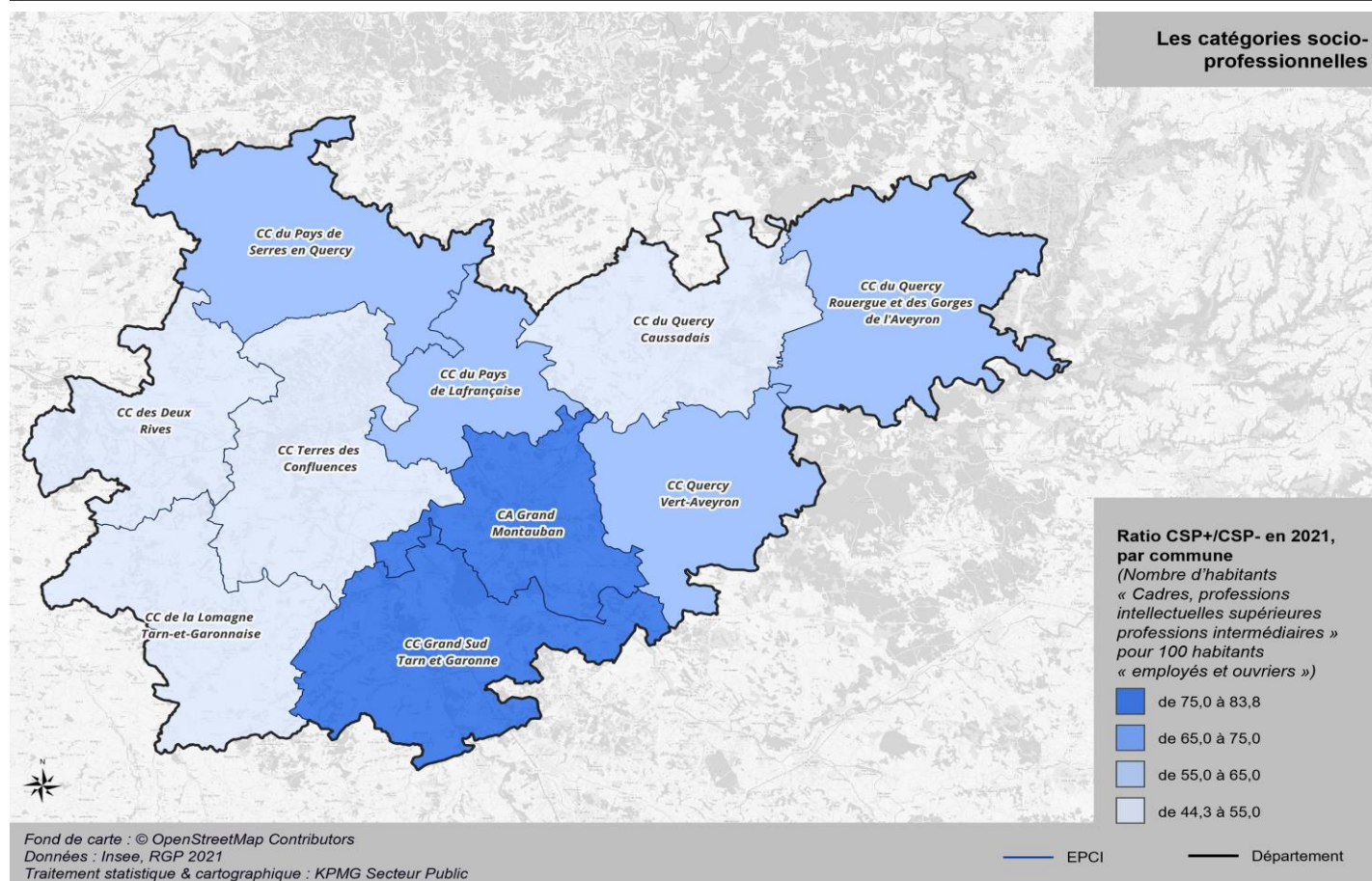
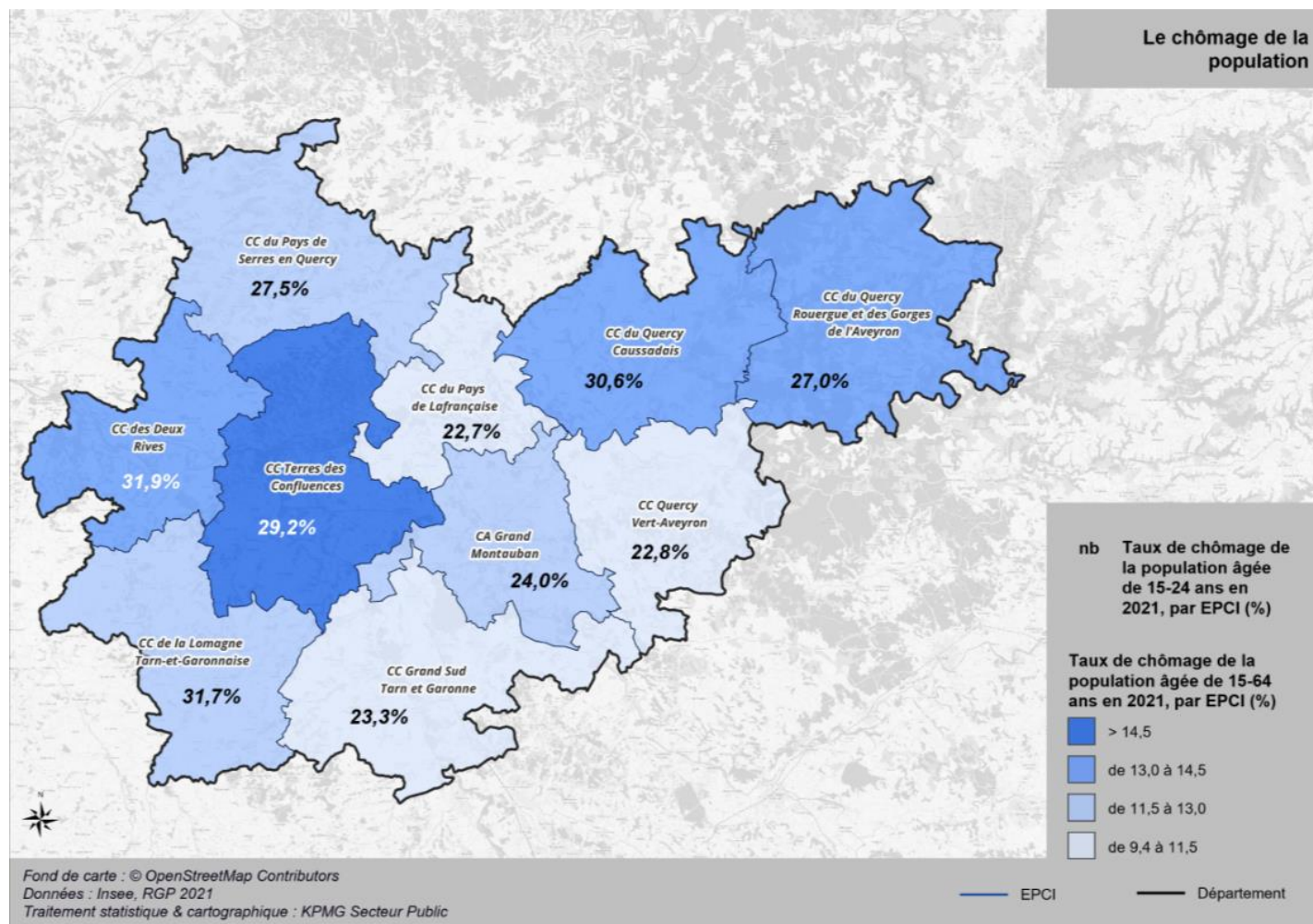
Deux EPCI se démarquent quant au taux de pauvreté des jeunes: la CC des deux Rives (32%), également marquée par le taux de personnes sans diplôme le plus élevé du territoire, et la CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise (31,7%).

A l'inverse, la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne présente un taux de chômage des jeunes parmi les plus faibles (23,3%), à rapprocher de son positionnement stratégique, entre Toulouse et Montauban. La CC du Grand Montauban est le seul EPCI du département présentant un indice de concentration de l'emploi supérieur à 100. Il constitue le pôle principal d'emploi du département.

Le ratio CSP+/CSP- fait ressortir les mêmes disparités entre les CC Grand Sud (0,79) et Grand Montauban (0,84) et les zones plus « ouvrières » et agricoles (CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise, Cc des deux rives et CC du Quercy Caussadais) dont le ratio se situe autour de 0,5.

En outre, alors que la CA du Grand Montauban accueille presque deux fois la population de la CA Grand Sud Tarn-et-Garonne, cette-dernière recense seulement 14 000 actifs de moins que le Grand Montauban (respectivement 35 031 et 20 984 en 2020) lié notamment à la part des étudiants sur la ville préfecture.

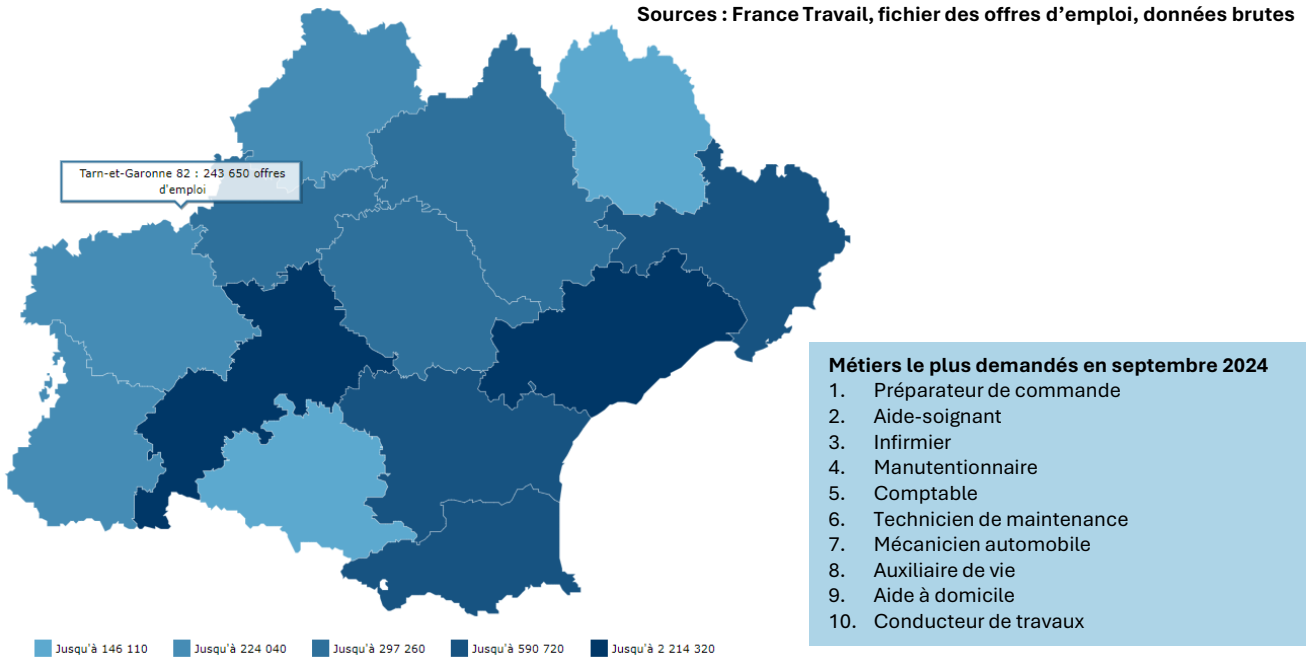
Éléments de contexte



Eléments de contexte

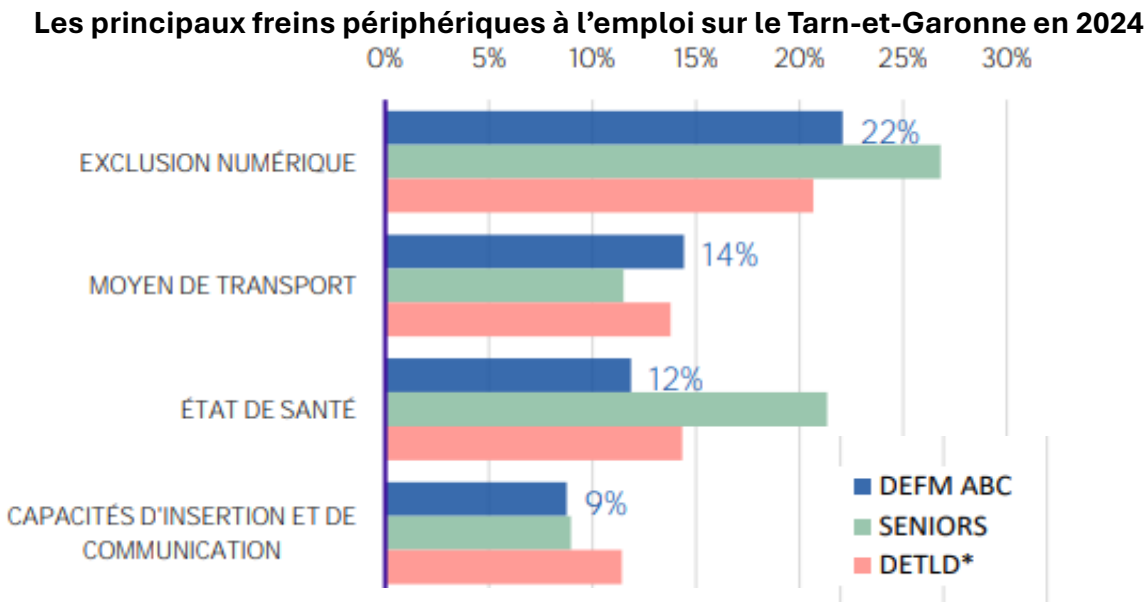
Au 1^{er} trimestre 2024, le département compte 243 650 offres d’emplois diffusées dont environ 128 360 en CDI, 41 750 en CDD et 73 490 en contrats spécifiques.

Les métiers les plus représentés incluent le commerce, le BTP, les métiers supports à l’entreprise, le transport, l’industrie et les services à la personne et à la collectivité.



En matière d’accès à l’emploi et à la formation, le premier frein à l’emploi sur le département est celui de l’exclusion numérique. Bien que davantage marqué pour les seniors, le taux important d’illectronisme recensé chez les jeunes en fait également un enjeu majeur pour leur entrée dans la vie active.

Par ailleurs, la mobilité représente le second frein périphérique recensé notamment parmi les demandeurs d’emploi de très longue durée (DETLD)



Source : France Travail STMT - février 2024

* DETLD : Demandeurs D’emploi de Très

Principaux enjeux en matière d'emploi et d'insertion professionnelle

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Un taux de chômage en dessous de la moyenne régionale et en baisse	Une concentration de l'emploi et de la formation dans des pôles du territoire à mettre en lien avec la question des mobilités
Une tension sur le marché du travail en dessous de la tension moyenne régionale et en baisse entre 2019 et 2020 (de 0,2 à 0)	Un chômage qui touche particulièrement les jeunes
Un nombre d'actifs en augmentation dans le département	Une hausse des demandeurs d'emploi parmi les personnes de 50 ans et plus
Un nombre de demandeurs d'emploi en baisse depuis la crise sanitaire (autour de 27 500)	Une durée moyenne de chômage des habitants qui reste importante dans le département
Un territoire dynamique en termes de création d'emplois (+4% au 2 ^{ème} trimestre 2021) et notamment dans le secteur de l'agriculture (+1,2% entre le 4 ^{ème} trimestre de 2023 et le 4 ^{ème} trimestre de 2024).	Des freins périphériques à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants forts notamment concernant le numérique, la mobilité et l'état de santé
	Un enjeu d'attractivité des professionnels diplômés
	Des difficultés à la reprise d'emploi marquées chez certains publics spécifiques : le taux de reprise d'emploi des seniors est deux fois moins élevé que celui des jeunes

45. Les services sociaux, l'accès aux droits et le numérique

Eléments de contexte

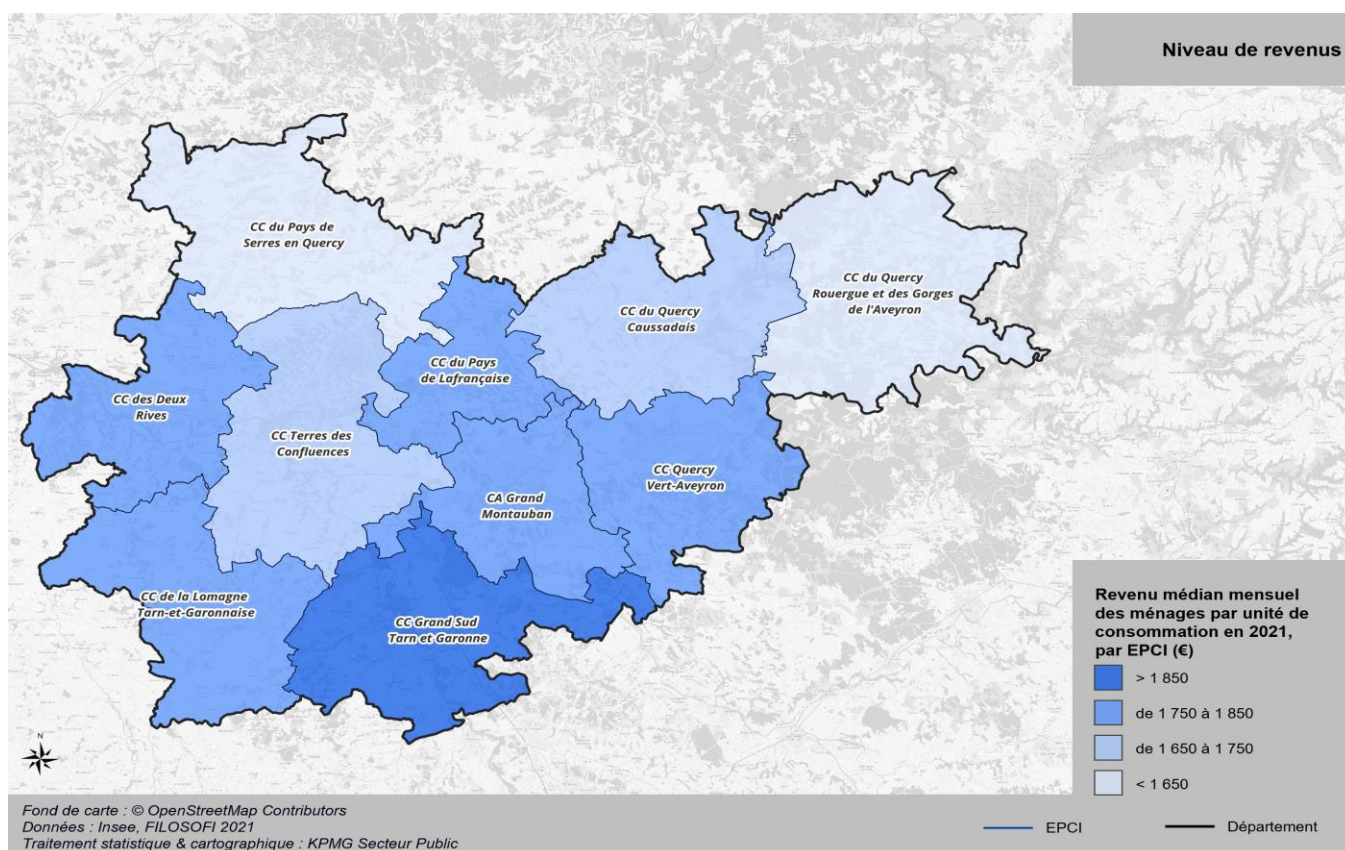
Données clés

Taux de pauvreté en 2021	16,7%	17,5%	14,9%
Revenu 1 ^{er} décile des ménages par UC en 2021	11 740	11 410	12 080
Revenu médian des ménages par UC en 2021	21 520	22 010	23 080
Revenu 9 ^{ème} décile des ménages par UC en 2021	35 450	38 180	41 230
Taux de bénéficiaires du RSA au sein de la population en 2021	9,8%	8%	4,5%

Source : INSEE RGP 2021

En 2021, avec 17,5% de la population vivant sous le seuil de pauvreté et la moitié des ménages avec moins de 11 410€ annuels, l'Occitanie arrive en 4^{ème} position des régions les plus pauvres de France. Celle-ci touche d'avantage les jeunes et les familles monoparentales, principalement dans les communes urbaines les plus denses. En 2021, 16,7% des habitants de Tarn-et-Garonne sont pauvres et 10% des habitants les plus pauvres vivent avec moins de 980€ par mois (soit 50€ de moins qu'en France métropolitaine).

La carte ci-dessous détaille les revenus médians par EPCI illustrant un niveau de richesse du territoire complémentaire aux enseignements que peuvent donner les cartes précédentes sur le chômage ou les ratio CSP. Les « dissonances » entre ces cartes montrent les écarts de richesses entre la population d'un même EPCI. Ainsi La CC des deux rives montre un taux de chômage assez élevé, un revenu médian assez élevé et un ratio de CSP plutôt faible soulignant les écarts sensibles au sein de la population. A l'inverse la CC Grand Sud Tarn-et-Garonne présente des revenus médians plus élevés, un taux de chômage plus bas et un ratio CSP plus important, révélateurs d'un territoire plus riche et plus intégrateur.

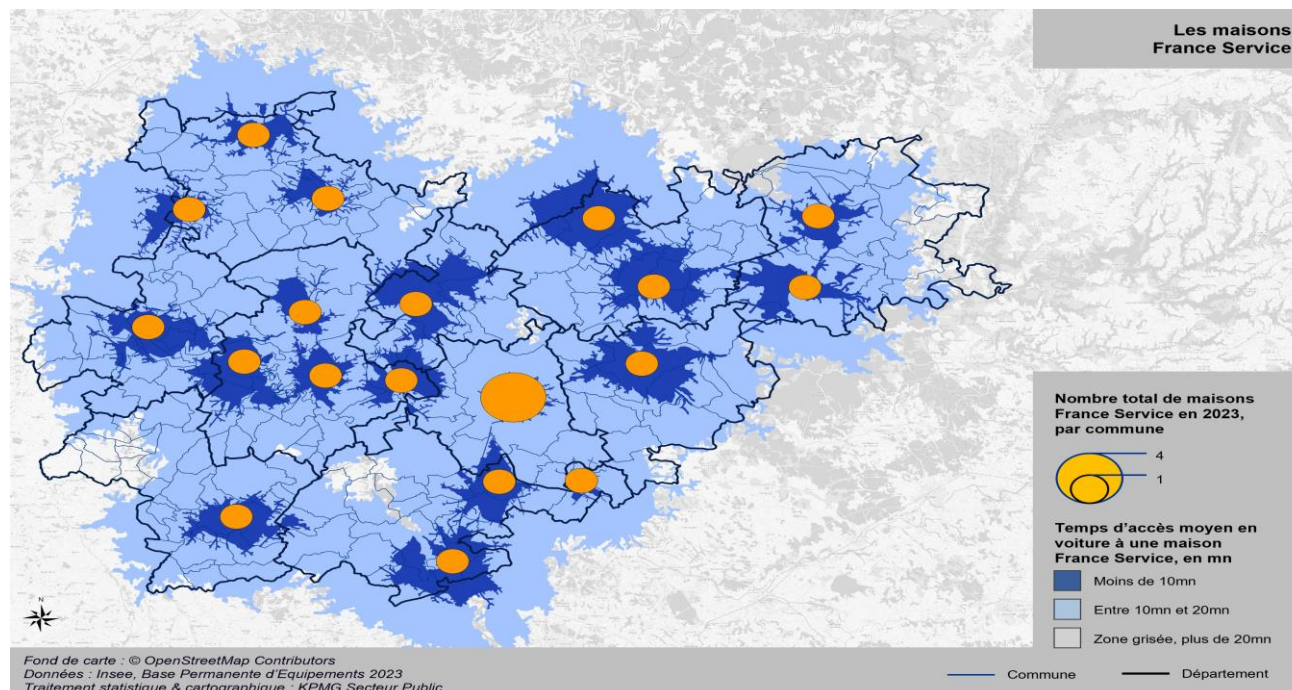
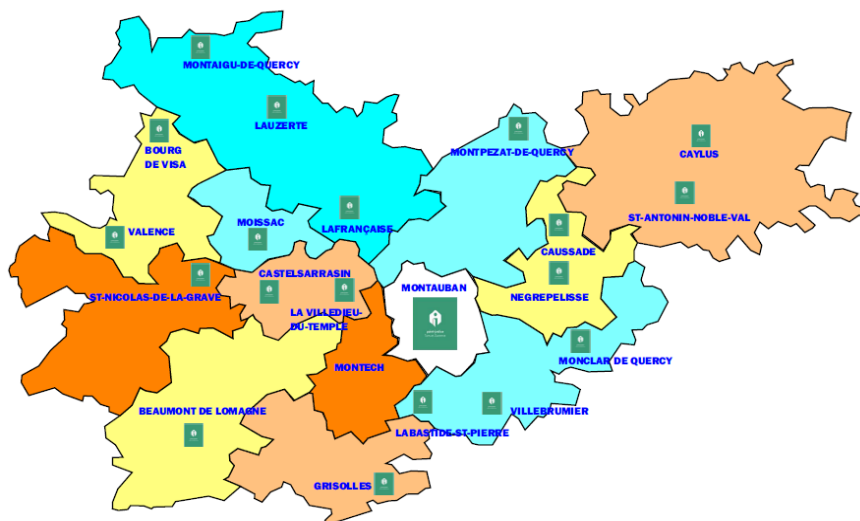


Analyse de l'offre de services sociaux, d'accès aux droits et au numérique

Le Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) du Tarn-et-Garonne est particulièrement actif sur le territoire, assurant un accueil sur RDV à Montauban, des permanences téléphoniques, un point d'accès au droit pénitentiaire etc. Par ailleurs, des permanences au tribunal sont assurées sur rendez-vous tous les jours. Un process de saisine du CDAD par les usagers est mis en place au sein des maisons départementales des solidarités et des France services afin d'assurer le planning et les permanences prévues et d'éviter l'errance des publics entre les institutions.

Un seul point justice existe dans le département, il se situe à Montauban et permet aux publics de bénéficier d'un accompagnement pour leurs actions individuelles et collectives. Le travail mené par le CDAD repose sur un lien très étroit avec les travailleurs sociaux du territoire. 3 conseillers interviennent prioritairement dans les maisons départementales des solidarités et les communes rurales les plus excentrées.

Ces offres d'accueil sont complétées par le réseau dense des France services. Le développement des France services a été rapide et s'est renforcé en 2024 avec un doublement des ETP au niveau national. Aujourd'hui 23 France services maillent le territoire, auxquels sont associées des démarches itinérantes permettant aux habitants d'avoir un point d'information de 1er niveau proche d'eux. La question de la mobilité permettant d'accéder aux France services demeure cependant, car les temps de trajets correspondent à des trajets en voiture. De plus, la montée en charge des services est progressive et hétérogène. Enfin, les France services ne peuvent répondre aux questions complexes des populations les plus fragiles ou assurer seules l'accompagnement aux démarches numériques ou le développement de téléconsultations.



Nb: depuis 2023, deux nouvelles France Service ont été créées : à Montech et à Valence d'Agen

Analyse de l'offre de services sociaux, d'accès aux droits et au numérique

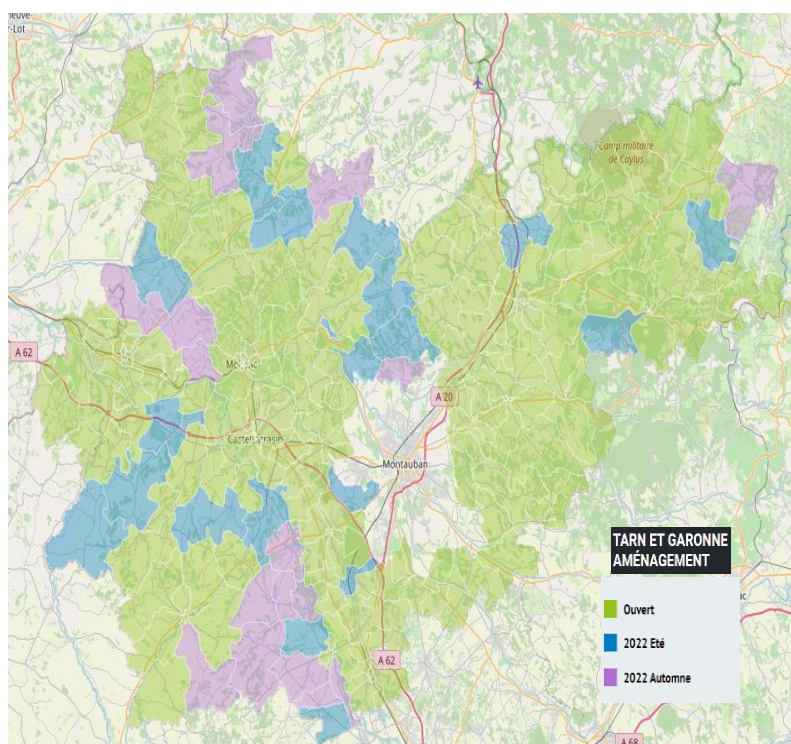
Les maisons départementales des solidariétés structures l'accompagnement quotidien du Conseil Départemental sur le territoire autour de cinq zones : Montauban, Montech/Verdun-sur-Garonne, Caussade/Nègrepelisse, Beaumont-de-Lomagne/Valence d'Agen, Castelsarrasin/Moissac.

Près d'une vingtaine de sites de proximité accueillent les habitants quotidiennement. La mise en œuvre d'un premier accueil inconditionnel de proximité (PASIP) et sa déclinaison via un portail dédié marque également une volonté de renforcement de l'accueil sur les territoires.

La Cpm est présente à Moissac et Montauban et France Travail présente des agences à Montauban et Castelsarrasin.

Le réseau des partenaires regroupe les CCAS, les travailleurs sociaux départementaux, ceux présents sur les principales villes, les acteurs de la sécurité sociale dont la CAF et la MSA, les associations d'accompagnement tel que l'ADIL, l'UDAF, le CIDFF etc., la maison de la Région ou bien encore les coordonnateurs de la police nationale ou gendarmerie sur les questions plus spécifiques des violences intrafamiliales par exemple.

Au-delà des accueils physiques et téléphoniques mis en place par les partenaires, le développement des télédéclarations et démarches en ligne s'est très largement accéléré. Le précédent Sdaasp avait priorisé plusieurs actions visant à accompagner le déploiement du très haut débit et l'utilisation par les usagers des ressources en ligne. Aujourd'hui Tarn-et-Garonne Aménagement a couvert l'ensemble du département comme le montre la carte ci-contre (cf. zoom page suivante).



Le degré de satisfaction moyen concernant le niveau d'équipement en matière de couverture en « très haut débit » est globalement fort et se situe à 7,5/10. Les notes les plus basses concernent des communes sur la communauté de communes du Pays de Lafrançaise, la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy ou de Grand Sud Tarn-et-Garonne.

17 territoires sur 23 ont mis en place des ateliers de formation au numérique à destination des publics les plus fragiles. 7 territoires participent à l'Open data piloté par T&G Aménagement.

Les répondants saluent ce déploiement et les actions qui ont pu être mises en place par T&G Aménagement pour l'accompagner auprès de la population. Des actions complémentaires ont pu être mises en œuvre par des associations locales, des centres sociaux, les France services, les communes ou des opérateurs de services. Les fréquences de ces actions semblent pour autant assez faibles (souvent sur une base semestrielle ou annuelle lorsque cela est précisé).

Les éléments de satisfaction et propositions notamment sur le numérique et l'accès aux droits sont recensées en pages 12 et 13.

Zoom sur l'accompagnement des publics dans leur transition technologique vers la fibre optique

Depuis 2019, Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement s'est engagé dans le déploiement de la fibre optique sur le territoire départemental, en complément de l'initiative privée, porté par Orange depuis 2013, d'équiper 8 communes de l'agglomération de Montauban de cette technologie reine.

Depuis fin 2023, l'établissement du réseau est achevé et 100% des foyers, sites publics et entreprises de la zone d'initiative publique sont réputés éligibles aux offres fibre optique, et plus de 50% des Tarn-et-Garonnais ont d'ores et déjà migré vers le nouveau réseau.

Compte-tenu des enjeux techniques et financiers liés à l'exploitation parallèle des réseaux cuivre et fibre optique, TGA, Orange et Octogone Fibre (délégataire en charge de la construction et de l'exploitation du réseau) se sont accordés pour accélérer sur le territoire l'extinction des services historiques cuivre (ADSL, téléphonie fixe) au profit du réseau fibre.

Ainsi, alors que l'objectif national fixe à 2030 la fin du service cuivre en métropole, pour les 195 communes de Tarn-et-Garonne l'échéancier est fixé comme suit : Janvier 2026, arrêt du service sur 10 communes, Janvier 2027, arrêt du service sur 55 communes, Janvier 2028, arrêt du service sur les 130 communes restantes.

Cette perspective, qui fera du Tarn-et-Garonne le premier département de France dont les communications électroniques filaires (internet, télévision et téléphonie fixe) transiteront exclusivement par la fibre optique, place les acteurs concernés face à un double enjeu :

Technique, visant assurer la « raccordabilité » à la fibre de tous.

Social, pour que les échéances et les modalités de la transition des usagers vers la fibre soient accessibles à tous, notamment les publics les plus éloignés de ces questions, dans le calendrier imparti.

TGA et Octogone Fibre poursuivent pour cela un programme au plus près des territoires reposant sur :
des permanences publiques d'information (260 permanences réalisées depuis 2020 et près de 9 500 usagers renseignés)

un appui aux collectivités locales dans leur communication institutionnelle (77 articles rédigés depuis 2020 pour les publications institutionnelles des collectivités)

Analyse de l'offre de services sociaux, d'accès aux droits et au numérique



Plusieurs partenaires associatifs interrogés ont pu faire remonter des difficultés portant sur :

- les financements institutionnels (en montants financiers et en absence de pluri-annualité),
- les recrutements,
- la hausse importante des demandes
- la nécessité de développer les actions « d'aller-vers » pour toucher les publics les plus éloignés

Ces constats sont notamment à l'origine de l'arrêt de l'activité de plusieurs acteurs, fragilisant de fait le secteur et accentuant la tension pour les publics et les services restant.

Tous les acteurs pointent la nécessité de renforcer la présence des services en zones rurales notamment compte tenu du manque de ressource de proximité mais également d'une hausse de la précarité en général (et en particulier pour les femmes seules avec enfant).

La dégradation des situations a également pour effet de rendre plus complexes les solutions à apporter et nécessite des réponses rapides afin d'éviter des situations de pauvreté, des aggravations de problèmes de santé ou parfois des violences familiales.

La question des violences (notamment des violences intrafamiliales, de la prévention de la délinquance ou de la radicalisation) est fréquemment relevée comme étant une préoccupation importante et en hausse sur les dernières années. Le maillage partenarial semble se structurer. Notons que les actions partenariales à destination des élèves, notamment autour du harcèlement, peinent à se mettre en place, faute d'articulation entre les acteurs.

Le déploiement des téléconsultations peine également à se concrétiser.

L'accompagnement du public allophone sur l'ensemble des droits – et en particulier sur le droit des étrangers – est à poursuivre notamment au regard du développement des démarches en ligne.

Au-delà des modifications d'organisation et d'outils, plusieurs acteurs insistent sur la pénurie de professionnels pour assurer les points d'accueil ou développer des actions de coordination. Des actions de promotion et de tuilage se mettent en œuvre notamment en lien avec les Instituts régionaux du travail social (IRTS).

L'articulation entre les différents schémas, en particulier autour de l'accès aux droits, est soulevée par les acteurs territoriaux. Cette politique est effectivement présente dans de nombreux schémas sans qu'il n'y ait toujours de cohérence ou d'articulation entre eux. La multiplication des ambitions et actions menées en parallèle nuit parfois par un phénomène de dispersion. Le suivi et le pilotage de cette politique se trouve alors éclaté, multipliant les instances où sont souvent présents les mêmes acteurs.

Bilan évaluatif du précédent schéma

Les orientations du SDAASP 2018-2023 en matière d'accès aux services, aux droits et aux services numériques

	Actions	Déclinaison
Axe 1 : Développer les services à la population avec les maisons de service au public	Consolider et développer l'offre des MSAP	Avec identification des projets de création de nouvelles FS, développement de nouveaux partenariats sur les FS
		Mise en valeur de l'action des FS / Communication externe par la création d'une signalétique de rue efficace.
	Renforcer la coordination départementale des MSAP / Mise en réseau et formation	Mise en place d'un outil de type extranet en lien avec la C.C.I., formation des animateurs et animation du réseau.
AXE 3: Favoriser le développement et les usages du numérique	Développer l'équipement des territoires en réseau Très Haut Débit	Programme d'investissement porté par Tarn-et-Garonne Numérique.
	Accompagner et sensibiliser aux usages du numérique	Schéma départemental pour l'inclusion numérique
	Renforcer l'offre de services numériques	Développement des tiers lieux et autres espaces numériques.
	Renforcer l'accès des usagers à l'information numérique	Aide des collectivités au développement de l'open data.
	Développer de nouveaux usages numériques médicaux	Soutien au développement de la télémédecine.

La majorité des grands objectifs portés par le précédent SDAASP ont été remplis durant la période 2018-2023 :

- En matière de développement des services à la population :
 - 23 France service sont désormais déployées sur le territoire
- En matière de développement des usages numériques :
 - 19 conseillers et médiateurs numériques accompagnent les usagers dans une logique de maillage territorial coordonnés au niveau départemental par le médiateur de l'inclusion numérique, en cohérence avec le SDIN
 - Le développement de la télémédecine, des téléconsultations et de la dématérialisation progressive des procédures se met en place

Pour autant, si les dispositifs prévus ont bien été enclenchés, les enjeux de coordination des acteurs et de renforcement de l'accompagnement aux usagers restent des priorités départementales fortes afin de réduire les inégalités territoriales que connaissent les EPCI. En outre, il est indispensable d'accompagner les usagers sur les questions du numérique afin de garantir leur accès aux services et aux droits. Le rôle des différents acteurs accompagnant le public dans ces démarches n'est pas toujours clair entre France services, conseillers numériques, associations etc.

Enfin les questions d'accès aux réponses plus approfondies ou à l'accompagnement des habitants les plus en difficultés demeurent et ne peuvent être résolues par les démarches en ligne ou le réseau des France services uniquement. France Numérique Ensemble devient une nouvelle opportunité à suivre pour la construction d'une véritable démarche de réseau des acteurs du numérique en Tarn-et-Garonne, engagés dans la levée des freins à l'inclusion numérique.

Principaux enjeux en matière d'offre de services sociaux, d'accès aux droits et au numérique

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Un lien entre les professionnels de l'action sociale bousculé par la crise sanitaire qui se renforce	Une fracture numérique qui touche autant les publics que les agents qui doivent être formés (à la saisine de l'aide juridictionnelle, par exemple)
Des acteurs en place sur le territoire réactif et qui repensent l'organisation de leurs services afin de répondre au mieux aux situations des habitants (permanences, visio-conférences, process de saisine etc.).	Un maillage territorial des conseillers numériques très inégal, avec certains territoires du département qui en sont dépourvus alors même que les difficultés sont prégnantes au niveau des jeunes, des seniors et des personnes allophones
Des ateliers numériques déployés sur les territoires du département, individuels ou collectifs pour favoriser l'inclusion numérique et l'adoption de France Numérique ensemble en octobre 2024	Des partenaires de moins en moins nombreux et dont l'insuffisance ne permet ni de gérer les situations les plus complexes ni de répondre aux demandes croissantes de la population
Le maillage du territoire par le très haut débit qui couvre l'ensemble du département. Un réseau mobile avec de moins en moins de zones blanches.	Le manque de liens directs entre les professionnels pour suivre les dossiers des bénéficiaires qui entraîne une perte de temps dans le traitement des situations et notamment en cas de situations complexes
Un partenariat réactif concernant la lutte contre les violences intrafamiliales.	Une accessibilité aux services entravée par des enjeux de mobilité, notamment pour les habitants les plus éloignés des zones urbaines
	Certaines zones blanches sur le département qui ne sont pas couvertes par les conseillers et médiateurs numériques et qui souffrent d'une fracture nette, encore renforcée par une mobilité moindre
	Des horaires d'ouverture parfois peu adaptés sur certains territoires
	Une multiplicité de contrats, schémas s'emparant de la question de l'accès aux droits et services ne favorisant pas le partage d'une vision stratégique globale.

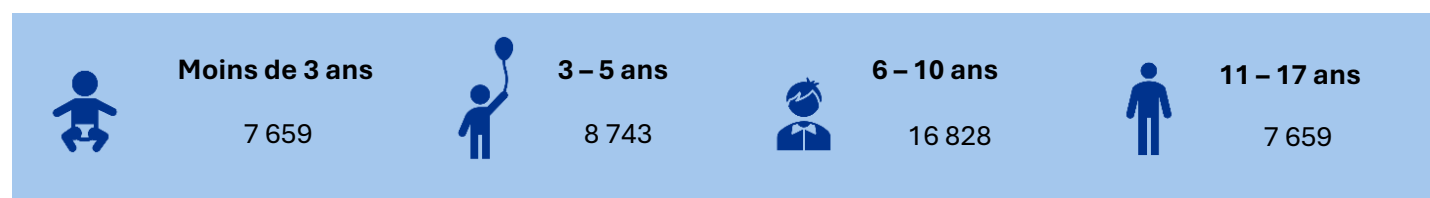
46. Les services à destination des familles

Un profil familial plus jeune

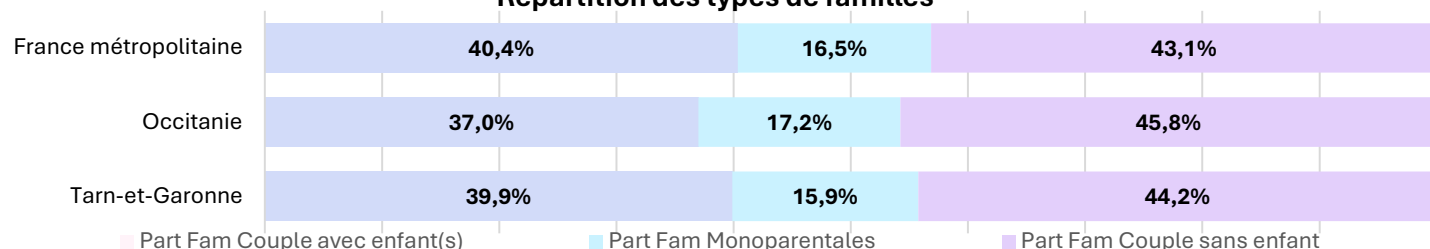
Données clés

Familles	75 690		
Familles monoparentales	12 004		
EAM des familles monoparentales	+2,3%	+2,4%	+2%
EAM des couples avec enfants	+0,2%	-0,1%	-0,3%
Familles nombreuses	6373 familles – 8,4% des familles	7,2%	9%
EAM des familles nombreuses	+ 0,8%	+0,5%	-0,1%

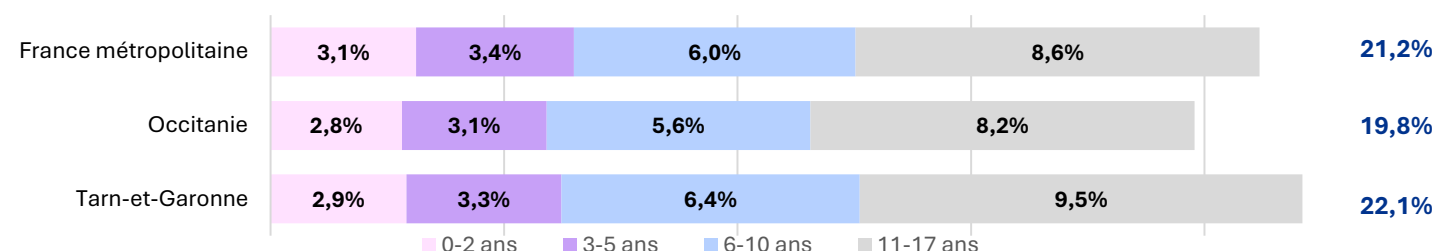
Source : INSEE RGP 2021



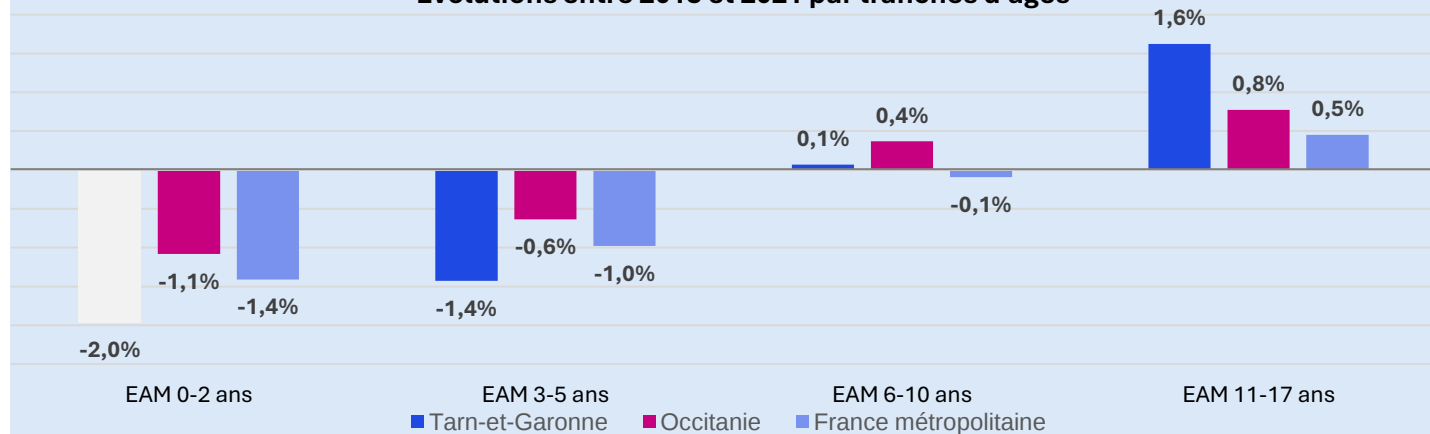
Répartition des types de familles



Répartition des mineurs dans la population en 2021



Evolutions entre 2015 et 2021 par tranches d'âges



Source : INSEE RGP 2021

Un potentiel enjeu autour des adolescents

Le Tarn-et-Garonne présente des caractéristiques assez proches des autres échelons régionaux et nationaux.

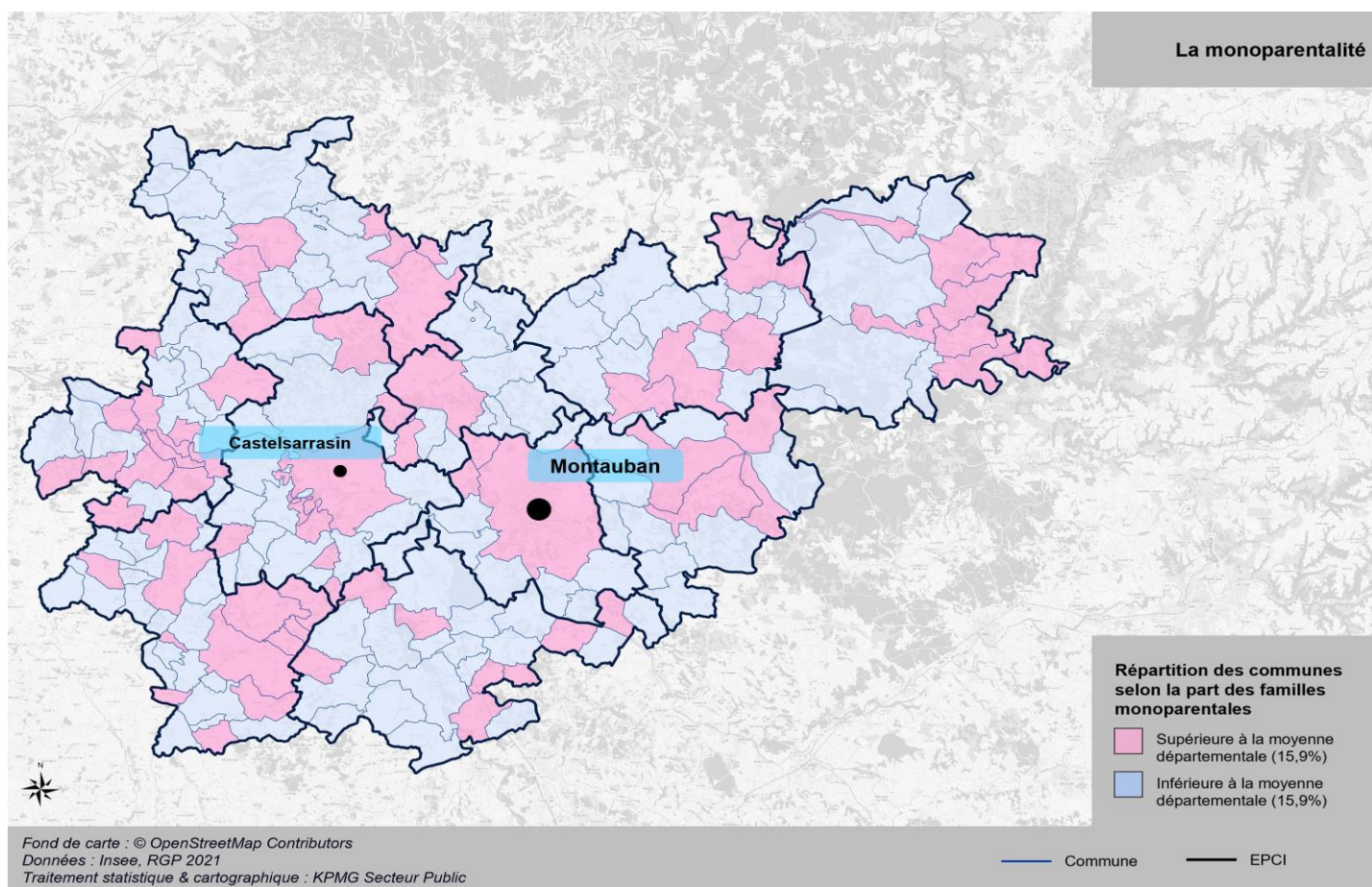
Notons plusieurs particularités au niveau départemental :

- Les familles monoparentales sont légèrement moins présentes mais enregistrent une hausse supérieure à la moyenne nationale avec des disparités importantes sur certains territoires,
- La part de mineurs est plus importante et notamment la part des adolescents,
- La part des adolescents marque une hausse significative (2 fois plus importante que la région et trois fois plus que l'échelon national).
- La part de familles nombreuses (3 enfants et plus) reste dans la moyenne mais enregistre une hausse plus importante,

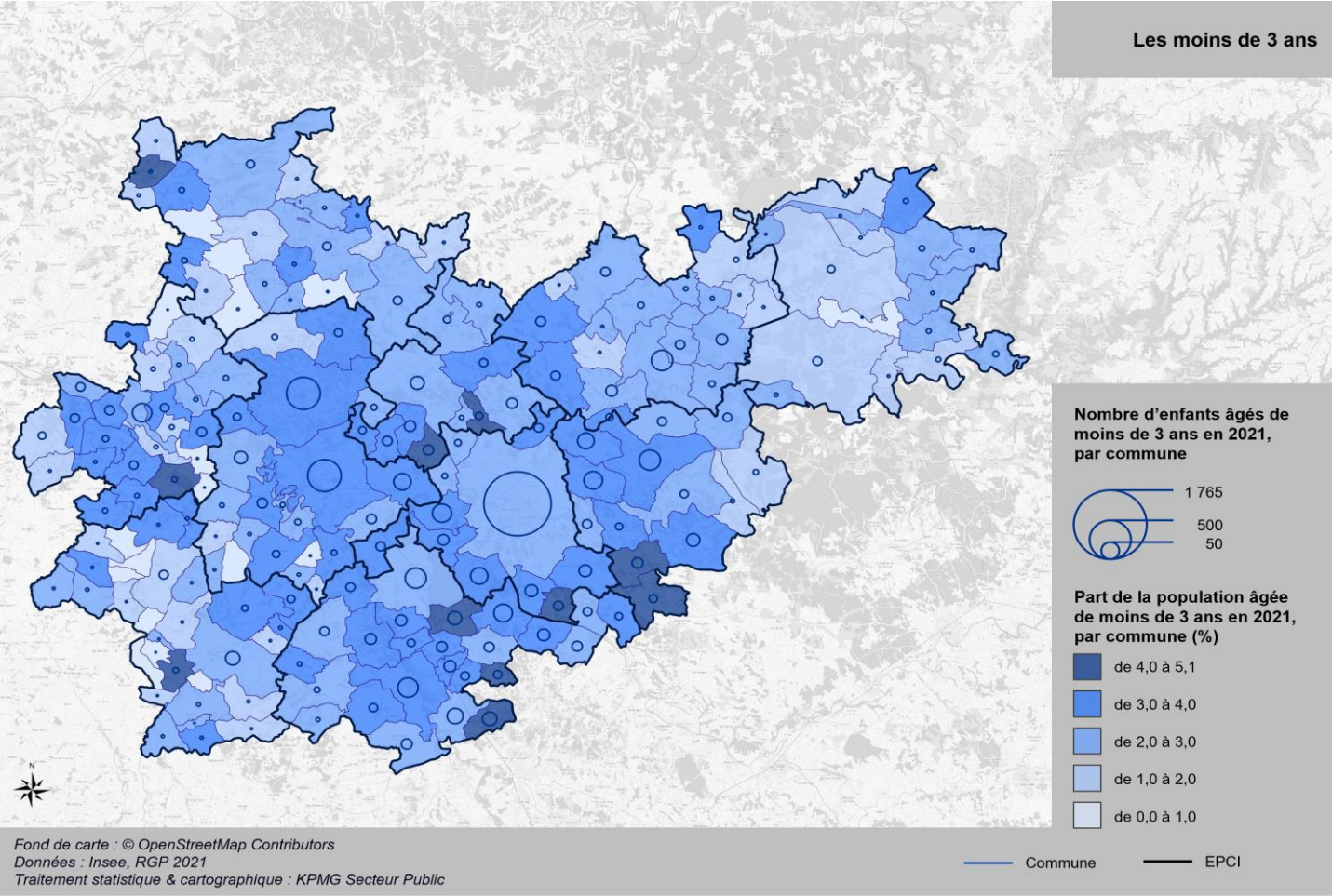
Les particularités infra-départementales :

Des tendances à la hausse autour de Montauban, Castelsarrasin et Moissac concernant les enfants de moins de 3 ans. Sur ces trois communes, un enjeu potentiel concernant l'offre à destination des jeunes enfants et de leurs parents pourrait être à noter.

La cartographie portant sur les familles monoparentales met en lumière les zones où la proportion est supérieure à la moyenne départementale. Les données étant à l'échelle communale nous vous invitons à la prudence sur des moyennes qui reposeraient sur des petits effectifs communaux.

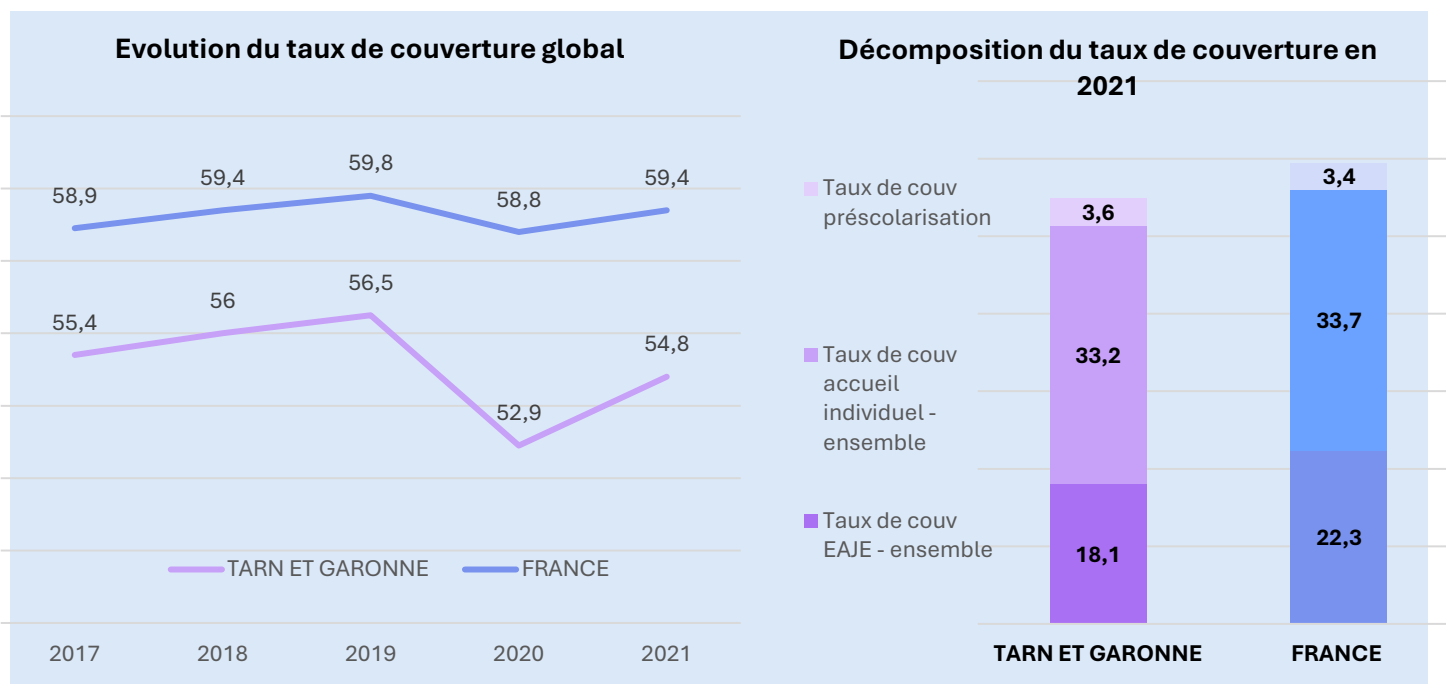


Un potentiel enjeu autour des adolescents



Analyse de l'offre en matière de petite-enfance

Données clés



Au niveau départemental, le taux de réponse en mode d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans enregistre un retard comparativement à la moyenne nationale. Cet écart a tendance à se creuser ces dernières années. Notons que cet écart est principalement dû à l'accueil collectif.

Les enjeux nationaux autour de l'attractivité des métiers, de l'âge moyen des assistants maternels, de la qualité de l'accueil des enfants, de l'articulation avec les projets d'insertion des parents et, plus largement, de l'accompagnement à la fonction parentale sont des sujets pris en compte dans le cadre du Schéma départemental de services aux familles (SDSF).

Les particularités infra-départementales :

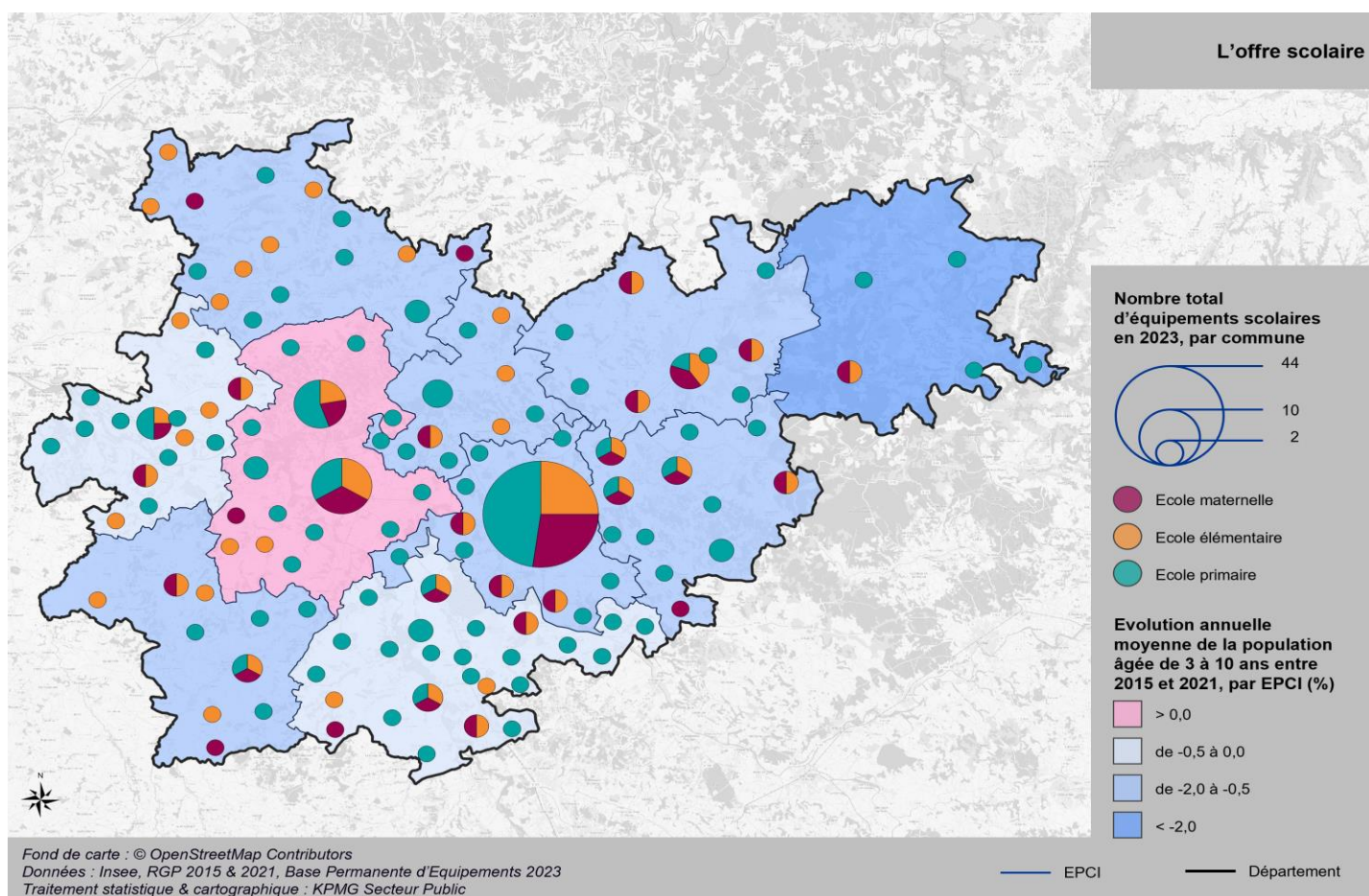
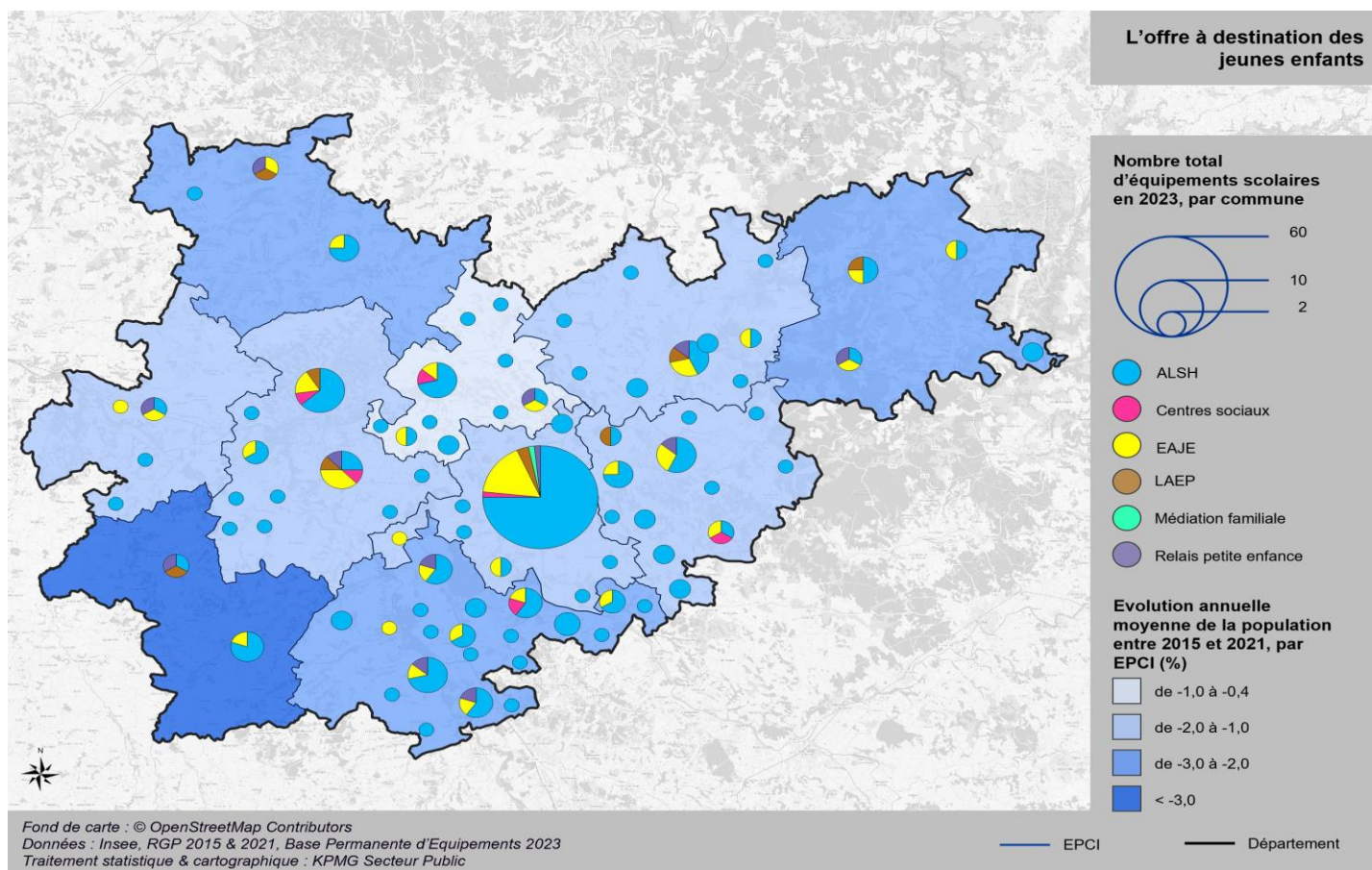
Au niveau intercommunal, les CC du Pays de Serres en Quercy et Terres des Confluences marquent des taux de couverture autour de 46% et des taux d'équipement en collectif qui varient entre 13% et 18% des besoins selon les territoires (contre 18,1% et 22,3% pour les échelons de comparaison départementaux et nationaux).

Tous les territoires possèdent au moins un Relais Petite Enfance (RPE) et le maillage en LAEP est intéressant : seulement 3 intercommunalités n'en possèdent pas (CC des deux rives, CC Grand Sud Tarn et Garonne et Pays de Lafrançaise).

Le maillage des établissements élémentaires est important. La très large majorité des territoires enregistrent une baisse des enfants sur ces tranches d'âges notamment pour la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. La CC Terres des Confluences marque une légère hausse des effectifs entre 2015 et 2021.

L'enjeu de gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) devant concilier service quotidien de proximité, attractivité pour les animateurs et dimensionnement des structures pour une gestion raisonnée pourrait être un sujet à évoquer. Si les dynamiques sont différentes là où l'offre est déjà fortement centralisée, notamment sur les trois EPCI à l'ouest du département (CC du Pays de Serres en Quercy, CC des deux rives et CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise), le sujet peut également se poser, à l'inverse, pour les EPCI centraux où la baisse des enfants est sensible et les ALSH encore très largement rattachés aux écoles sans mutualisation (CC du pays de Lafrançaise, la CC du Quercy Caussadais, la CC du Grand Sud Tarn et Garonne). Sur ces territoires, la dynamique démographique pourrait inciter à mutualiser les offres sur plusieurs communes afin de partager les coûts de gestion mais également pour proposer aux professionnels des emplois plus attractifs.

Analyse de l'offre scolaire et péri / extra-scolaire

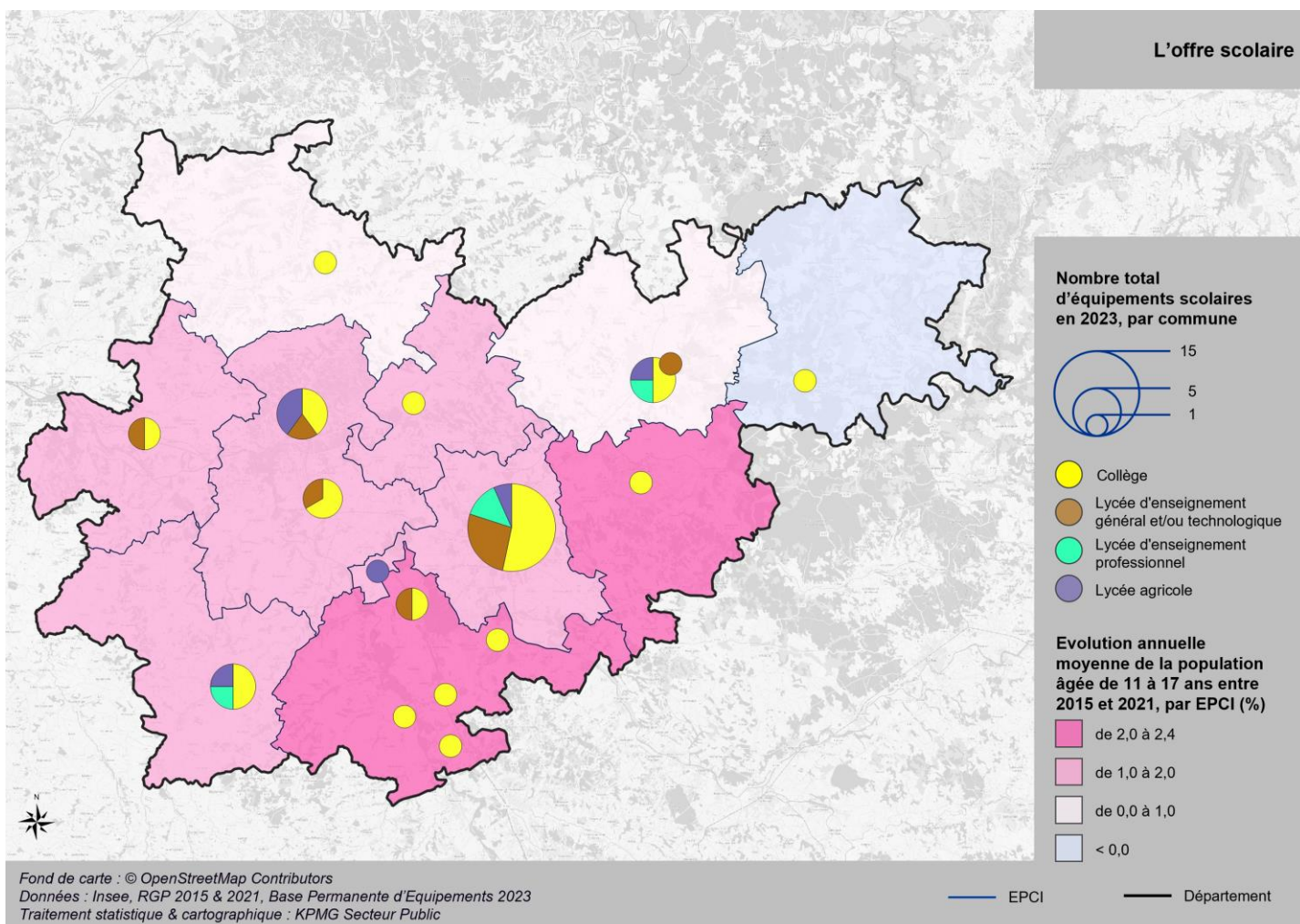


Analyse de l'offre scolaire pour les adolescents



Comme évoqué précédemment, le département fait preuve d'un certain dynamisme concernant l'évolution du nombre de jeunes entre 11 et 17 ans. Le sud et l'ouest du département montrent notamment les plus fortes évolutions.

Les établissements du secondaire sont présents sur les principales communes autour de cet axe en « Y » qui structure le département : Montauban, Moissac, Castelsarrasin, Beaumont-de-Lomagne et Caussade. Les communes du sud semblent à nouveau « tiraillées » entre Montauban et Toulouse.



L'offre d'accueil et d'accompagnement à destination des familles



Au-delà des points d'accueil évoqués précédemment dans la partie accès aux droits, nous notons ici ceux plus spécifiquement orientés à destination des familles.

La Caf a notamment revu sa politique d'accueil et est présente à Montauban, Valence d'Agen et Beaumont-de-Lomagne. L'institution s'appuie également sur le développement de réponses en ligne de manière de plus en plus massive, l'accueil téléphoniques ou le projet de déploiement des accueils sur RDV en visio. Le maillage des territoires par les France services permet d'assurer un accueil de premier niveau de proximité sur ces thématiques.

De nombreux opérateurs interrogés ont pu faire remonter la difficulté d'assurer ce même niveau de proximité pour les réponses plus complexes de niveau 2 ou 3.. Ce besoin semble d'autant plus prégnant depuis la crise sanitaire, **avec des situations familiales ou celles des jeunes et des enfants par exemple qui se sont détériorées et complexifiées.**

L'axe « accès aux droits » abordé dans les conventions territoriales globales (CTG) permet de suivre et poursuivre des actions innovantes, de questionner le maillage afin de répondre aux besoins des familles.

L'analyse de l'offre et des besoins spécifiques à l'aide sociale à l'enfance est centralisée dans le schéma Enfance famille mis à jour en 2024. Notons que plusieurs constats sont communs aux deux schémas notamment sur les manques de structures et de professionnels, sur la dégradation des situations rencontrées, le lien entre la pénurie de prise en charge médicale (notamment en santé mentale) et l'augmentation de situations confiées à l'ASE.

Problématiques émergentes en matière de services à destination des familles

Parmi les enjeux à venir ou besoins à anticiper, les points suivants sont régulièrement remontés et confirmés par nos analyses :

- **Les besoins spécifiques des familles monoparentales**, même si ce type de famille semble moins présent aujourd'hui, les dynamiques sont hétérogènes entre les territoires et l'évolution est à la hausse (+2,3% par an en moyenne, pour rappel). Les besoins notamment autour de **l'insertion**, de la **mobilité** et de **l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale** sont à analyser au niveau local.
- Les **jeunes** marquent une dynamique parfois forte sur certains EPCI. Au-delà des réponses à apporter aux besoins d'une **population en augmentation** (proximité de l'offre ou mutualisation de la réponse pour trouver des professionnels et rendre raisonnable les coûts, par exemple), les jeunes posent un certain nombre d'enjeux propres : **méconnaissance des offres** qui leur sont destinées, changement de canaux de communication, **attentes changeantes** et volonté de moins d'encadrement impliquant le **besoin de créer des réponses innovantes**, nécessité de **recommencer régulièrement ces actions car le public a grandi et la passation entre pairs n'est que rarement efficace**. **L'impact des réseaux sociaux** est à prendre en compte sur les attentes, les comportements et habitudes des jeunes mais également en tant que **facteur d'invisibilisation de certains** d'entre eux qui ne sortent plus et que les **professionnels de la jeunesse ne connaissent pas et ne parviennent pas à toucher**.
- Les professionnels de l'action sociale du Tarn-et-Garonne font état d'une **hausse importante du nombre de placements**, constat qui interroge le volet prévention mais également la prise en charge de la santé mentale et la gestion des enfants à besoins spécifiques.

Principaux enjeux en matière de services à destination des familles

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Une offre importante de services et équipements sur le département	Un besoin important de coordonner les actions et la gouvernance des différents schémas départementaux et locaux notamment autour de l'accès aux droits
Un maillage globalement intéressant au niveau départemental	Un besoin d'améliorer l'accès aux réponses de niveau 2 et 3 pour les situations plus complexes.
Des diagnostics territoriaux récents dans le cadre des CTG permettant de cibler les besoins et les plans d'actions définis.	Une offre en matière d'accueil du jeune enfant inférieure aux autres échelons de comparaison, notamment sur l'offre en accueil collectif
Une dynamique importante concernant le nombre d'adolescents sur le département.	Une réflexion locale à poursuivre dans le maillage de l'offre sur l'accueil péri et extrascolaire et des mutualisations
	Des besoins importants à destination des adolescents
	Une hausse significative des placements

47. La culture et le sport

Eléments de contexte

Données clés



Equipements culturels et socio-culturels sur le territoire		
Bibliothèques	83	+ 5000
Cinémas	12	220
Conservatoires	1	20
Equipements sportifs sur le territoire		
Bassins de natation	24	+ 300
Centres équestres	30	1000
Parcours sportifs/santé	12	

Source : INSEE RGP 2021

En matière de lieux et d'équipements culturels, l'Occitanie est l'une des régions les mieux dotées : elle rassemble 11% des lieux et équipements culturels nationaux. Avec 5% des lieux et équipements de la région et 4,3% de la population régionale, le Tarn-et-Garonne est plutôt bien équipé malgré les concurrences importantes de Toulouse et Montpellier (45% des dépenses culturelles totales sont concentrées sur les métropoles de Toulouse et de Montpellier).

Dans la région, 2,2% de la population active travaille dans le secteur culturel et le Département consacre plus de la moitié de ses dépenses culturelles au patrimoine (52%). Le budget alloué par la collectivité départementale aux activités artistiques et à l'activité culturelle s'élève à 4 millions d'euros environ ; en 2023, 254 700€ ont été accordés pour l'organisation de festivals, 331 587€ ont profité à des initiatives portées par les associations et collectivités et 546 258€ ont été attribués aux acteurs structurants de la politique départementale, inventaire du patrimoine, centre d'art, théâtre, musique et danse.

S'agissant du sport, le département recense 888 licenciés pour 10 000 habitants pour la saison 2022/2023, concernant les huit principaux sports suivants : 349 pour le football, 136 pour le tennis, 117 pour l'équitation, 77 pour le basketball, 64 pour le handball, 95 pour le judo, le jujitsu et les disciplines associées et 50 pour le golf. Ces licenciés sont localisés principalement à Montauban, Castelsarrasin et Moissac. La féminisation du sport est très disparate d'un territoire à l'autre. Quercy Vert Aveyron et Pays de Lafrançaise sont les deux territoires où le taux de féminisation est le plus important.

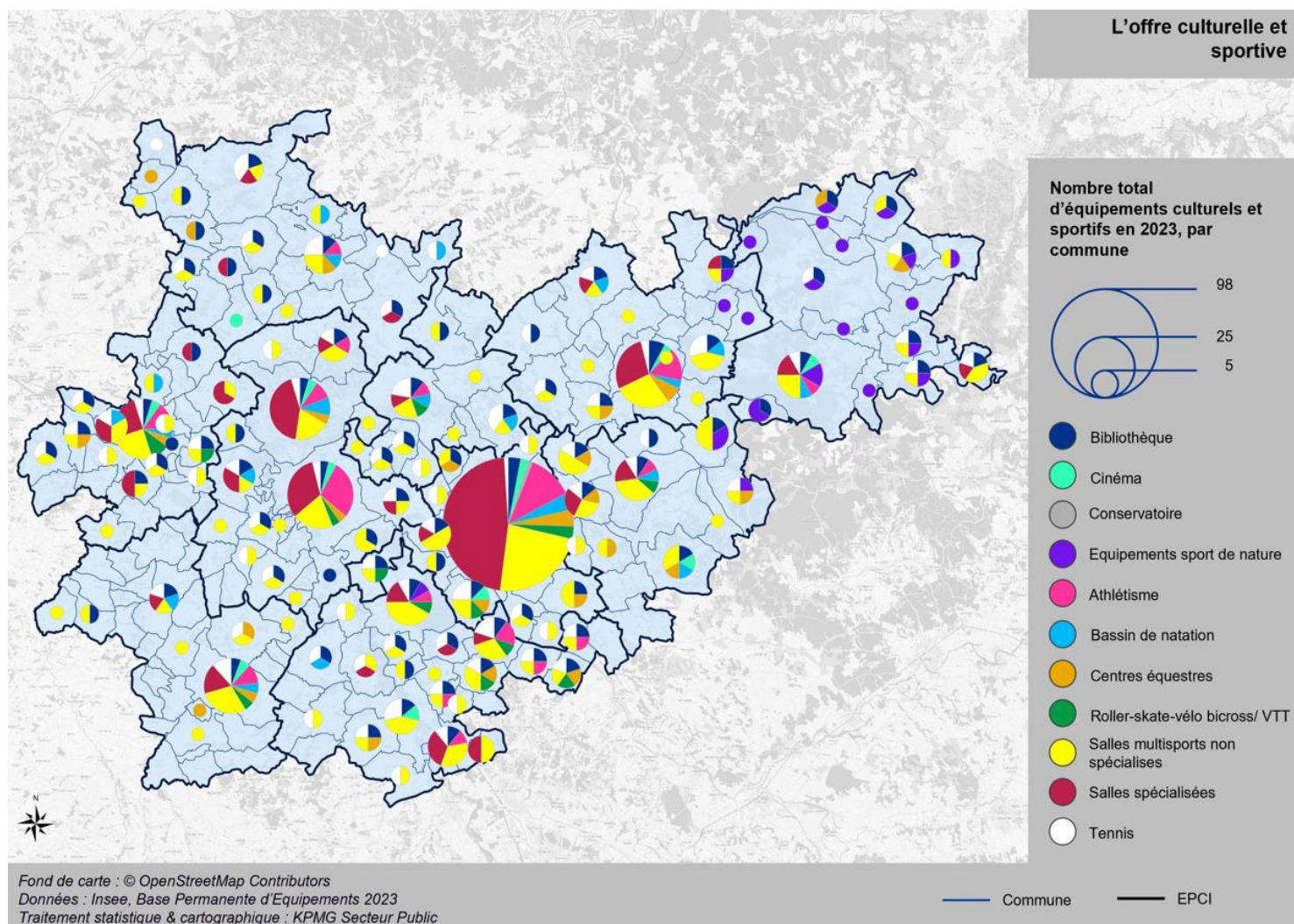
Le département figure néanmoins parmi ceux présentant le moins d'équipements sportifs de pleine nature en raison d'une géographie moins propice au développement des équipements de sport de nature hormis sur le secteur des gorges de l'Aveyron, intégré au périmètre du Massif Central. A l'inverse, le département est particulièrement bien doté en équipements d'athlétisme et bassins de natation.

Les particularités infra-départementales

De manière globale, l'offre culturelle et sportive du Département est très largement polarisée sur les CC du Grand Sud Tarn et Garonne et du Grand Montauban : 14 bibliothèques, 7 salles de combat, dans la CC du Grand Sud, 3 cinémas, 4 piscines et 7 centres équestres sur le Grand Montauban alors que la CC du Pays de Lafrançaise n'accueille aucun cinéma et que le seul conservatoire de musique et de danse du Département est situé sur la CC du Grand Montauban.

Territoire	Equipements
CC du Grand Sud Tarn-et-Garonne	14 bibliothèques 7 salles de combat
CC du Grand-Montauban	3 cinémas 4 piscines 7 centres équestres - Le seul conservatoire de musique et de danse du Département

La répartition de l'offre culturelle et sportive sur le territoire



Les particularités infra-départementales

Sans surprise, c'est la ville de Montauban qui concentre la plupart des équipements culturels et sportifs. Malgré des disparités quant à l'offre proposée, le département fait l'objet, dans l'ensemble, d'un maillage plutôt optimal en matière de salles de sports et de bibliothèques. Les équipements sport de nature sont très majoritairement concentrés dans l'est du département tandis que l'ouest est marqué par un plus grand nombre de salles (multisports non spécialisées et spécialisées). Il est toutefois à noter que le sud ouest du département est moins pourvu en matière d'équipements.

Analyse de l'offre de culture et de sport

Plusieurs schémas directement ou indirectement liés à la culture sont portés par le Département :

- Un schéma départemental de la culture (2022-2028), schéma directeur, il contient des éléments relatifs à la fréquentation des équipements culturels, entres autres

« Ce 1er Schéma pour la culture est basé sur une large concertation du territoire avec les acteurs publics et associatifs, ainsi que les partenaires institutionnels. Enrichir des dynamiques de territoires et renforcer nos logiques de coopération constituent des enjeux qui attirent toute mon attention. Avec ce credo : la culture pour tous et partout sur le territoire ! »

Michel Weill, président du Conseil départemental

- Un schéma départemental de la lecture publique est actuellement en phase d'évaluation pour un lancement d'ici 2025 sur le département
- Un schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation artistique (SDEEA) qui assure notamment le financement des écoles de musique et de la formation sur le territoire (2020-2024)
- Un schéma du tourisme durable (2022-2028)

Le Département porte également des dispositifs en faveur de l'accès à la culture dès le plus jeune âge :

- « Collège au cinéma », qui propose aux collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} et aux élèves de SEGPA de découvrir une œuvre cinématographique chaque trimestre
- « Etonnant été », dispositif porté par l'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture afin d'aider les communes et associations à la programmation d'un artiste du département pendant l'été en milieu rural
- La politique d'aide aux transports culturels qui prévoit un accompagnement financier des déplacements des établissements scolaires du département en direction de lieux du territoire sélectionnés au regard de leurs programmes éducatifs

Par ailleurs, le Département porte plusieurs équipements culturels :

- La salle de spectacle vivant Les Augustins à Montauban, avec une programmation autonome destinée aux usagers et aux scolaires
- L'Abbaye de Belleperche qui propose une programmation culturelle et une médiation culturelle à part entière
- Les archives départementales au sein desquelles se trouve une salle de lecture et sont développées des actions de médiation ponctuelle envers le public et sur les territoires via le « médiabus »
- La médiathèque départementale qui déploie des actions d'aller-vers notamment dans les collèges
- Une base de loisirs sur l'ouest du département afin d'offrir une pratique sportive ouverte au grand public, axée sur la pleine Nature



Principaux enjeux

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Une offre culturelle et sportive qui se développe de plus en plus sur le territoire	Une lisibilité et visibilité de l'offre à destination des publics insuffisante
Plusieurs schémas et dispositifs qui structurent l'action culturelle, touristique et sportive à destination des publics	Une valorisation des actions portées et des différentes politiques sectorielles insuffisante
De nombreuses actions envers le public	Une coordination du Département et de l'ensemble des acteurs à renforcer
Un « aller-vers » porté par le CD à travers son médiabus	Des fragilités au sein du tissu associatif
Une couverture du territoire plutôt bonne en matière d'équipements sportifs et culturels	Une répartition territoriale des équipements à développer, notamment à travers les aides à l'investissement du département
Un projet de SMAC à Montauban	Des enjeux de mobilité forts sur le territoire susceptibles de constituer une réelle entrave aux pratiques culturelles et sportives des habitants
Des dispositifs de valorisation de la pratique sportive pour tous (des conventions de partenariat en faveur des chèques sport culture pour les collégiens signées par 33 clubs de sport pour l'année 2023)	Une polarisation des clubs et des activités au sein des aires urbaines du territoire
Une programmation culturelle 2025 sur la thématique de l'eau, associant le sport à la culture	
De nombreux partenariats financiers noués par le territoire	
Une base de loisirs labellisée Terre de jeux 2024 se présentant comme une opportunité pour faire rayonner et renforcer l'attractivité du territoire en matière sportive	

48. L'éducation et à la formation

Éléments de contexte

Données clés



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2021			
Aucun diplôme ou certification d'études primaires	23,1%	19%	20,4%
BEPC, brevet des collèges, DNB	6,3%	6%	5,3%
CAP, BEP ou équivalent	26%	23,6%	24,1%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,8%	18,6%	17,6%
Diplôme de l'enseignement supérieur	25,8%	32,8%	32,5%
Part des élèves ayant au moins un an de retard à l'entrée en 6 ^{ème} (2020)	3,8% 13,7% en 2013		5% 11,2% en 2013
Taux de scolarisation			
15 – 17 ans	94,7%	95,1%	95,7%
18 – 24 ans	35,6%	53,5%	52,5%

Source : INSEE RGP 2021

Sous l'impulsion du pôle étudiant de Toulouse, la région Occitanie présente un niveau de diplomation assez élevé, proche et parfois même supérieur aux chiffres recensés à l'échelle nationale. Le Département reste néanmoins le 7^{ème} département de France au sein duquel les jeunes sont les moins diplômés : en 2021, 23% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme et en 2019, après l'obtention d'un bac général, 14% des étudiants n'ont pas poursuivi leurs études (contre 5% en moyenne nationale).

Les particularités infra-départementales

Les EPCI de l'ouest du département, les plus éloignés du pôle de Montauban, sont ceux qui accueillent la part de la population la moins scolarisée et diplômée du territoire, à l'instar de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise qui affiche le taux le plus important du département, 10 points au-dessus du taux régional (19%). L'EPCI figure également parmi ceux affichant le taux de pauvreté les plus élevé. Dans les EPCI ruraux du département, les ménages sont modestes, avec un niveau de vie peu élevé et exercent très largement les métiers de l'agriculture, rendant parfois difficile le financement des études supérieures des enfants.

A l'inverse, c'est la CC du Grand Sud Tarn et Garonne qui recense le moins de personnes non scolarisées ou sans diplôme en 2021. Sa proximité avec Toulouse permet d'amoindrir les freins à la mobilité que connaît le territoire : en 2019 près de la moitié des 53 000 étudiants du département sont inscrits principalement à Toulouse.

En outre, la CA du Grand Montauban arrive largement en tête (8,5%) quant à sa population la plus scolarisée de niveau bac +5 – au-delà de la moyenne départementale.

Analyse de l'offre d'éducation et de formation

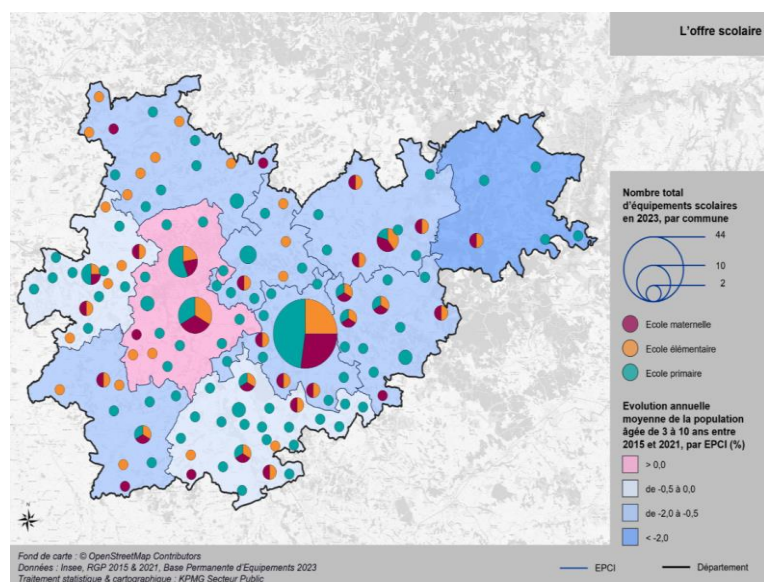
Le département compte 413 établissements scolaires, dont 180 écoles maternelles, 182 écoles primaires, 27 collèges et 24 lycées.

Le Tarn-et-Garonne compte également 13 établissements d'enseignement supérieur dont la très grande majorité est située à Montauban. Les autres sont répartis dans les villes de Castelsarrasin, Valence, Caussade-Montels, Beaumont de Lomagne et Moissac.

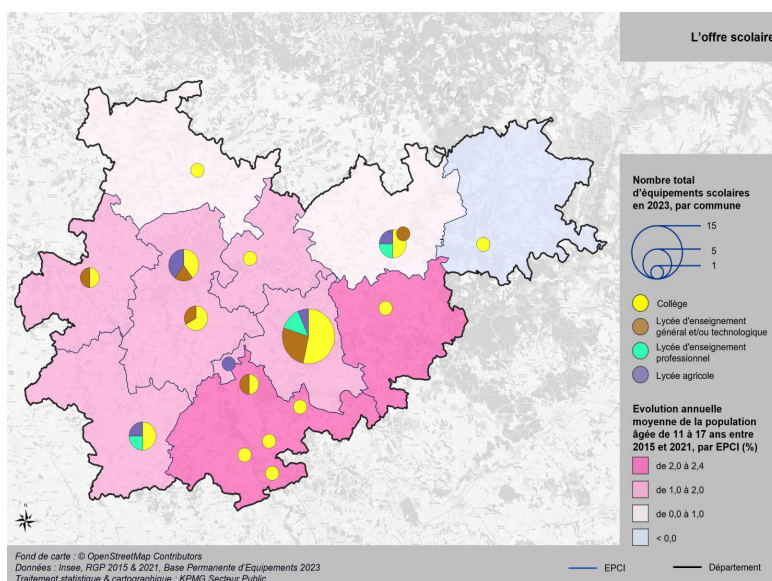
Enfin, la majorité des centres et organismes de formation est concentrée à Montauban.

La maison de la Région déploie des actions d'accompagnement et d'information à destination des collèges et lycées au travers des « maisons de l'orientation » et assure des forums ou stands dans des lieux de proximité en relation avec les communes volontaires. Ces actions sont à destination des publics, des associations et des entreprises. Elle organise également le recensement des besoins en formation en partenariat avec France Travail, le Conseil départemental, CAP Emploi etc.

De nombreux salons et forums des métiers sont organisés à destination des publics en lien avec les collectivités et organismes consulaires sur des champs spécifiques (salon de l'enseignement supérieur, nuit de l'orientation...)



Le Département, en partenariat avec la GMCA, a organisé pour sa première édition en 2024 le salon de l'enseignement supérieur, qui a remporté un vif succès : plus de 2000 visiteurs sur une journée.



Principaux enjeux

Les atouts du territoire	Les faiblesses du territoire
Une multiplicité d’actions d’accompagnement, de formation et d’information	Une forte centralisation des ressources à Montauban
Un maillage important des établissements élémentaires	Des actions à destination des collèges et lycées qui pourraient s’étendre grâce à un partenariat renforcé
Un centre universitaire mobilisé autour de la diversification de son offre	Un accès aux droits à renforcer sur le volet scolarité
Des bourses et dispositifs nombreux pour aider financièrement les familles et étudiants dès le collège	Un travail d’orientation, d’information et d’accompagnement à poursuivre et renforcer au regard des taux de chômage observés pour les moins de 25 ans, notamment sur les zones les plus rurales et touchées par la pauvreté
Un réseau de transports scolaires adapté aux élèves en situation de handicap sur le territoire	
Des aides dédiées aux étudiants pour assurer leur logement sur le territoire	
Des actions éducatives portées par le Département afin de soutenir les établissements dans la mise en œuvre de projets pédagogiques pour les élèves	

The background of the page is an abstract architectural photograph. It features a large, curved wooden structure with horizontal grain lines, possibly a modern staircase or a wall panel, in shades of light brown and tan. To the left, a plain, light-colored concrete wall is visible. The floor is made of large, light-colored tiles. The lighting is soft and even, creating a clean, minimalist aesthetic.

05

Méthodologie

Une élaboration en trois grandes étapes

Pilotées par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et la sous-Préfecture de Castersarrasin, la révision et l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité se sont tenues en 10 mois, à partir du mois de mars 2024. La démarche a été conduite en trois phases distinctes, s'étalant du mois de mars 2024 au mois de décembre 2024 :

Une première phase de lancement et de cadrage de la démarche, de mars à mai 2024

Destiné à approfondir la compréhension des enjeux liés à l'accessibilité aux services dans le Département du Tarn-et-Garonne, à saisir les attentes des pilotes ainsi qu'à construire les outils-clés nécessaires à la démarche, ce premier temps a permis de :

- Faire une première analyse documentaire de l'ensemble des ressources à disposition nécessaires à la bonne compréhension de l'écosystème et des particularités du territoire
- Mener des entretiens de cadrage réunissant le cabinet de conseil mandaté et les pilotes du Schéma afin de cerner les attentes de ces derniers et de cadrer le déroulé des travaux
- Elaborer des outils-clés pour collecter les données du département dans un temps limité
- Rédiger le premier journal de projet du Schéma, outil de communication permettant de suivre la démarche et d'en comprendre le déroulé et les objectifs

Une deuxième phase d'évaluation du précédent SDAASP et d'élaboration du diagnostic territorial, de juin à septembre 2024

Une fois la démarche cadrée et lancée, l'évaluation et l'alimentation du diagnostic territorial ont pu être menés à travers :

- la tenue d'entretiens auprès d'acteurs et partenaires identifiés au regard de leur rôle-clé dans les thématiques traitées par le SDAASP afin de prendre connaissance de leurs attentes, de leur analyse des actions portées dans le précédent schéma et des priorités envisagées pour le nouveau,
- un approfondissement de la première analyse documentaire menée grâce au traitement de données statistiques,
- une enquête dématérialisée transmise par mail aux EPCI concernant leurs attentes et les enjeux identifiés pour le futur SDAASP,
- Un benchmark qualitatif auprès d'autres départements afin de cerner les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leur Schéma, les points d'attention à souligner ainsi que les éléments de réussite à reproduire
- Une analyse statistique des publics concernés et la réalisation de cartographie

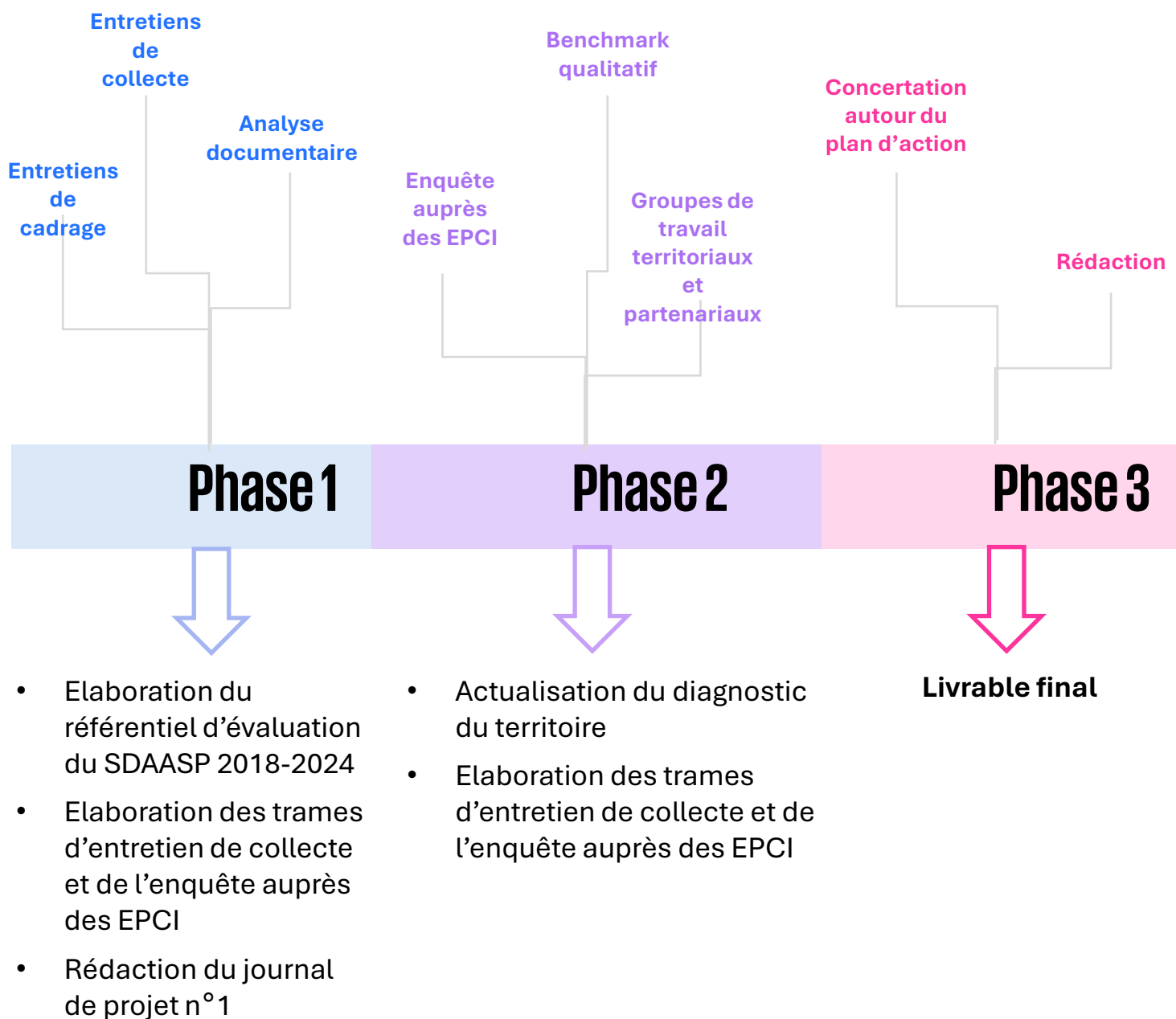
Cette seconde phase a été clôturée par la tenue d'un comité de pilotage en présence des élus du territoire, le 14 octobre 2024. Ce moment d'échange et de discussion a permis de faire la restitution des travaux d'évaluation et de diagnostic menés jusqu'alors ainsi que de définir les axes stratégiques à retenir pour le nouveau Schéma.

La troisième et dernière phase d'élaboration du SDAASP 2024-2029 a donc consisté en la co-construction du plan d'action, d'octobre à décembre 2024

Pour ce faire, quatre groupes de travail ont été organisés afin de décliner les axes stratégiques précédemment identifiés en 15 pistes d'action opérationnelles. Il est à noter que le 5^{ème} axe stratégique, déjà traité dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble, n'a pas fait l'objet d'un groupe de travail.

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a officiellement été adopté lors du comité de pilotage final tenu le 7 janvier 2025.

Une méthodologie en trois grandes étapes



Vision synoptique de la démarche



51. Zoom sur les entretiens

Zoom sur les entretiens

Liste des entretiens partenariaux :

ARS	Anne Gaëlle FLAMBEAUX	Directrice Adjointe
ARS	Arnaud LE HENANFF	Référent soins de premier recours – Pôle animation des politiques terri. de santé publique
CAF	Charlotte HUBERT-BOYER	Directrice de la CAF
CAF	Corinne TOUSSAINT	Responsable adjointe du département action sociale
CD	Denis CARAYRE	Directeur action sociale territorialisée
CD	Mélanie GAUTREAU	Directrice générale adjointe pôle des savoirs
CD	Zoé SANS ARCIDET	Chargé de mission culture
CD	David DUPUY	Chef de projet pôle des solidarités humaines
CD	Marianne BUSSE	Directrice adjointe, Direction Solidarité et Attractivité territoriales
CD	Aurore GRAMOND	Chargée de mission « numérique »
CDAD	Katell GOUIFFES	Secrétaire générale du CDAD
CH Castel Moissac	Sabine AUGÉ	Médecin urgentiste
CPAM	Clémence PAULIAN-SOULA	Directrice
CPAM	Sandrine MALVIDADE	Coordinatrice « accès aux droits et soins »
MSA	Éric DALLE	Directeur ARCMSA Occitanie
Région	François ALBERT	Directeur Maison de la région
SDIS82	Benjamin BLONSTEIN	Médecin chef du Sdis
Préfecture	Julie SEGONNE	Secrétaire générale adjointe sous-préfecture

Malgré nos relances plusieurs demandes d'entretiens n'ont pas pu aboutir.

Les éléments partagés durant ces entretiens sont intégrés dans le corps du document en particulier dans le chapitre 3.

52. Zoom sur les études de cas

Zoom sur les benchmarks

		Population	Densité	Variation de la population entre 2014-2020	Présence d'un Sdaasp	Revenus médians
	Le Lot	174 942	33,5	0,6%	Oui	21 910 €
	Ingrid LEROUX, Directrice générale adjointe des Services, Secrétariat général et Solidarités territoriales Delphine MARCOS, DGA attractivité et du numérique					
	L'Aude	393 572	67,9	2,7%	Oui	21 730 €
	Dominique LAROCHE, Chargée de mission accessibilité des services au public					
	Le Gers	192 437	30,7	0,6%	Oui	22 110 €
	Jérôme LANNES, Directeur de l'Action Juridique et Institutionnelle					
	Tarn-et-Garonne	263 377	70,5	3,8%	Oui	21 520 €

Parmi les objectifs de ces entretiens nous souhaitons porter des interrogations concernant :

- Le contexte de la démarche
- Le bilan du Sdaasp
- Les réponses aux enjeux et besoins identifiés
- Les dynamiques partenariales et
- Les modalités de gouvernance et de pilotage.

Zoom sur les benchmarks



Le Schéma de l'Aude 2016-2022 portait les axes suivants :

- **Garantir un accès équitable aux services publics** : Assurer que tous les habitants, y compris ceux des zones rurales, aient accès aux services essentiels.
- **Maintenir les services du quotidien** : Préserver et renforcer les services de proximité comme les commerces, les écoles, et les services de santé.
- **Améliorer l'offre d'accès physique et numérique** : Développer les infrastructures pour faciliter l'accès aux services, que ce soit en personne ou en ligne.
- **Organiser la présence des services de santé** : Assurer une couverture adéquate des services de santé sur tout le territoire.
- **Optimiser l'accès à l'éducation** : Faciliter l'accès aux établissements scolaires pour tous les enfants, notamment en améliorant les transports scolaires.
- **Suivre et évaluer le schéma** : Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les objectifs du SDAASP sont atteints.

Gouvernance :

Le Sdaasp était porté par le Conseil départemental, la Préfecture, les France services, les 9 opérateurs et les 9 EPCI. Les habitants ont été associés à l'analyse des besoins.

Apports du schéma :

Globalement les actions définies ont été mises en œuvre. Le déploiement du réseau numérique et de « France numérique ensemble » restent des axes de travail sur le département.

Concernant la santé, l'analyse des besoins et le constat de la situation actuelle est proche de celle du Tarn-et-Garonne. La difficulté à coordonner les actions des différents partenaires est également soulignée notamment entre partenaires institutionnels mais également avec les collectivités (notamment les plus aisées du territoire qui peuvent parfois avancer seules).

Des bilans annuels étaient organisés en responsabilisant les pilotes d'actions mais il n'y a pas eu d'évaluation réel du schéma.

La principale plus-value du schéma a été de faciliter la territorialisation de la réponse aux besoins. La dynamique a permis de renforcer le travail avec les EPCI et les acteurs de terrain. Le schéma des solidarités s'est appuyé sur le Sdaasp en suivant une logique territoriale par EPCI par exemple. Des attentions particulières et parfois des financements fléchés ont pu être portées sur les QPV et les zones rurales.

Le **renouvellement du schéma** n'a pas abouti. Les travaux ont permis une mise à jour du diagnostic sans définir de nouveaux axes de travail suite à un changement de positionnement des services de l'Etat.

Les dynamiques débutées par la Sdaasp se poursuivent de manière sectorielle notamment sur la santé, les services aux familles, le numérique ou les transports scolaires par exemple mais il n'y a plus de vision globale et stratégique concernant l'accès aux droits et aux services.

Zoom sur les benchmarks



Le Schéma du Lot 2016-2022 s'est construit autour de 3 principes transverses :

- **Principe 1 : Services et développement des territoires.**
- **Principe 2 : L'usager, l'habitant, au cœur.**
- **Principe 3 : Une responsabilité collégiale.**

Pour pouvoir parler d'une bonne accessibilité aux services et pour tous les publics, le Sdaasp du Lot a défini 5 orientations :

- Qu'ils soient répartis territorialement de la manière la plus équilibrée possible (orientation 1)
- Que leur accès (physique ou virtuel) soit clair, simple et lisible (orientation 2)
- Qu'ils soient accessibles à tous les publics, notamment les plus fragiles (orientation 3)
- Qu'il soit porté une attention plus forte aux services les plus sensibles (orientation 4)
- Et que cette stratégie s'inscrive dans la durée pour éviter l'éphémère (orientation 5)

Gouvernance :

Le Sdaasp était porté principalement par le Conseil départemental et la Préfecture.

Apports du schéma :

Le diagnostic a été pertinent et permis de mieux définir les actions. Pour autant la mise en œuvre du plan d'action a été plus difficile. La multiplication des schémas a dilué la dynamique et éparpillé les ressources notamment au sein des institutions.

Le temps d'accès aux services et équipement était un enjeu majeur du schéma avec la santé et l'éducation.

Il n'y a pas eu de bilans organisés ni d'évaluation.

Le **renouvellement du schéma** n'est pas en projet.

Les dynamiques se poursuivent uniquement de manière sectorielle.

Zoom sur les benchmarks



Le Schéma du Gers 2018-2023 portait les axes suivants :

- Orientation n°1 - **Assurer une capacité de prise en charge médicale adaptée aux besoins des gersois(es).**
- Orientation n°2 - **Maintenir un maillage accessible et des conditions de scolarisation de qualité dans le Gers.**
- Orientation n°3 - **Accompagner la montée des usages des réseaux internet et mobile.**
- Orientation n°4 - **Soutenir le maintien d'une offre de services de proximité dans les petits pôles ruraux.**
- Orientation n°5 - **Donner accès à la mobilité et aux services à tous les gersois.**
- Orientation n°6 - **Adapter et diversifier l'offre de service afin de répondre aux besoins de tous les publics.**
- Orientation n°7 - **Coordonner un réseau d'accueil social partenarial de proximité.**
- Orientation n°8 - **Assurer une capacité d'intervention des services de sécurité sur tout le territoire gersois.**
- Orientation n°9 - **Conforter les politiques enfance-jeunesse.**
- Orientation n°10 - **Pérenniser l'offre de lecture et l'offre culturelle dans les bibliothèques.**

Gouvernance :

Le Sdaasp était porté par le Conseil départemental, la Préfecture, les territoires. Les habitants ont été associés à l'analyse des besoins. Un cabinet a conduit le diagnostic et l'élaboration du schéma.

Suites au covid, le suivi du schéma a été mis en stand-by sans reprise depuis.

Apports du schéma :

La dynamique créée lors de la phase de diagnostic a permis de renforcer les partenariats notamment locaux. Les différents partenaires ont activement participé à l'analyse des besoins. Le souhait a été pour autant de créer un schéma départemental non territorialisé.

Globalement les actions définies ont été mises en œuvre en particulier sur les volets santé (création de CPTS et numérique. Après un an de dynamique dans le cadre du Sdaasp, les actions se sont poursuivies en partie mais dans le cadre de schémas sectoriels.

Le **renouvellement du schéma** n'est pas en projet.

Les dynamiques se poursuivent uniquement de manière sectorielle.

53. Zoom sur l'enquête auprès des collectivités

Zoom sur l'enquête auprès des territoires

Principaux enseignements sur le précédent Sdaasp

23 répondants pour 60 invitations envoyées

	Nombre de répondants	Dont EPCI
Communauté de communes du Pays de Lafrançaise	3	X
Communauté d'agglomération du Grand Montauban	3	
Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	3	X
Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy	1	
Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron	4	
Communauté de communes du Quercy-Caussadais	2	X
Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	3	X
Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron	2	X
Communauté de communes Terres des Confluences	2	X

4 EPCI n'ont pas répondu

Le territoire de la **communauté de communes des deux rives** n'est pas représenté : aucune réponse de la part de la commune ni de la communauté de communes.

77% des répondants possèdent une France services avec des niveaux de services hétérogènes selon leur ancienneté
Les avis généraux concernant le bilan du précédent Sdaasp sont peu tranchés notamment car **55% d'entre eux ne connaissent pas le schéma et n'ont pas d'avis.**

Globalement les réponses restent pour 66% « neutres », sans avis particulier tant sur les actions et leurs impacts (notamment sur la contribution à la réduction des inégalités territoriales) que sur le pilotage ou la gouvernance du schéma.

Notons cependant quelques résultats plus tranchés pour certains répondants :

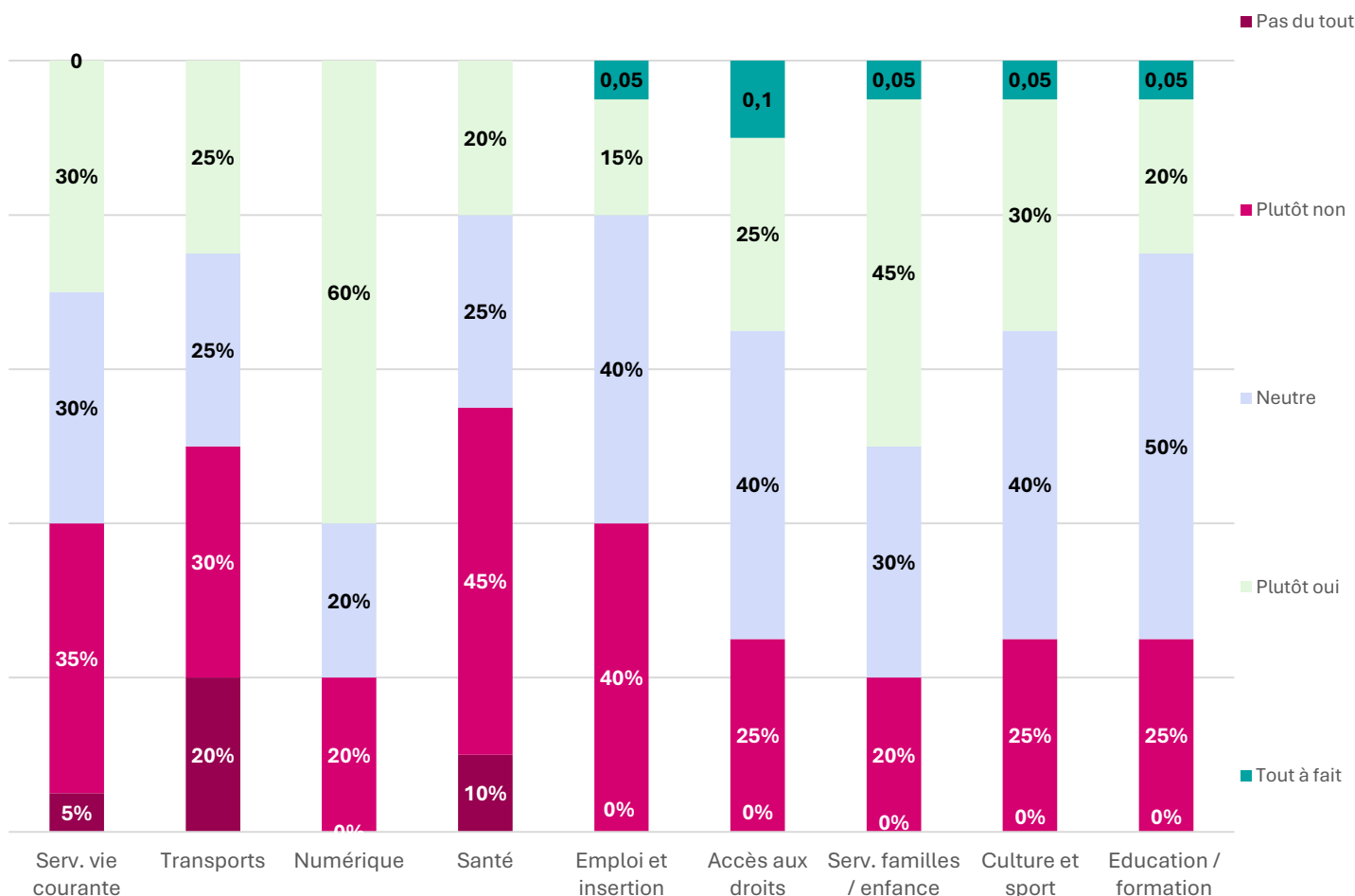
- **80% des répondants** considèrent que le schéma n'a pas donné lieu à des ajustements sur la période
- **85%** considèrent que le schéma a été élaboré sans concertation avec les territoires
- **90%** marquent des marges de progression dans l'articulation des politiques entre elles.

 **Les réponses aux questions thématiques sont reprises dans le chapitre trois sous les thématiques santé et accès aux droits.**

Zoom sur l'enquête auprès des territoires

Principaux enseignements sur le précédent Sdaasp

Avez-vous observé une amélioration des conditions de vie des populations concernant l'accès ou l'utilisation:



Les avis sur les améliorations d'accès ou d'utilisation de l'offre montre un regard assez mitigé sur les résultats.

- Les avis « neutre » restent présents sur l'ensemble des services et en particulier sur **l'accès aux droits, l'emploi, la culture et l'éducation**. Ces thèmes enregistrent également presque tous des avis positifs et très positifs.
- Globalement **les transports et la santé** demeurent les deux sujets ayant le plus d'avis négatifs.
- Enfin **le numérique et les services aux familles** enregistrent de très bons résultats supérieurs ou égaux à 50% d'avis positifs.

Zoom sur l'enquête auprès des territoires

Principaux enseignements sur le précédent Sdaasp

	Serv. vie courante	Transports	Numérique	Santé	Emploi et insertion	Accès aux droits	Serv. familles / enfance	Culture et sport	Educ. / formation	Total
Le coût			2				1			3
Le niveau de service		1	2	2	2		1	1	1	10
Le manque d'offre	4	5	2	6	2	1	2		1	23
Les difficultés d'accès	4	3	2	5	3	4	2	2	2	27
Le manque de choix	1	3		2	2		1	2	1	12
Les horaires		8		1	2	6	1	2	1	21
Le manque de professionnels	1	1		8	1	2				13
La qualité de l'offre	3	3		2	2	1	1		1	13
Les conditions d'accueil				1					1	2
Total	13	24	8	27	14	14	9	7	8	124

pour la thématique du numérique dont les critiques portent principalement sur le prix et la qualité du réseau.

- A l'inverse **les transports et la santé** demeurent les deux thématiques suscitant le plus d'attentes avec plus de 20 critiques exprimées. Ces dernières sont assez consensuelles puisqu'elles portent très souvent sur.
 - Les **horaires insuffisants ou inadaptés** et le **manque d'offre** pour les transports,
 - Le **manque d'offre**, les **difficultés d'accès** et le **manque de professionnels pour la santé**
- **Le manque d'offre, les horaires et les difficultés d'accès aux services** concentrent les critiques. Notons que les difficultés d'accès apparaissent pour tous les types de services.
- Enfin les thématiques des **services aux familles, culture et éducation** portent peu de critiques et ces dernières semblent plus le cas de situation particulières que de constats « massivement » partagés.

Parmi les attentes et améliorations proposées par les répondants, les sujets suivants sont fréquemment cités :

- La **coordination des acteurs et des actions** et le partage d'information,
- La recherche de **solutions locales** à grâce à une écoute des territoires
- Poursuivre les **actions favorisant l'attractivité du territoire** notamment pour les professionnels de santé, les métiers d'accompagnement et de service à la personne,
- **Développer les transports et l'accessibilité aux services**,
- Des **attentes spécifiques** concernant la présence de **La Poste**, les temps d'ouverture de certaines **France services** mais également concernant la petite-enfance et l'accompagnement social,
- Concernant le **numérique**, certains territoires mettent en avant le manque de couverture notamment par la 5G, mais les principales recommandations portent sur l'accompagnement à l'usage du numérique

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG ADVISORY est l'un des membres français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.